

L'ÉTAT DE L'ÉCOLE 2017

Coûts • Activités • Résultats

**34 indicateurs
sur le système
éducatif français**



n° 27 - Novembre 2017

L'ÉTAT DE L'ÉCOLE 2017

Coûts • Activités • Résultats

**34 indicateurs
sur le système
éducatif français**



n° 27 - Novembre 2017

Pour Paul Esquieu

Cet ouvrage est édité par le
ministère de l'Éducation nationale
Direction de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance
61-65, rue Dutot
75732 Paris Cedex 15

Directrice de la publication
Fabienne Rosenwald

Rédactrice en chef
Sophie Saint-Philippe

Secrétaires de rédaction
Aurélien Bernardi, Marc Saillard

Maquettiste
Frédéric Voiret

Impression
AMI

**Photographies de couverture,
de gauche à droite**
© Jean-Robert Dantou,
Joan Bardeletti, Patrick Gaillardin,
Sophie Brandstrom / PictureTank /
MEN

Auteurs

Sandra Andreu
Philippe Arzoumanian
Linda Ben Ali
Sylvie Beuzon
Stéphane Boucé
Anaïs Bret
Gérard Briaud
Léa Chabanon
Marc Colmant
Elsa Conton
Sophie Cristofoli
Étienne Dalibard
Jean-Pierre Dalous
Aurélien Demongeot
Annie Dubuget
Francine Dupouy
Yann Étève
Paul Hallier
Valentine Henrard
Marianne Juillard
Saskia Keskaik
Aline Pauron
Lisa Fratacci
Sylvie Fumel
Marie-Laurence Jaspar
Roselyne Kerjosse
Denise Latouche
Florence Lefresne

Sylvie Le Laidier
Stéphanie Lemerle
Nathalie Marchal
Corinne Marchois
Aline Landreau
Hélène Michaudon
Olivier Monso
Fabrice Murat
Aline Pauron
Pascale Poulet-Coulibando
Patricia Prouchandy
Danielle Prouteau
Juliette Robin
Thierry Rocher
Pascale Rouaud
Léa Roussel
Philippe Roussignol
Sophie Ruiz
Franck Salles
Julie Solard
Alexia Stéfanou
Anna Testas
Fanny Thomas
Mustapha Touahir
Boubou Traore
Irène Verlet

Vente DEPP/DVE
61-65, rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15

ISSN 1152-5088
ISBN 978-2-11-151757-8
Pour la version numérique,
e-ISSN 2431-5559
e-ISBN 978-2-11-152120-9
Dépôt légal : novembre 2017

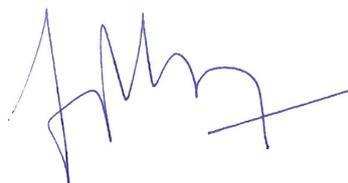
Comme il est écrit dans l'article 15 de la Déclaration des droits de l'Homme : « La Société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration. » L'évaluation des politiques publiques d'éducation est en effet un devoir démocratique ; c'est aussi une exigence de progrès pour que l'École puisse assurer la réussite de tous les élèves.

La trentaine d'indicateurs présentés dans cette brochure font apparaître clairement les forces de l'école française et ses faiblesses. Un diagnostic juste est la condition de politiques publiques pertinentes. Nous prenons acte des résultats contrastés de nos élèves en mettant la priorité sur l'école primaire et la maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui).

En dédoublant les classes de CP en REP+, et l'année prochaine les classes de CP en REP, nous avons fait le choix d'attaquer la difficulté scolaire à la racine relevant ainsi la promesse de l'éducation prioritaire : donner plus à ceux qui ont besoin de plus.

Ce volontarisme politique se double d'un volontarisme pédagogique qui concerne tous les enfants de France. Grâce à une meilleure évaluation de leurs forces et faiblesses, par une pédagogie au plus près de leurs besoins, explicite, structurée et progressive nous devons donner les moyens à chaque élève d'emprunter un chemin de réussite.

S'il est un chiffre inacceptable dans ces pages, c'est bien celui du chômage des jeunes. Tout ce que nous entreprenons vise à le réduire. C'est à cette condition que nous recréerons le lien de confiance nécessaire entre l'École et la société pour que in fine les élèves aient confiance en eux et en leur avenir.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several sharp, angular strokes that form a stylized representation of the name 'Jean-Michel Blanquer'.

Jean-Michel Blanquer
Ministre de l'Éducation nationale

Coûts

- 1 p. 14 La dépense pour l'éducation
- 2 p. 16 La dépense d'éducation pour le premier degré
- 3 p. 18 La dépense d'éducation pour le second degré
- 4 p. 20 La dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur
- 5 p. 22 La formation continue
- 6 p. 24 L'aide sociale aux collégiens et aux lycéens

Activités

- 7 p. 26 Les personnels de l'Éducation nationale
- 8 p. 28 Les personnels de l'enseignement scolaire
- 9 p. 30 La durée de scolarisation
- 10 p. 32 L'éducation prioritaire
- 11 p. 34 Les écarts de milieu social entre les collèges
- 12 p. 36 La scolarisation des élèves en situation de handicap
- 13 p. 38 La scolarisation et les conditions d'accueil dans le premier degré
- 14 p. 40 Les conditions d'accueil dans le second degré
- 15 p. 42 Les formations en apprentissage
- 16 p. 44 La scolarisation dans le second degré
- 17 p. 46 La voie professionnelle scolaire
- 18 p. 48 L'accès à l'enseignement supérieur
- 19 p. 50 Le climat scolaire

Résultats

- 20 p. 52 La maîtrise des compétences du socle
- 21 p. 54 Cedre : compétences en langues vivantes en fin d'école
- 22 p. 56 Cedre : compétences en langues vivantes en fin de collège
- 23 p. 58 TIMSS 2015 : les compétences des élèves de CM1 en mathématiques et en sciences
- 24 p. 60 PISA 2015 : les compétences des élèves en culture scientifique, évolution 2006-2015
- 25 p. 62 PISA 2015 : les compétences des élèves en compréhension de l'écrit et en culture mathématique
- 26 p. 64 Les compétences en lecture des jeunes (JDC)
- 27 p. 66 La réussite au baccalauréat
- 28 p. 68 Le niveau de diplôme
- 29 p. 70 Les sorties aux faibles niveaux d'études
- 30 p. 72 La scolarité des filles et des garçons
- 31 p. 74 Le niveau d'études selon le milieu social
- 32 p. 76 Le diplôme et l'entrée dans la vie active
- 33 p. 78 Le diplôme, la situation sociale et le salaire
- 34 p. 80 L'insertion professionnelle des jeunes sortants de 2013

La 27^e édition de *L'état de l'École* présente la synthèse des indicateurs statistiques essentiels dans le champ de l'éducation. Cette publication rassemble 34 indicateurs qui permettent d'analyser notre système éducatif, d'en apprécier les évolutions et de mesurer l'impact des politiques mises en œuvre.

Les tendances décrites dans les numéros précédents se confirment : l'effort de la nation est important et il s'est traduit par une forte élévation du niveau de qualification, sans toutefois parvenir à diminuer les inégalités, en particulier celles liées à l'origine sociale, ni à réduire les écarts des élèves en grande difficulté scolaire.

Les indicateurs sont répartis selon trois thèmes principaux : les indicateurs de coûts, les indicateurs d'activités et les indicateurs de résultats, avec à la fois un historique permettant de lire les évolutions du système et des comparaisons internationales. L'objectif est d'alimenter le débat public autour de l'école, avec des données objectives, pour contribuer à améliorer la réussite de tous les élèves.

La population scolaire continue de progresser

À la rentrée 2016, en France métropolitaine et dans les DOM, l'ensemble du système éducatif public et privé compte 15,6 millions d'élèves, d'étudiants et d'apprentis, en progression de + 0,7 % par rapport à la rentrée 2015 (+ 109 000 élèves de plus).

En raison de la décroissance des naissances depuis 2010, les effectifs du premier degré se stabilisent après plusieurs années de hausse ; ils sont 6,8 millions d'écoliers à la rentrée 2016 dont 49 400 élèves scolarisés dans les unités localisées d'inclusion scolaire (ULIS). Dans le second degré, on constate la poursuite de la hausse des effectifs avec près de 43 000 élèves supplémentaires (47 000 lycéens de plus et 4 000 collégiens de moins), sous l'impulsion des formations générales ou technologiques, en lycée (+ 3,1 % d'augmentation à la rentrée 2016). La baisse des effectifs des formations en collège ces deux dernières années s'explique par celle des générations correspondantes. Les effectifs dans l'enseignement supérieur continuent de progresser avec près de 60 000 étudiants de plus. Les effectifs de l'apprentissage repartent à la hausse en 2016 notamment avec les apprentis de l'enseignement supérieur qui progressent de + 5,9 %.

Les moyens financiers mis à disposition pour l'éducation sont en constante progression

L'effort financier de la nation pour l'éducation est en constante progression. Multipliée par 1,9 depuis 1980, la dépense intérieure d'éducation (DIE) atteint 149,9 milliards d'euros en 2016, ce qui représente 6,7 % du PIB. Cette croissance s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves que par celui du coût de chaque élève : tous niveaux confondus, il progresse sur la période 1980-2016 de près de 1,6 % par an en prix constants. Chaque élève ou étudiant représente une dépense moyenne de 8 480 euros, contre 4 720 euros au début des années 1980. De multiples facteurs expliquent cette hausse : le poids croissant des enseignements du second degré et du supérieur, l'amélioration de l'encadrement dans le premier degré, la revalorisation du statut des enseignants. Si les dépenses moyennes par élève des premier et second degrés ont crû dans des proportions importantes, respectivement de 94 % et de 65 %, la dépense moyenne par étudiant du supérieur n'a augmenté que de 37 %, la forte hausse des effectifs ayant absorbé la plus grande part de l'augmentation des crédits consacrés à l'enseignement supérieur.

Comparativement aux autres pays de l'OCDE, la France dépense moins par élève dans le premier degré (- 15 %) et davantage dans le second degré (+ 17 %). En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la France se situe un peu au-dessus de la moyenne de l'OCDE (+ 2 %), mais avec de très fortes disparités selon les filières de formation.

L'effort de l'État consiste aussi à aider financièrement les familles économiquement fragiles à mieux assurer les conditions de scolarisation de leurs enfants. En incluant les primes et les fonds sociaux, le montant de l'aide directe totale atteint 707,1 millions d'euros en 2016. Les bourses attribuées concernent 1,4 million de jeunes dans le second degré en France métropolitaine et dans les DOM y compris Mayotte, secteurs public et privé, soit 25,2 % de l'ensemble des élèves. Par ailleurs, les caisses d'allocations familiales versent aux familles, sous condition de ressources, une allocation de rentrée scolaire (ARS), pour les enfants scolarisés de 6 à 18 ans. Modulé selon l'âge, le montant total de cette allocation, tous régimes confondus, est de 1,99 milliard d'euros en 2016.

Cet effort se traduit aussi dans le nombre d'enseignants recrutés : depuis 1995, le nombre d'enseignants du premier degré a augmenté par rapport au nombre d'élèves scolarisés, ce qui a permis une nette amélioration de l'encadrement des élèves. Dans le second degré, les taux d'encadrement restent favorables. Ils sont en moyenne meilleurs

que ceux des pays comparables, même si le nombre d'élèves par classe a tendance à augmenter avec la reprise démographique.

L'effort se fait aussi en direction des établissements regroupant le plus d'élèves rencontrant des difficultés avec la mise en place, en 2015, de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire et la création des réseaux d'éducation prioritaire renforcé REP+ qui vise à concentrer les moyens financiers, d'enseignement et d'accompagnement sur les établissements et les écoles en ayant le plus besoin, ainsi qu'à scolariser le plus possible les enfants dès deux ans. Le réseau d'éducation prioritaire concerne 7 800 établissements répartis en 2 800 écoles et collèges publics du réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) et 5 000 en réseau d'éducation prioritaire (REP). Ceci correspond respectivement à 7 % des effectifs des écoles et collèges publics de France métropolitaine et des DOM pour le réseau REP+ et 13 % pour le réseau REP.

Enfin, plus de 350 000 enfants handicapés sont maintenant scolarisés soit en milieu ordinaire, en classe ordinaire ou dans un dispositif particulier, soit dans un établissement spécialisé. En milieu ordinaire 70 % des élèves suivent une scolarisation individuelle et 30 % fréquentent une ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire).

Le niveau de formation est toujours plus élevé

Sortir sans diplôme de formation initiale rend plus difficile l'entrée dans la vie active. *A contrario*, être diplômé et continuer à se former permettent une meilleure insertion professionnelle. À cet égard, les jeunes français sortent mieux armés du système éducatif initial aujourd'hui qu'hier. En effet, la proportion de « sortants précoces » (c'est-à-dire de jeunes âgés de 18 à 24 ans qui ne poursuivent pas d'études ou de formation et ne détiennent aucun diplôme ou uniquement le diplôme national du brevet) est passée de 40 % à la fin des années 1970 à moins de 9 % en 2016. La France fait partie des rares pays de grande taille de l'Union européenne ayant réussi à réduire ce pourcentage en dessous de 10.

La rénovation de la voie professionnelle, mise en place en 2009 en supprimant le cycle BEP et en instaurant systématiquement une scolarité en trois ans conduisant au baccalauréat, a permis une augmentation considérable du nombre de lycéens se présentant à l'examen et réussissant.

À la session 2016 du baccalauréat, 79 % des jeunes d'une génération obtiennent un baccalauréat alors qu'en 1980 seulement 26 % d'une génération y parvenait. Depuis 1995, la part des bacheliers des séries générales

et technologiques s'est réduite au profit des séries professionnelles. Les candidats les plus jeunes réussissent le mieux dans les voies générales et technologiques et les plus âgés connaissent leur meilleur succès dans la voie professionnelle.

On considère qu'un pays qui a une population massivement diplômée d'études secondaires longues possède par rapport aux autres des atouts importants dans le cadre du développement économique. La France a longtemps partagé avec les pays latins un niveau d'études modéré de sa population adulte. Les enseignements secondaires et supérieurs y étaient moins développés que dans les pays d'Europe du Nord ou qu'aux États-Unis. Aujourd'hui, la France a rattrapé son retard avec 87 % des 25-34 ans (moyenne OCDE : 84 %) diplômés de l'enseignement secondaire de second cycle et 78 % pour les 25-64 ans, au même niveau que la moyenne des pays de l'OCDE.

Dans ce contexte, il faut voir un signe plutôt positif dans la diminution de l'espérance de scolarisation, qui a un peu régressé, passant de 18,6 années au début des années 2000 à 18,3 années en 2015, c'est le résultat des politiques successives visant à la baisse du redoublement (qui est longtemps resté élevé) et permettant aux élèves de terminer plus vite et plus jeunes leurs études avec succès que leurs aînés.

Ainsi, sur 100 jeunes sortants de formation initiale, 44 sont diplômés des études supérieures, 30 du baccalauréat, 12 d'un CAP, BEP ou équivalent et 14 sortent du système sans diplôme ou avec seulement le diplôme national du brevet.

Toutefois, les inégalités persistent

Malgré toutes ses réussites, notre système éducatif ne parvient pas à réduire certaines inégalités.

Elles se manifestent dans les conditions d'accueil des élèves dans les différents établissements. À la rentrée 2016, 10 % des collèges ont moins de 14,5 % d'élèves qui sont enfants d'ouvriers ou d'inactifs, et 10 % en ont plus de 63,0 %. Les collèges publics accueillent des élèves en moyenne plus défavorisés que les collèges privés et l'écart entre les deux secteurs a progressivement augmenté ces dernières années.

Dans le domaine des résultats scolaires, les évaluations Cedre consacrées aux compétences en langues vivantes à la fin de l'école et à la fin du collège apportent un éclairage inquiétant sur les disparités sociales. En anglais

et en allemand, le niveau des acquis des élèves de CM2 est globalement stable depuis six ans en compréhension de l'oral et de l'écrit, après une période de forte progression entre 2004 et 2010. Mais les différences de niveaux restent très marquées par le profil social des écoles, comme lors des évaluations précédentes. De même au collège, si en anglais, le niveau des acquis des élèves de troisième est en hausse depuis 2010 et si la proportion d'élèves en situation de réussite augmente significativement, les performances demeurent très contrastées selon le profil social des collèges dans lesquels les élèves sont scolarisés.

Lors de l'enquête internationale PISA 2015 sur les compétences des élèves de 15 ans en culture scientifique, le score moyen de la France, comme celui de l'OCDE dans son ensemble, reste stable entre 2006 et 2015 et se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE. Les élèves français de 15 ans scolarisés en lycée général et technologique obtiennent des résultats très supérieurs à la moyenne de l'OCDE. En revanche, les élèves scolarisés en lycée professionnel ou encore en collège ont un score très inférieur à cette moyenne. Parmi les pays de l'OCDE, les résultats de la France sont le plus fortement corrélés avec le niveau socio-économique et culturel des familles. Cette corrélation est stable depuis 2006.

En 2016, 77,5 % des jeunes français âgés d'environ 17 ans sont des lecteurs efficaces. L'évaluation de la Journée défense et citoyenneté (JDC) donne également une mesure fine de la proportion de ceux qui éprouvent des difficultés de lecture : ils sont 10,8 %, dont la moitié de ces jeunes peuvent être considérés en situation d'illettrisme. Les performances en lecture progressent avec le niveau d'études. Elles sont globalement plus élevées chez les filles que chez les garçons.

Si l'accès à l'enseignement secondaire, puis supérieur, s'est généralisé à la fin du XX^e siècle pour l'ensemble de la population française, des disparités selon l'origine sociale de l'élève demeurent. Elles concernent en particulier l'obtention du baccalauréat, le type de baccalauréat

obtenu et le niveau du plus haut diplôme obtenu. En 2016, les bacheliers sont 54 % à avoir obtenu un baccalauréat général, 20 % technologique et 26 % professionnel. Ils sont 77 % des enfants de cadres à obtenir un baccalauréat général, 14 % un baccalauréat technologique et 9 % un baccalauréat professionnel ; la répartition est de respectivement de 34 %, 22 % et 44 % pour les enfants d'ouvriers.

Par ailleurs, parmi les jeunes ayant terminé leur formation initiale en 2013, 2014 ou 2015, les enfants de cadres, de professions intermédiaires ou d'indépendants sont bien plus nombreux que les enfants d'ouvriers ou d'employés à posséder un diplôme du supérieur : respectivement 57 % contre 32 %. Par ailleurs, ils sont moins nombreux à ne posséder aucun diplôme ou uniquement le brevet (8 % contre 18 %).

Dans un contexte de faible reprise économique, les jeunes de la Génération 2013 accèdent à peine plus à l'emploi que ceux de la Génération 2010, qui avaient vu leur insertion fortement contrariée par la crise. En 2016, soit trois ans après avoir quitté le système éducatif, 70 % des jeunes occupent un emploi. Seuls 40 % des non-diplômés sont dans cette situation, confirmant le caractère structurel des difficultés qu'ils rencontrent. Par ailleurs, dans le contexte d'un marché du travail dégradé, il existe des disparités importantes et les écarts entre les niveaux de diplôme se creusent puisque 11 % des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont au chômage contre 52 % de ceux possédant le brevet des collèges ou n'ayant aucun diplôme.

Enfin, les écarts se sont également creusés entre les filles et les garçons : dans les années 1990, 33 % des filles et 32 % des garçons obtenaient un diplôme supérieur alors qu'en 2016, 49 % des filles ont un diplôme de l'enseignement supérieur contre 39 % des garçons. Or, si les femmes réussissent mieux dans le système scolaire et universitaire, leur rémunération, à diplôme équivalent, est sensiblement inférieure à celle des hommes, et la différence s'accroît sensiblement avec l'âge. ■

La population scolaire

Poursuite de la hausse de la population scolaire et étudiante à la rentrée 2016

À la rentrée 2016, les effectifs totaux d'élèves, d'apprentis et d'étudiants accueillis dans les secteurs public et privé de métropole et des départements d'outre-mer (DOM) dépassent les 15,6 millions. Avec une hausse de près de 110 000 élèves, apprentis et étudiants par rapport à 2015, la rentrée 2016 confirme la poursuite de la hausse de la population scolaire et étudiante (+ 0,7 % en 2016, + 0,9 % en 2015).

L'enseignement supérieur demeure le premier contributeur de cette hausse globale, avec une augmentation du nombre d'inscriptions de près de 60 000, soit + 2,3 %. Cette augmentation est en partie imputable à l'accroissement des doubles inscriptions à l'université des étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Tous les types d'établissements participent à cette croissance, notamment les formations d'ingénieurs avec une augmentation de + 4,1 %, même si les préparations au DUT et les sections de techniciens supérieurs sont en retrait.

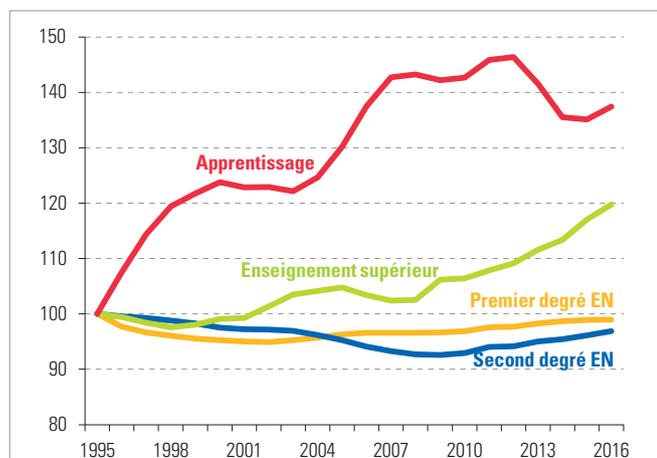
Dans le premier degré, longtemps marqué par les effets de la baisse démographique, puis par le recul de la scolarisation à deux ans, les effectifs restent stables à la rentrée 2016 : ils baissent dans l'enseignement préélémentaire (- 0,9 %), mais progressent dans l'élémentaire (+ 0,6 %). La hausse se poursuit dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire qui accueillent des élèves handicapés (ULIS : + 1,5 %).

Le second degré connaît globalement une croissance plus vive (+ 0,8 %) de ses effectifs que l'année précédente. Elle est essentiellement portée par le second cycle général et technologique, où elle atteint + 3,1 %. Les effectifs du second cycle professionnel baissent à nouveau en 2016 (- 0,3 %) comme en 2014. L'évolution du nombre de collégiens reste stable en 2016.

La baisse des apprentis de l'enseignement secondaire se poursuit, mais à un rythme moindre que les années précédentes (- 0,5 %). Ce sont les apprentis du supérieur qui continuent de progresser fortement (+ 5,9 %) et qui entraînent le nombre total d'apprentis à la hausse.

Évolution des effectifs par degré d'enseignement depuis 1995

(base 100 en 1995)



Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, public et privé.

Source : MEN-MESRI-DEPP et MESRI-DGESIP-DGRI-SIES.

L'état de l'école 2017 © DEPP

Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis (en milliers)

	1980-1981	1990-1991	2000-2001	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2014-2015	2015-2016	2016-2017p
Premier degré de l'Éducation nationale	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 664,3	6 710,7	6 718,9	6 788,6	6 805,2	6 806,4
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 539,1	2 561,8	2 557,0	2 574,9	2 563,6	2 539,5
Élémentaire	4 810,0	4 218,0	3 953,0	4 080,8	4 102,1	4 115,7	4 165,7	4 193,0	4 217,5
Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH) ¹	129,8	91,2	58,7	44,3	46,8	46,2	48,0	48,7	49,4
Second degré de l'Éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 353,2	5 415,6	5 422,0	5 497,1	5 536,4	5 579,4
Formations en collège	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 126,4	3 185,2	3 216,7	3 243,6	3 229,8	3 228,7
Formations professionnelles en lycée	807,9	750,0	705,4	705,5	694,7	657,5	663,0	667,0	665,2
Formations générales et technologiques en lycée	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 425,7	1 440,0	1 452,2	1 498,9	1 550,9	1 599,2
Enseignement adapté du second degré (Segpa)	114,9	114,6	116,6	95,6	95,8	95,6	91,7	88,8	86,3
Second degré Agriculture²	117,1	116,2	151,3	149,9	153,6	147,5	143,7	144,5	142,8
Scolarisation dans des établissements de la Santé²	96,2	88,2	81,4	71,5	72,6	72,8	70,3	71,4	72,0
Centre de formation des apprentis³	244,1	226,9	376,1	433,5	443,3	444,8	411,8	410,5	417,6
Apprentis de l'enseignement secondaire	225,4	219,0	314,7	314,9	313,4	302,8	267,1	261,2	259,9
Apprentis de l'enseignement supérieur	0,0	1,3	51,2	111,4	122,9	135,4	138,8	144,0	152,5
Pré-apprentis en CFA	18,7	6,6	10,2	7,2	6,9	6,7	5,9	5,3	5,2
Enseignement supérieur³	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 319,6	2 350,9	2 379,2	2 471,2	2 550,8	2 609,7
Total général	14 346,9	14 827,5	14 935,4	14 992,1	15 146,8	15 185,2	15 382,7	15 518,8	15 627,9
Total élèves du premier degré⁴	7 482,9	7 032,8	6 625,2	6 728,6	6 776,1	6 784,4	6 851,9	6 869,5	6 871,2
Total élèves et apprentis du second degré⁴	5 680,0	6 076,4	6 098,8	5 832,4	5 896,9	5 886,2	5 920,9	5 954,5	5 994,5
Total étudiants et apprentis du Supérieur	1 184,1	1 718,4	2 211,4	2 431,0	2 473,8	2 514,6	2 610,0	2 694,9	2 762,2

1. Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés dispensé dans des ULIS (précédemment dénommées CLIS dans l'enseignement élémentaire).

2. Sans double compte avec le ministère en charge de l'éducation nationale. Pour les établissements relevant du ministère en charge de la santé, les doubles comptes ne sont repérés que depuis 2008.

3. Données provisoires pour l'année 2016.

4. Tous ministères confondus. Les élèves scolarisés dans les établissements médico-éducatifs et hospitaliers de la Santé ont été répartis à hauteur de 90 % et 10 % entre le premier et le second degré.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, public et privé.

Sources : MEN-MESRI-DEPP et MESRI-DGESIP-DGRI-SIES.

L'état de l'école 2017 © DEPP

Les établissements et les diplômes

Les établissements

En regard de l'évolution des effectifs scolaires, l'évolution du nombre d'établissements fait ressortir une tendance à la baisse dans le premier degré (près de 51 300 écoles, maternelles et élémentaires en 2016, contre près de 69 000 en 1980) et à une relative stabilité dans le second degré (près de 11 400 collèges, lycées professionnels et lycées généraux et technologiques, publics ou privés). Une partie des diminutions du nombre d'établissements est en réalité due à des fusions et regroupements d'établissements scolaires.

En 2015, l'éducation prioritaire a connu une profonde refondation s'appuyant sur deux nouveaux réseaux : les réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) et les réseaux d'éducation prioritaire (REP). Au total, près de 8 000 établissements publics relèvent de l'éducation prioritaire à la rentrée 2016.

Évolution du nombre d'écoles

	1980-1981	1990-1991	2001-2002	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Public									
Écoles maternelles	15 996	18 829	18 448	16 056	15 686	15 435	15 079	14 784	14 462
Écoles élémentaires	45 664	39 009	34 279	32 466	32 453	32 237	31 883	31 651	31 415
Total	61 660	57 838	52 727	48 522	48 139	47 672	46 962	46 435	45 877
Privé									
Écoles maternelles	363	419	245	133	129	123	137	138	139
Écoles élémentaires	6 663	5 966	5 395	5 143	5 150	5 142	5 126	5 172	5 230
Total	7 026	6 385	5 640	5 276	5 279	5 265	5 263	5 310	5 369
Total public et privé	68 686	64 223	58 367	53 798	53 418	52 937	52 225	51 745	51 246

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, public et privé.

Source : MEN-MESRI-DEPP.

L'état de l'école 2017 © DEPP

Évolution du nombre d'établissements du second degré

	1980-1981	1990-1991	2001-2002	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Public									
Collèges	4 891	5 019	5 139	5 253	5 270	5 274	5 279	5 290	5 295
Lycées professionnels	1 353	1 362	1 096	973	960	942	901	874	860
Lycées généraux et technologiques	1 134	1 294	1 527	1 576	1 584	1 587	1 595	1 600	1 602
EREA ¹	n.d.	82	80	80	79	79	79	79	79
Total	7 378	7 757	7 842	7 882	7 893	7 882	7 854	7 843	7 836
Privé									
Collèges	1 757	1 814	1 802	1 765	1 776	1 777	1 796	1 807	1 838
Lycées professionnels	978	809	650	664	670	660	652	640	624
Lycées généraux et technologiques	1 194	1 290	1 094	1 064	1 077	1 065	1 040	1 040	1 052
EREA ¹	—	—	—	—	1	1	1	1	1
Total	3 929	3 913	3 546	3 493	3 524	3 503	3 489	3 488	3 515
Total public et privé	11 307	11 670	11 388	11 375	11 417	11 385	11 343	11 331	11 351

1. Établissement régional d'enseignement adapté.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, public et privé.

Source : MEN-MESRI-DEPP.

L'état de l'école 2017 © DEPP

Établissements en éducation prioritaire à la rentrée 2016

	Réseaux d'éducation prioritaire renforcé (REP+)	Réseaux d'éducation prioritaire (REP)
Écoles	2 470	4 263
Collèges	364	731

Champ : France métropolitaine + DOM, public.

Source : MEN-MESRI-DEPP.

L'état de l'école 2017 © DEPP

Les diplômes délivrés

À la session 2016, près de 1 700 000 diplômes ont été délivrés aux collégiens et lycéens par les ministères en charge de l'éducation nationale et de l'agriculture : 712 500 diplômes nationaux du brevet aux élèves de troisième, 633 500 baccalauréats dans les trois filières (générale, technologique, professionnelle), auxquels s'ajoutent 331 000 diplômes professionnels de niveau V (CAP et BEP).

L'évolution du nombre de diplômes enregistrée depuis 1990 s'explique d'abord par le déplacement général vers le haut des niveaux de formation et aussi par le développement du baccalauréat professionnel. Créé au milieu des années 1980, le baccalauréat professionnel connaît deux évolutions importantes en 2009 avec la création d'une épreuve de rattrapage et de 2011 à 2014 avec la réforme de la voie professionnelle qui raccourcit le cursus en trois années au lieu de quatre auparavant. Le nombre d'admis a été multiplié par 7 en 25 ans. Avec un taux de réussite de 73 % en 1990 au baccalauréat (toutes filières confondues), il atteint près de 89 % en 2016 soit presque + 16 % de progression.

Le nombre d'admis au CAP, ayant réduit de moitié de 1990 à 2006, a remonté jusqu'en 2013 pour atteindre près de 195 000 diplômés. Depuis 2013, ce chiffre diminue à nouveau progressivement. En 2016, près de 184 000 candidats ont réussi leur CAP, soit plus de 83 % de taux de réussite ; ce taux était de 65 % en 1990.

Plutôt freinée ces dernières années du fait des tendances démographiques à la baisse, la progression du nombre de diplômes délivrés se trouve en revanche renforcée par le phénomène de hausse générale des taux de succès aux examens : depuis 1990, ils gagnent 15 points pour le diplôme national du brevet, + 19 points pour le CAP, + 13 points pour le BEP et + 15 points pour le baccalauréat pour les trois filières générales, technologiques et professionnelles.

Évolution du nombre des diplômes délivrés

		1990	1995	2000	2010	2011	2012	2014	2015	2016
Brevet	présents	803 156	805 317	771 589	747 702	764 630	780 545	790 665	817 089	816 196
	admis	584 453	592 153	601 110	624 012	637 640	661 141	674 958	705 596	712 539
	% succès	72,8	73,5	77,9	83,5	83,4	84,7	85,4	86,4	87,3
CAP¹	présents	415 825	376 420	294 794	195 617	224 221	222 948	228 540	224 695	218 106
	admis	269 798	270 721	221 241	159 666	185 466	186 269	191 203	188 386	183 618
	% succès	64,9	71,9	75,0	81,6	82,7	83,5	83,7	83,8	84,2
BEP¹	présents	230 625	308 407	315 566	237 364	192 946	190 250	180 120	177 265	176 890
	admis	161 811	206 453	232 879	181 097	148 349	150 794	148 014	143 869	147 372
	% succès	70,2	66,9	73,8	76,3	76,9	79,3	82,2	81,2	83,3
Baccalauréat général	présents	332 638	382 310	339 380	320 597	321 569	327 960	336 070	346 596	357 462
	admis	250 864	287 046	271 155	279 751	283 821	293 837	305 667	317 054	327 078
	% succès	75,4	75,1	79,9	87,3	88,3	89,6	91,0	91,5	91,5
Baccalauréat technologique	présents	169 406	183 154	193 107	163 585	157 239	150 406	142 455	137 978	139 557
	admis	115 808	138 267	152 778	133 431	129 472	125 121	129 210	125 144	126 578
	% succès	68,4	75,5	79,1	81,6	82,3	83,2	90,7	90,7	90,7
Baccalauréat professionnel	présents	33 095	90 716	117 019	137 033	185 824	243 423	232 190	219 375	217 989
	admis	24 602	65 936	92 617	118 586	156 063	190 899	190 773	176 646	179 841
	% succès	74,3	72,7	79,1	86,5	84,0	78,4	82,2	80,5	82,5
Tous baccalauréats	présents	535 139	656 180	649 506	621 215	664 632	721 789	710 715	703 949	715 008
	admis	391 274	491 249	516 550	531 768	569 356	609 857	625 650	618 844	633 497
	% succès	73,1	74,9	79,5	85,6	85,7	84,5	88,0	87,9	88,6
Total des admis tous diplômes		1 407 336	1 560 576	1 571 780	1 496 543	1 540 811	1 608 061	1 639 825	1 656 695	1 677 026

1. Y compris les diplômes de l'enseignement agricole à partir de 1995.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

Source : MEN-MESRI-DEPP.

L'état de l'école 2017 © DEPP

Multipliée par 1,9 depuis 1980, la dépense intérieure d'éducation atteint 149,9 milliards d'euros en 2016, ce qui représente 6,7 % du PIB.

EN 2016, la dépense intérieure d'éducation (DIE) atteint 149,9 milliards d'euros, soit 6,7 % de la richesse nationale (PIB) (tableau 1.1). Pour l'éducation, la collectivité nationale, tous financeurs confondus, réalise un effort financier à hauteur de 8 480 euros par élève ou étudiant.

Entre 1980 et 2016, en euros constants (prix 2016), la dépense d'éducation a crû, en moyenne, légèrement plus vite que la richesse nationale (+ 1,9 % contre + 1,8 % par an), mais sa part dans le PIB a fluctué (figure 1.2). Dans les années 1980, elle passe de 6,5 % à 6,9 % en 1985 pour revenir à son niveau de départ en 1989. Ces années correspondent à la mise en place des lois de décentralisation. Après 1989, la part de la DIE dans le PIB augmente fortement pour atteindre 7,7 % en 1995 et 1996, progression due notamment à l'effort important des collectivités territoriales ainsi qu'à la revalorisation de la rémunération des personnels enseignants. En revanche, la décennie suivante voit cette part décroître régulièrement jusqu'à atteindre 6,6 % en 2007, le PIB enregistrant une progression plus forte que celle de la DIE (+ 29 % contre + 12 %). En 2009, en partie sous l'effet de la récession, la part de la DIE dans le PIB remonte à 7,1 %, puis subit à nouveau une légère baisse et se stabilise autour de 6,7 % entre 2011 et 2016.

La croissance de la DIE depuis les années 1980 s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves que par celui du coût de chaque élève : tous niveaux confondus, il progresse sur la période 1980-2016 de près de 1,6 % par an en prix constants (figure 1.3). De multiples facteurs expliquent cette hausse : poids croissant des enseignements du second

degré et du supérieur, amélioration de l'encadrement dans le premier degré, revalorisation du statut des enseignants. Si les dépenses moyennes par élève des premier et second degrés ont crû dans des proportions importantes, respectivement de 94 % et de 65 %, la dépense moyenne par étudiant du supérieur n'a augmenté que de 37 %, la forte hausse des effectifs ayant absorbé la plus grande part de l'augmentation des crédits consacrés à l'enseignement supérieur.

Les trois quarts des dépenses sont des charges de personnel, essentiellement supportées par l'État qui participe ainsi de manière prépondérante au financement de la DIE, à hauteur de 57,3 % en 2016 dont 53,7 % pour le MEN-MESRI. Les collectivités territoriales assurent 23,7 % du financement initial. Leur part s'accroît dans le second degré et le supérieur de 2006 à 2009, notamment du fait du transfert aux départements et aux régions de la gestion des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE) du second degré et des nouvelles compétences des régions en matière de formations sanitaires et sociales. Les ménages, quant à eux, participent à hauteur de 7,7 %.

Les comparaisons internationales rapportent aux PIB nationaux les dépenses consacrées à la seule formation initiale (hors niveau préélémentaire et formation continue). La France se situe en 2014 – dernière année disponible pour les comparaisons internationales – très légèrement au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (5,3 % contre 5,2 %), en deçà du Royaume-Uni, des États-Unis, de l'Australie et de la Finlande, mais nettement au-dessus du Japon, de l'Allemagne, de l'Espagne ou de l'Italie (figure 1.4). ■

La dépense intérieure d'éducation agrège toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques pour les activités d'éducation : enseignement, organisation du système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), restauration et hébergement, médecine scolaire, transports et dépenses demandées par les institutions éducatif (fournitures, livres, habillement).

Cette dépense est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, dont les méthodes, le champ et les concepts évoluent périodiquement. Pour permettre un suivi chronologique, les principales séries de données sont alors réévaluées et les montants ainsi recalculés peuvent donc différer de ceux des éditions précédentes de L'État de l'École.

Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires.

Le financement initial est le financement avant prise en compte des transferts entre les différents agents économiques. C'est donc ce qui est à la charge effective de chacun des agents. Par exemple, les bourses versées par l'État aux ménages sont comptées comme dépenses de l'État, financeur initial, tandis que les dépenses réalisées par les ménages avec les bourses reçues ne sont pas comptées.

1.1 – La dépense pour l'éducation

	1980	2000	2010	2015	2016p
Dépense intérieure d'éducation (DIE)					
aux prix courants (en milliards d'euros)	29,4	108,2	139,3	147,6	149,9
aux prix 2016 (en milliards d'euros)	76,9	135,6	146,3	148,2	149,9
DIE/PIB (en %)	6,5 %	7,3 %	7,0 %	6,7 %	6,7 %
Dépense moyenne par élève					
aux prix courants (en euros)	1 810	6 250	8 070	8 410	8 480
aux prix 2016 (en euros)	4 720	7 830	8 480	8 440	8 480
Structure du financement initial (en %)					
État ¹	67,9 %	64,0 %	57,9 %	57,2 %	57,3 %
<i>dont MEN-MESRI</i>	60,3 %	56,7 %	52,9 %	53,6 %	53,7 %
Collectivités territoriales	14,3 %	19,9 %	23,9 %	23,9 %	23,7 %
Autres administrations publiques et CAF ²	0,4 %	2,2 %	2,3 %	2,9 %	2,9 %
Entreprises	6,7 %	6,6 %	8,3 %	8,4 %	8,4 %
Ménages	10,7 %	7,3 %	7,6 %	7,6 %	7,7 %

2016p : données provisoires.

1. État = MEN + MESRI + autres ministères + reste du monde.

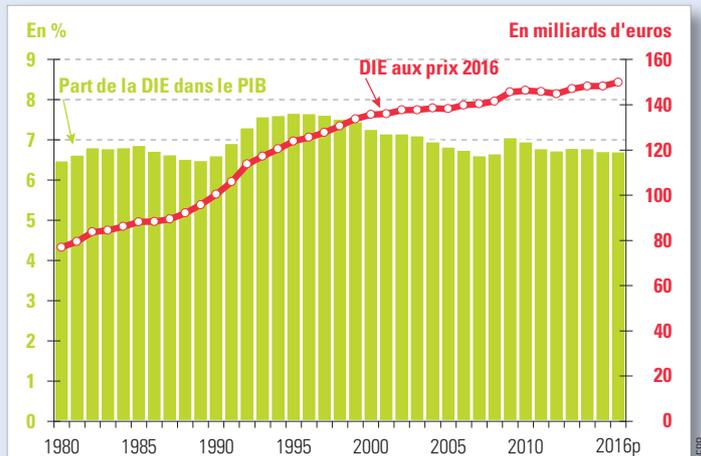
2. L'ARS (allocation de rentrée scolaire versée par la CAF) a été créée en 1986.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MEN-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2017 © DEPP

1.2 – Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB



2016p : données provisoires.

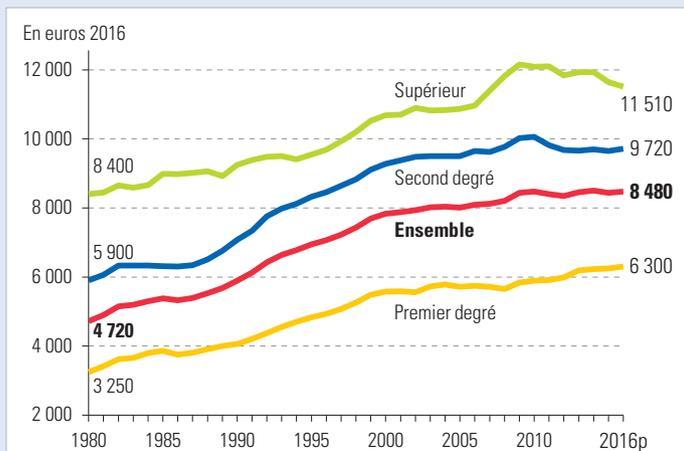
Lecture : en 2016, la DIE s'élève à 149,9 milliards d'euros (courbe avec échelle de droite) ce qui représente 6,7 % du PIB (bâtons avec échelle de gauche).

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MEN-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2017 © DEPP

1.3 – Évolution de la dépense moyenne par élève ou étudiant aux prix 2016 en euros



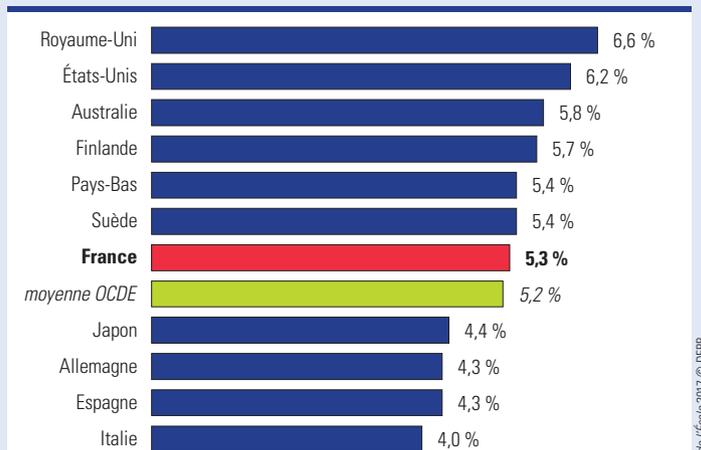
2016p : données provisoires.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MEN-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2017 © DEPP

1.4 – Dépense d'éducation (formation initiale hors préélémentaire) par rapport au PIB (2014)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2017.

L'état de l'École 2017 © DEPP

En 2016, près de 30 % de la dépense intérieure d'éducation, soit 43,3 milliards d'euros, ont été consacrés à l'enseignement du premier degré.

Depuis 1980, la dépense pour un élève du premier degré a augmenté de 93,8 % en prix constants, pour s'établir à 6 300 euros en 2016.

EN 2016, la dépense d'éducation pour le premier degré (enseignement préélémentaire et élémentaire, adaptation scolaire, scolarisation des élèves handicapés et activités liées) représente 43,3 milliards d'euros ([tableau 2.1](#)).

Les collectivités territoriales financent 35,8 % de cette dépense, essentiellement les communes qui prennent en charge la rémunération de personnels non enseignants (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles [Atsem] et autres), ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles. Tous financeurs confondus, les dépenses de personnel représentent 77,9 % de la dépense des producteurs d'éducation, dont 26,6 % pour les personnels non enseignants.

De 1980 à 1992, la part de la dépense d'éducation consacrée au premier degré avait quasi continûment régressé, de 29,2 % à 26,6 %, avant de se redresser tendanciellement pour atteindre 28,9 % en 2016. Depuis 1980, la dépense globale pour le premier degré a augmenté de 93,3 % en prix constants, soit légèrement moins que la dépense intérieure d'éducation (95,0 %).

De 1980 à 2016, dans un contexte de baisse ou de stagnation des effectifs d'élèves du premier degré et de revalorisation des carrières des enseignants (création du corps des professeurs des écoles), la dépense pour un élève du premier degré est passée, à prix constants, de 3 250 euros à 6 300 euros,

soit une augmentation de 93,8 % ou, en moyenne, de 1,9 % par an ([figure 2.2](#)). La croissance, soutenue jusqu'en 2000, s'atténue ensuite. Néanmoins, entre 2010 et 2016, la dépense moyenne dans le premier degré croît encore de près de 7 %, alors qu'elle baisse pour les autres niveaux (- 3,4 % dans le second degré et - 4,8 % dans l'enseignement supérieur).

De 1980 à 1997, les dépenses annuelles moyennes par élève de l'enseignement préélémentaire et élémentaire se sont nettement rapprochées, grâce à l'augmentation du nombre moyen d'enseignants par élève et à l'important accroissement des dépenses de personnel des communes en préélémentaire. Ensuite, elles restent relativement proches avec, depuis 2013, un avantage pour un élève de préélémentaire par rapport à un élève d'élémentaire (respectivement 6 500 euros et 6 180 euros en 2016).

De 1990 à 2016, le coût d'une scolarité primaire théorique (3 ans en préélémentaire et 5 ans en élémentaire) sans redoublement ni raccourcissement de cycle s'est accru de 56 %, passant de 32 300 à 50 380 euros (en euros constants) ([tableau 2.3](#)).

Les comparaisons internationales de coûts moyens par élève de l'enseignement élémentaire montrent qu'en 2014 la France se situe nettement en dessous de la moyenne de l'OCDE, très en deçà de pays comme le Royaume-Uni, les États-Unis ou la Suède ([figure 2.4](#)). ■

La dépense d'éducation pour le premier degré comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de France métropolitaine et des DOM pour l'enseignement et les activités liées : hébergement et restauration, administration, orientation, médecine scolaire, fournitures scolaires, transports scolaires, etc., pour la partie correspondant au premier degré. Dans le compte de l'éducation l'enseignement spécialisé du premier degré n'est pas distingué de l'enseignement élémentaire. Les dépenses des collectivités territoriales liées aux nouveaux rythmes scolaires sont sans doute sous-estimées ici, la présentation des comptes des communes ne permettant pas toujours de les identifier. La dépense d'éducation pour le premier degré est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, dont les méthodes, le champ et les concepts évoluent périodiquement. Pour permettre un suivi chronologique, les principales séries de données sont alors rétopolées et les montants ainsi recalculés peuvent donc différer de ceux des éditions précédentes de L'état de l'École.

Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires.

L'indicateur international est présenté en équivalents dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

La dépense d'éducation pour le premier degré

2

2.1 – La dépense d'éducation pour le premier degré

	1980	2000	2010	2015	2016p
DIE pour le premier degré					
aux prix courants (en milliards d'euros)	8,6	29,8	38,0	42,7	43,3
aux prix 2016 (en milliards d'euros)	22,4	37,3	39,9	42,9	43,3
Part dans la DIE (en %)	29,2 %	27,5 %	27,2 %	28,9 %	28,9 %
Dépense moyenne par élève aux prix 2016 (en euros)	3 250	5 580	5 890	6 250	6 300
Structure du financement initial (en %)¹					
État ²		55,5 %	55,1 %		55,7 %
<i>dont MEN-MESRI</i>			55,3 %	54,9 %	55,5 %
Collectivités territoriales			36,4 %	36,5 %	35,8 %
Autres administrations publiques et CAF			1,6 %	2,4 %	2,4 %
Entreprises			0,0 %	0,0 %	0,0 %
Ménages			6,5 %	6,0 %	6,1 %

2016p : données provisoires.

1. La structure du financement initial du 1^{er} degré n'a pas été rétropolée avant 2006.

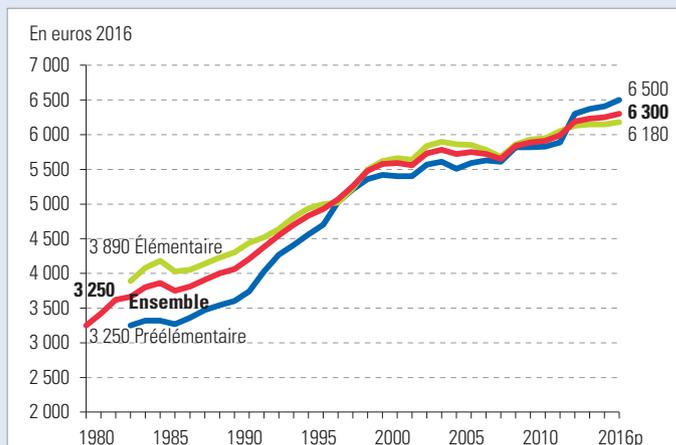
2. État = MEN + MESRI + autres ministères + reste du monde.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MEN-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2017 © DEPP

2.2 – Évolution de la dépense moyenne par élève du premier degré aux prix 2016 en euros



2016p : données provisoires.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MEN-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2017 © DEPP

2.3 – Dépense théorique par élève pour une scolarité primaire¹ (aux prix 2016)

	1990		2016p	
	en euros	en %	en euros	en %
Préélémentaire	10 800	33,4	19 500	38,7
Élémentaire	21 500	66,6	30 880	61,3
Total	32 300	100,0	50 380	100,0

2016p : données provisoires.

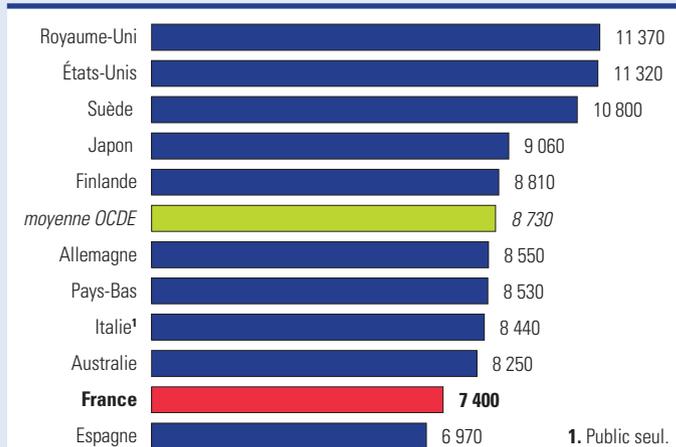
1. 3 ans en préélémentaire et 5 ans en élémentaire (sans redoublement, sans raccourcissement de cycle).

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MEN-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2017 © DEPP

2.4 – Dépense moyenne pour un élève de l'élémentaire, public et privé, en équivalents dollars (2014)



1. Public seul.

Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2017.

L'état de l'École 2017 © DEPP

En 2016, le pays a consacré 58,7 milliards d'euros à l'enseignement du second degré, soit 39,2 % de la dépense intérieure d'éducation.

Depuis 1980, la dépense moyenne par élève a crû de 64,8 % en prix constants pour s'établir à 9 720 euros en 2016.

En 2016, le pays a consacré 58,7 milliards d'euros au second degré (activités d'enseignement et activités liées), soit 39,2 % de la dépense intérieure d'éducation contre 42,9 % en 1980 (tableau 3.1). Fluctuant autour de 43 % jusqu'en 2001, cette part diminue ensuite pour se stabiliser à partir de 2013 aux alentours de 39 %.

En prix constants, la dépense totale pour le second degré a augmenté de 78,2 % entre 1980 et 2016, soit + 1,6 % en moyenne par an. Au cours de cette période, la dépense par élève a crû de 64,8 %, moins fortement que dans le premier degré (figure 3.2). Cette hausse, rapide de 1986 à 2000 (plus de 47 %) est due, d'une part, à l'amélioration de la carrière des enseignants, et d'autre part, aux conséquences des lois de décentralisation. En effet, suite au transfert des crédits d'apprentissage, de transports scolaires (à partir de 1984), de fonctionnement des collèges et des lycées (1986) et d'équipement de ces établissements (progressivement à partir de 1986), les départements et les régions ont participé plus massivement à la dépense d'éducation dans le second degré. Ensuite, la croissance s'essouffle pour s'inverser entre 2010 et 2013 (- 4 %). La diminution des dépenses des collectivités territoriales (de près de 8 %), conjuguée à la légère croissance des effectifs (+ 0,8 %) au cours de la période, explique cette baisse. Entre 2013 et 2016, la dépense par élève évolue peu (+ 0,6 %).

À partir de 2006, on assiste à une nouvelle vague de décentralisation avec un transfert de compétences entraînant la prise en charge des adjoints techniques

territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE) par les régions et les départements, ainsi que de la part correspondante du forfait d'externat pour les établissements secondaires privés sous contrat. Les collectivités territoriales financent ces nouvelles compétences par le biais de taxes affectées déjà existantes : en 2016, elles assurent 21,3 % du financement initial contre 15,5 % en 2006. En 2016, l'État finance un peu plus des deux tiers de la DIE du second degré, contre près des trois quarts en 2006.

En 2016, la dépense pour un collégien est de 8 580 euros. Pour un lycéen en enseignement général ou technologique, elle est de 10 870 euros et pour un lycéen en enseignement professionnel, elle atteint 12 380 euros. Une scolarité commencée à l'âge de trois ans et menant, en 15 ans, à un baccalauréat général et technologique sans redoublement ni raccourcissement de cycle est évaluée à 117 330 euros en 2016 contre 80 960 euros en 1990 (aux prix 2016), soit une augmentation de 45 % depuis 1990 (tableau 3.3). Une scolarité menant à un baccalauréat professionnel, en 16 ans puis en 15 ans à partir de 2008 (mise en place de la réforme de la voie professionnelle), est évaluée à 121 860 euros en 2016, en augmentation de 27 % depuis 1990.

Les comparaisons internationales de dépense moyenne par élève montrent que la France présente une dépense par élève relativement élevée dans l'enseignement secondaire, 11 820 équivalents dollars en 2014 contre 10 110 pour la moyenne des pays de l'OCDE (figure 3.4). ■

La dépense d'éducation pour le second degré comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de France métropolitaine et des DOM pour l'enseignement et les activités liées : restauration et hébergement, administration, orientation, médecine scolaire, fournitures scolaires, transports scolaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc., pour la partie correspondant au second degré. Cette dépense est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, dont les méthodes, le champ et les concepts évoluent périodiquement. Pour permettre un suivi chronologique, les principales séries de données sont alors réévaluées et les montants ainsi recalculés peuvent donc différer de ceux des éditions précédentes de L'État de l'École. Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires.

L'indicateur international est présenté en équivalents dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

1. Anciens personnels techniques, ouvriers et de service (TOS).

3.1 – La dépense d'éducation pour le second degré (y compris l'apprentissage au niveau secondaire)

	1980	2000	2010	2015	2016p
DIE pour le second degré					
aux prix courants (en milliards d'euros)	12,6	46,1	56,7	57,7	58,7
aux prix 2016 (en milliards d'euros)	32,9	57,8	59,6	58,0	58,7
Part dans la DIE (en %)	42,9 %	42,6 %	40,7 %	39,1 %	39,2 %
Dépense moyenne par élève aux prix 2016 (en euros)	5 900	9 280	10 060	9 650	9 720
Structure du financement initial (en %)¹					
État ²		65,2 %	67,2 %		67,2 %
<i>dont MEN-MESRI</i>		61,9 %	64,2 %		64,2 %
Collectivités territoriales		23,5 %	21,3 %		21,3 %
Autres administrations publiques et CAF		2,3 %	2,4 %		2,3 %
Entreprises		2,0 %	2,0 %		2,0 %
Ménages		7,0 %	7,1 %		7,2 %

2016p : données provisoires.

1. La structure du financement initial du second degré n'a pas été rétropléée avant 2006.

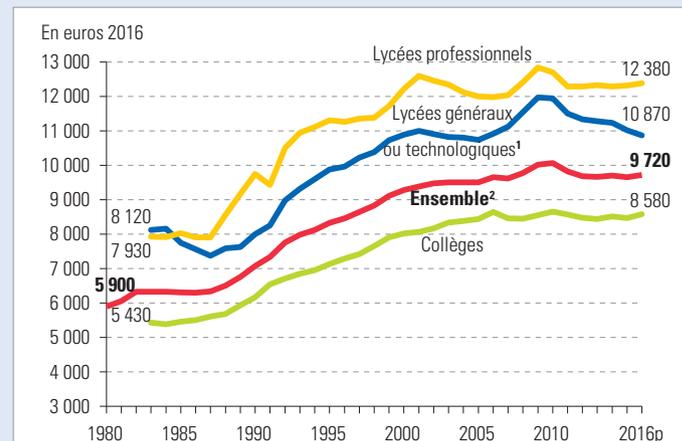
2. État = MEN + MESRI + autres ministères + reste du monde.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MEN-MESRI-DEPP.

L'état de l'école 2017 © DEPP

3.2 – Évolution de la dépense moyenne par élève du second degré aux prix 2016 en euros



2016p : données provisoires.

1. Les formations en lycée post-baccalauréat ne sont pas prises en compte.

2. Y compris l'apprentissage au niveau secondaire.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MEN-MESRI-DEPP.

L'état de l'école 2017 © DEPP

3.3 – Dépense théorique pour des scolarités-types, sans redoublement (aux prix 2016)

Scolarités-types	Durée totale	Dépense totale (en euros)	
		1990	2016p
Baccalauréat général et technologique	15 ans	80 960	117 330
Baccalauréat professionnel	15 ou 16 ans ¹	95 940	121 860

2016p : données provisoires.

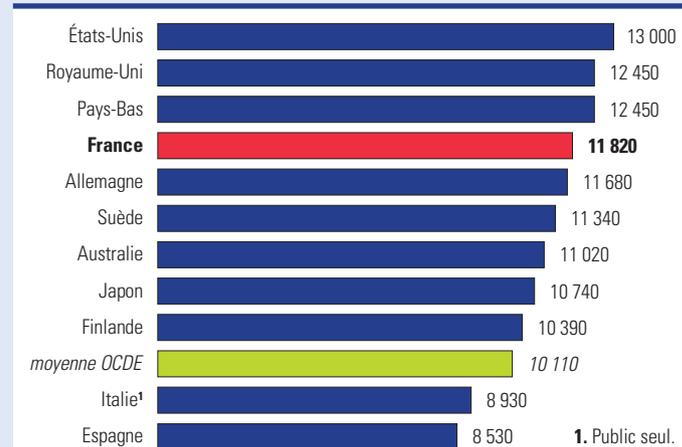
1. 16 ans avant la réforme de la voie professionnelle qui commence à s'appliquer progressivement à partir de la rentrée 2008, 15 ans ensuite.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MEN-MESRI-DEPP.

L'état de l'école 2017 © DEPP

3.4 – Dépense moyenne pour un élève du secondaire, public et privé, en équivalents dollars (2014)



1. Public seul.

Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2017.

L'état de l'école 2017 © DEPP

4 La dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur

Pour l'enseignement supérieur, la collectivité nationale a dépensé 30,3 milliards d'euros en 2016. Cette dépense a été multipliée par 2,6 depuis 1980 (euros constants). La dépense moyenne par étudiant a augmenté de 37 % sur la même période et s'élève à 11 510 euros en 2016.

LA COLLECTIVITÉ nationale a consacré 30,3 milliards d'euros à l'enseignement supérieur en 2016. Depuis 1980, cette dépense a connu une forte croissance (+ 2,7 % en moyenne par an). Son poids dans la dépense intérieure d'éducation (DIE) est passé de 15,1 % en 1980 à 20,2 % en 2016 (tableau 4.1).

La progression de la DIE du supérieur, en euros constants, est contrastée dans le temps. D'abord soutenue de 1980 à 1995 avec une hausse de 4,2 % en moyenne par an, elle n'est plus que de 1,5 % par an de 1995 à 2006. Elle repart ensuite de 2006 à 2011 avec un rythme annuel moyen de 2,7 %, grâce à un effort budgétaire accru sans toutefois atteindre le niveau de progression des années 1980. Depuis 2011, la DIE croît plus lentement, en moyenne de 0,8 % par an et connaît même un très léger recul entre 2011 et 2012 (- 0,6 %) et entre 2014 et 2015 (- 0,7 %).

Si sur l'ensemble de la période, la DIE au profit du supérieur a été multipliée par 2,6, la croissance de la dépense moyenne par étudiant est moins rapide, car le nombre d'inscrits dans l'enseignement supérieur double sur la période. La dépense par étudiant atteint ainsi 11 510 euros en 2016, soit 37 % de plus qu'en 1980. Dans le même temps, la dépense moyenne par élève du second degré augmentait de 65 %. La période 2006-2011, qui connaît à la fois une augmentation de la DIE (voir *supra*) et un ralentissement de la croissance des effectifs inscrits, voit la dépense par étudiant augmenter de 2,0 % en moyenne par an. En revanche, depuis 2011, le ralentissement de la DIE conjuguée à une hausse des effectifs se traduit par une baisse de la dépense par étudiant de 1,0 % par an.

Les coûts moyens par étudiant sont très différents selon les filières de formation (figure 4.2). Ils varient, en 2016, de 10 210 euros par an pour un étudiant d'université à 13 780 euros pour un étudiant de STS (section de technicien supérieur) et 15 110 euros pour un élève de CPGE (classe préparatoire aux grandes écoles). Ces dépenses moyennes ont eu tendance à se rapprocher, à partir du milieu des années 2000, mais elles s'écartent à nouveau depuis 2013 (voir méthodologie ci-contre). Le coût théorique d'un cycle de 3 ans, menant sans redoublement à une licence, est évalué à 30 620 euros en 2016, quand un cycle en 2 ans menant à un BTS reviendrait à la collectivité à 27 570 euros (tableau 4.3).

La part de l'État est prépondérante dans le financement de la DIE pour le supérieur (67,9 %), loin devant celles des collectivités territoriales (11,1 %) et des ménages (8,7 %). Certaines aides directes ou indirectes financées par l'État, et qui bénéficient aux étudiants ou à leur famille, n'apparaissent pas dans la DIE pour l'enseignement supérieur : elles sont d'ordre fiscal (majoration du quotient familial) ou non directement liées au statut étudiant (allocation logement à caractère social). Leur prise en compte (hors versements des régimes sociaux) porterait en 2016 la dépense par étudiant de 11 510 euros à 12 680 euros.

Les comparaisons internationales (qui reposent sur des données nationales pas toujours homogènes) montrent que la dépense annuelle moyenne par étudiant en France est, en 2014, un peu supérieure à celle de la moyenne des pays de l'OCDE (16 420 équivalents dollars contre 16 140) (figure 4.4). ■

La dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de la France métropolitaine et des DOM pour l'enseignement supérieur et les activités liées : œuvres, bibliothèques et recherche universitaires, administration, etc. (hors formation continue). Cette dépense est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, dont les méthodes, le champ et les concepts évoluent périodiquement. Pour permettre un suivi chronologique, les principales séries de données sont susceptibles de faire l'objet d'une rétropolation, les montants ainsi recalculés peuvent donc différer de ceux des éditions précédentes. Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires.

La baisse de la dépense par étudiant de l'université, plus importante entre 2013 et 2014, est en partie due à un changement de périmètre, car à partir de 2014, certains établissements dont la vocation première n'est pas l'enseignement et dans lesquels la dépense par étudiant (calculée en rapportant l'ensemble du budget aux faibles effectifs d'étudiants) est particulièrement élevée, ont été retirés du champ de l'université (comme l'Institut de physique du globe, le Muséum d'histoire naturelle, etc.). Ne sont également plus pris en compte dans les universités les élèves des IEP et des écoles d'ingénieurs rattachés aux universités dont les budgets ne sont plus identifiables à partir du RAP 2014. La définition de l'université retenue par le compte de l'éducation est ainsi alignée sur celle des RAP. Le périmètre est inchangé entre 2014 et 2016. Il n'a pas été possible de rétopoler ce mouvement. Pour les comparaisons internationales, sont également comptabilisées les dépenses de recherche et développement (R&D) relatives à certains organismes (ex. : CNRS). Les indicateurs internationaux sont présentés en équivalents dollars (voir méthodologie p. 16).

4.1 – La dépense d'éducation pour le supérieur (y compris l'apprentissage au niveau supérieur)

	1980	2000	2010	2015	2016p
DIE pour le supérieur					
aux prix courants (en milliards d'euros)	4,5	18,6	27,4	29,9	30,3
aux prix 2016 (en milliards d'euros)	11,6	23,3	28,8	30,0	30,3
Part dans la DIE (en %)	15,1 %	17,2 %	19,7 %	20,3 %	20,2 %
Dépense moyenne par étudiant aux prix 2016 (en euros)	8 400	10 680	12 090	11 640	11 510
Structure du financement initial (en %)¹					
État ²		71,4 %	68,4 %		67,9 %
<i>dont MEN-MESRI</i>			62,9 %	60,9 %	60,4 %
Collectivités territoriales			10,6 %	10,8 %	11,1 %
Autres administrations publiques ³			1,7 %	3,4 %	3,4 %
Entreprises			7,8 %	9,0 %	8,9 %
Ménages			8,5 %	8,4 %	8,7 %

2016p : données provisoires.

1. La structure du financement initial du supérieur n'a pas été rétrologée avant 2006.

2. État = MEN + MESRI + autres ministères + reste du monde.

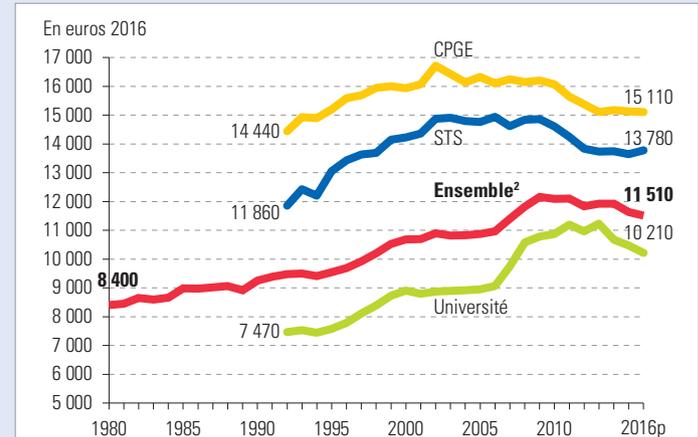
3. Y compris chambres consulaires et l'agence nationale de la recherche (ANR) depuis 2014.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MEN-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2017 © DEPP

4.2 – Évolution de la dépense moyenne par étudiant aux prix 2016 en euros¹



2016p : données provisoires.

1. Voir méthodologie ci-contre pour l'évolution de la dépense moyenne par étudiant à l'université entre 2013 et 2014.

2. Y compris l'apprentissage au niveau supérieur.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MEN-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2017 © DEPP

4.3 – Exemples de dépense théorique pour l'obtention de diplômes supérieurs, sans redoublement (aux prix 2016)

Diplôme supérieur	Durée totale	Dépense totale (en euros)	
		1992	2016p
Licence	3 ans	22 420	30 620
BTS	2 ans	23 730	27 570

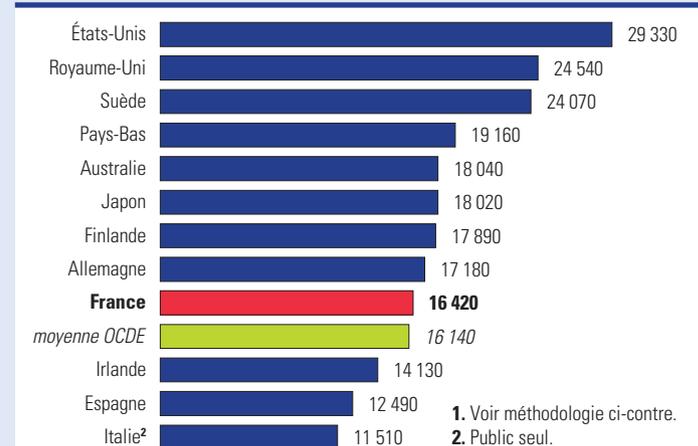
2016p : données provisoires.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MEN-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2017 © DEPP

4.4 – Dépense moyenne pour un étudiant, y compris activités de recherche et de développement¹, en équivalents dollars (2014)



1. Voir méthodologie ci-contre.
2. Public seul.

Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2017.

L'état de l'École 2017 © DEPP

5 La formation continue

En 2016, 14,8 milliards d'euros ont été consacrés à la formation continue et 2,7 milliards aux formations extrascolaires, soit au total 11,7 % de la dépense intérieure d'éducation. Bien plus fréquente qu'en 1971, la formation continue dépend toujours de la qualification des salariés et de la taille des entreprises.

LES DÉPENSES consacrées à la formation continue s'élèvent en 2016 à 14,8 milliards d'euros (selon le compte de l'éducation, qui présente une différence de périmètre avec le compte de la formation professionnelle – voir méthodologie ci-contre). De 2006 à 2016, cette dépense a augmenté de 3,3 % en euros constants (prix 2016) ; dans le même temps, celle pour l'enseignement extrascolaire baisse de 1,5 %. Cependant, depuis 2010, la part de la formation continue et des formations extrascolaires dans la DIE suit une tendance à la baisse (- 0,7 point) (tableau 5.1).

En 2016, en financement initial, ces dépenses sont principalement supportées par les entreprises à hauteur de 49,8 %. Avec 23,9 %, la part du financement des collectivités locales poursuit sa tendance à la hausse. Ce mouvement fait suite à la promulgation de différentes lois, dont celle du 5 mars 2014 « formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale » qui parachève ce transfert de compétences vers les régions. Les ménages, quant à eux, financent 11,7 % de la formation professionnelle en 2016.

La loi de 1971 sur la formation continue avait des objectifs économiques (efficacité des entreprises) et individuels (promotion sociale). En près de 40 ans, l'accès des salariés à la formation professionnelle a quadruplé (de 11 % à 43,5 % ; tableau 5.2) et en 2014, le taux de participation financière des entreprises se situe bien au-delà de l'obligation légale (elles y consacrent 2,65 % du montant des salaires bruts, contre 1,35 %

en 1972). Plus nombreux à partir en formation, les salariés suivent cependant des stages de plus courte durée (27 heures contre 62 heures en 1972).

La formation continue demeure inégalement répartie selon la catégorie socioprofessionnelle, la taille et le secteur d'activité des entreprises. Malgré un rattrapage en faveur des ouvriers et employés depuis le milieu des années 1980, le personnel qualifié reste le premier bénéficiaire des actions. Ainsi, en 2014, 55,3 % des ingénieurs ou cadres (pour seulement 33,6 % des ouvriers) ont suivi un stage de formation financé par leur employeur (tableau 5.3).

La participation à la formation dépend fortement de la taille des entreprises, en France comme dans la plupart des pays de l'Union européenne : 15,7 % en 2014 dans les entreprises de 10 à 19 salariés, contre 55,9 % au-delà de 2 000 salariés. Cette différence, qui se maintient dans le temps (figure 5.4), se retrouve dans l'effort financier des entreprises : 1,3 % de la masse salariale dans les entreprises de 10 à 19 salariés contre 3,7 % dans celles de 2 000 salariés et plus.

Les dispositions mises en place en 1972 ont été complétées en 2004 par un droit individuel à la formation de 20 heures par salarié et par an. Pour l'heure, ce dispositif reste peu usité et ne semble donc pas en mesure de corriger significativement les taux d'accès des catégories les moins formées. ■

La dépense pour la formation continue rassemble les dépenses de tous les agents économiques (État, administrations territoriales et autres, entreprises, ménages) pour l'organisation des actions de formation continue, y compris les stages organisés en interne par les entreprises ou les administrations.

La méthode de calcul des dépenses de formation continue dans le compte de l'éducation a changé en 2014 par rapport aux éditions précédentes de L'état de l'École. Les données ont été recalculées sur la période 2006-2013 afin de se rapprocher de certains concepts du compte de la formation professionnelle établi par le ministère en charge du travail (DARES), notamment pour le fonctionnement de la formation continue hors MEN-MESRI.

Le champ reste cependant plus restreint pour le compte de l'éducation qui ne prend ni l'apprentissage, ni la rémunération des stagiaires, ni les exonérations de charges afférentes aux contrats en alternance comme dépenses de formation continue. Ainsi, le compte de la formation professionnelle de la DARES s'élève en 2014 à 31,6 milliards d'euros.

La loi de 1971 sur la formation professionnelle a créé, pour les employeurs de dix salariés et plus, l'obligation de participer chaque année au financement de la formation de leur personnel. Chaque entreprise était tenue de déposer auprès des services fiscaux une déclaration 24-83 qui retraçait la façon dont elle s'était acquittée de son obligation. Depuis 1972, ces informations étaient saisies et traitées par le Céreq. Cette source de données a été supprimée par la loi de mars 2014 sur la formation professionnelle, ce qui signifie que 2014 est la dernière année disponible.

5.1 – La dépense pour la formation professionnelle continue et l'enseignement extrascolaire

	2006	2010	2012	2015	2016p
DIE pour la formation continue					
aux prix courants (en milliards d'euros)	12,9	14,4	14,4	14,6	14,8
aux prix 2016 (en milliards d'euros)	14,4	15,1	14,8	14,6	14,8
DIE pour l'enseignement extrascolaire¹					
aux prix courants (en milliards d'euros)	2,4	2,8	2,6	2,7	2,7
aux prix 2016 (en milliards d'euros)	2,7	3,0	2,7	2,7	2,7
Part dans la DIE (en %)	12,2 %	12,4 %	12,0 %	11,7 %	11,7 %
Structure du financement initial (en %)					
État ²	24,2 %	17,8 %	15,9 %	9,4 %	9,6 %
dont MEN-MESRI	3,7 %	2,3 %	2,6 %	2,6 %	2,7 %
Collectivités territoriales	16,5 %	18,7 %	17,8 %	23,5 %	23,9 %
Autres administrations publiques	3,0 %	4,9 %	5,1 %	5,0 %	5,0 %
Entreprises	45,6 %	47,9 %	50,1 %	50,4 %	49,8 %
Ménages	10,7 %	10,7 %	11,1 %	11,7 %	11,7 %

2016p : données provisoires.

1. L'enseignement « extrascolaire » comprend notamment les activités des conservatoires municipaux et des autres établissements dispensant de l'éducation non formelle (c'est-à-dire qui ne délivrent pas de diplômes ou de certifications reconnus nationalement).

2. État = MEN + MESRI + autres ministères + reste du monde.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MEN-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2017 © DEPP

5.3 – Accès à la formation selon la qualification (en %)

	1985	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014
Ouvriers non qualifiés	10	17	17	30,4	32,0	32,3	32,1	32,3	33,6
Ouvriers qualifiés	18	26	29						
Employés	21	30	32	32,5	34,3	34,8	36,2	35,7	36,1
Techniciens et agents de maîtrise	38	51	54	53,7	54,0	55,5	55,9	54,7	56,5
Cadres, ingénieurs	36	50	52	52,3	54,9	56,5	55,5	54,7	55,3
Ensemble	23	34	37	39,4	41,7	42,7	42,9	42,4	43,5

Note : il s'agit des stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation, de période de professionnalisation ou du DIF. Ne sont pas inclus les contrats de professionnalisation et les CIF.

Champ : France.

Source : Céreq, déclarations fiscales 24-83.

L'état de l'École 2017 © DEPP

5.2 – Évolution de l'accès à la formation continue (en %)

	1972	1980	1990	1995	2005	2011	2012	2013	2014
Hommes	12,4	20,1	35,0	36,1	42,6	45,1	45,3	45,1	46,5
Femmes	6,9	13,9	29,4	32,7	35,4	39,4	39,9	39,1	40,0
Ensemble	10,7	17,5	31,8	34,3	39,4	42,7	42,9	42,4	43,5

Lecture : en 2014, 40,0 % des femmes et 46,5 % des hommes ont participé à une formation financée par leur employeur.

Note : il s'agit des stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation, de période de professionnalisation ou du DIF. Ne sont pas inclus les contrats de professionnalisation et les CIF.

Nouveau redressement des données issues des déclarations 24-83

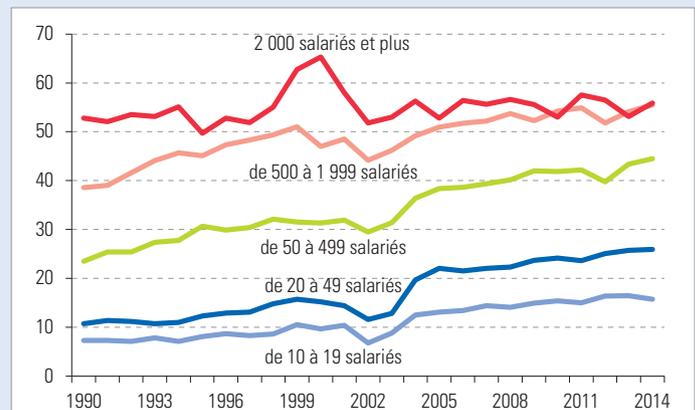
Le calcul des pondérations des données destiné à compenser les formulaires 24-83 absents ou inexploitable a été revu, notamment pour être davantage représentatif des entreprises de 10 à 19 salariés. Ce nouveau calcul affecte à la fois les montants de dépenses des entreprises qui ont été revus à la hausse, et les taux d'accès des salariés, revus à la baisse. Ce nouveau calcul s'applique aux années 2005 à 2011. Avant 2005, les chiffres n'ont pas pu être recalculés avec la nouvelle méthode et les évolutions entre 2004 et 2005 sont donc à prendre avec précaution.

Champ : France.

Source : Céreq, déclarations fiscales 24-83.

L'état de l'École 2017 © DEPP

5.4 – Taux d'accès des salariés à la formation continue selon la taille des entreprises



Note : à partir de 1999, un redressement est effectué pour les entreprises de plus de 2 000 salariés, ce qui entraîne une révision à la hausse du taux d'accès. Ne sont pas inclus les contrats de professionnalisation et les CIF.

Champ : France.

Source : Céreq, déclarations fiscales 24-83.

L'état de l'École 2017 © DEPP

Un quart des collégiens et lycéens bénéficient d'une aide directe de l'État, sous forme de bourses : la proportion atteint 36,2 % en lycée professionnel. En incluant les primes et les fonds sociaux, le montant de l'aide directe totale atteint 707,1 millions d'euros en 2016.

DIFFÉRENTES formes d'aides financières permettent aux familles de mieux assurer les conditions de scolarisation de leurs enfants.

L'attribution, sous condition de ressources, des bourses et des primes pour les élèves du second degré représente pour le ministère de l'Éducation nationale un effort budgétaire d'environ 656,9 millions d'euros en 2016. Les bourses attribuées concernent 1 404 711 jeunes (France métropolitaine et DOM y compris Mayotte, public et privé), soit 25,2 % de l'ensemble des élèves ([tableau 6.1](#)). Cette proportion, qui a peu varié depuis 2000, est beaucoup plus élevée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 28,7 % contre 11,9 %. En 2016, ces bourses ont été attribuées à 841 048 collégiens et 563 663 lycéens ; la proportion de boursiers reste bien plus élevée en lycée professionnel (36,2 %) qu'en lycée général et technologique (19,4 %) ([figure 6.2](#)).

Le dispositif des bourses de lycée a été rénové à la rentrée scolaire 2016-2017. Les bourses de lycée se déclinent désormais en 6 échelons. Les primes d'entrée en classe de seconde, première et terminale

et la prime à la qualification ont été intégrées aux échelons. En fonction de la spécialité de la formation suivie par le boursier, une prime d'équipement vient en complément de la bourse. Une prime de reprise d'études a été créée à la rentrée scolaire 2016-2017. Les élèves boursiers internes bénéficient d'une prime à l'internat ([tableau 6.3](#)). Enfin, des bourses au mérite sont attribuées aux boursiers de lycée ayant obtenu une mention « bien » ou « très bien » au diplôme national du brevet (DNB). Son montant varie en fonction de l'échelon de la bourse.

En 2016-2017, la bourse au mérite a concerné 85 787 bénéficiaires ([tableau 6.1](#)). Ce chiffre est en légère augmentation par rapport à l'année scolaire précédente.

Par ailleurs, les caisses d'allocations familiales versent aux familles, sous condition de ressources, une allocation de rentrée scolaire (ARS), pour les enfants scolarisés de 6 à 18 ans. Le montant total de cette allocation, tous régimes confondus, est de 1,99 milliard d'euros en 2016. Modulé selon l'âge, l'ARS varie, en moyenne, entre 363 euros et 396 euros en 2016-2017 ([tableau 6.4](#)). ■

Bourses nationales. Elles sont payées sur des crédits du budget du ministère de l'Éducation nationale. Les bourses et aides départementales ou régionales, non comptabilisées ici, sont prises en charge sur les crédits des conseils départementaux ou régionaux.

Bourses du second degré. Le montant d'une bourse d'études du second degré est évalué en fonction des ressources de la famille et du nombre d'enfants à charge, selon un barème national. Les bourses de collège comportent trois échelons d'un montant annuel de 84 €, de 231 € et de 360 €. Les bourses de lycée concernent les élèves scolarisés en lycée et en EREA, y compris ceux de premier cycle (troisième prépa-pro, DIMA en CFA et MFR). Depuis la rénovation du dispositif des bourses de lycée en 2016, les bourses de lycée comportent 6 échelons dont le montant annuel varie de 432 € pour l'échelon 1 à 918 € pour l'échelon 6. La bourse au mérite se décline également en 6 échelons dont le montant annuel est compris entre 402 € pour l'échelon 1 et 1 002 € pour l'échelon 6. Le montant annuel de la prime d'équipement s'élève à 342 €, celui de la prime à la reprise d'études à 600 € et celui de la prime à l'internat à 258 €.

Les primes d'entrée en classe de seconde, première et terminale et la prime à la qualification ont été intégrées aux échelons.

Fonds social pour les cantines. Ils ont été mis en place afin de faciliter l'accès à la restauration scolaire du plus grand nombre de collégiens et de lycéens et éviter ainsi que certains enfants ne se trouvent privés de repas parce que leur famille ne parvient pas à prendre en charge les frais de restauration.

Fonds sociaux collégiens et lycéens. Ils sont destinés à faire face aux situations difficiles que peuvent connaître certains élèves ou leur famille pour assurer les dépenses de scolarité ou de vie scolaire. Ces aides exceptionnelles sont soit financières, soit en nature.

6.1 – Évolution du nombre d'élèves du second degré bénéficiant d'une aide financière

	2000-2001	2006-2007	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Effectifs de boursiers en collège	789 726	780 275	834 276	840 844	841 048
% de boursiers en collège	23,6 %	24,4 %	25,3 %	25,6 %	25,7 %
Effectifs de boursiers en LEGT	300 891	286 876	261 575	275 750	309 768
% de boursiers en LEGT	19,1 %	18,0 %	17,4 %	17,8 %	19,4 %
Effectifs de boursiers en LP	288 482	252 501	236 688	241 063	253 895
% de boursiers en LP	36,6 %	35,3 %	33,7 %	34,2 %	36,2 %
Total lycée	589 373	539 377	498 263	516 813	563 663
dont bourses au mérite en lycée	9 259	69 996	79 983	81 378	85 787
% de boursiers en lycée	26,7 %	24,4 %	22,6 %	22,9 %	24,5 %
Total boursiers (collèges et lycées)	1 379 099	1 319 652	1 332 539	1 357 657	1 404 711
% de boursiers (collèges et lycées)	24,8 %	24,4 %	24,2 %	24,5 %	25,2 %
Nombre de bénéficiaires de primes à la scolarité ^{1,2}	581 907	611 244	552 659	571 833	369 411

1. Prime d'équipement, prime à la qualification, prime d'entrée en seconde, première, terminale, prime d'internat (certaines primes sont cumulables) en lycée.

2. À compter de la rentrée scolaire 2016-2017, suite à la rénovation du dispositif des bourses de lycée, les primes d'entrée et la prime à la qualification sont intégrées à l'échelon de la bourse. En 2016-2017, seuls les anciens boursiers qui bénéficient de dispositions transitoires continuent à percevoir ces 2 primes. La prime d'équipement et la prime d'internat attribuées selon le régime du boursier et selon sa formation subsistent et une prime de reprise d'études a été créée à compter de 2016-2017.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2013, public et privé.

Source : MEN-DGESCO.

État de l'École 2017 © DEPP

6.3 – Aides aux élèves

Nature des aides	Montant			Évolution 2001-2016	
	2001	2015	2016	en euros courants	en euros constants
	en milliers d'euros				
Aides directes MEN					
Bourses de collège	115 070	175 051	175 857	+ 52,8 %	+ 23,9 %
Bourses de lycée ¹	206 853	211 223	384 091	n.s	
Primes (lycée sauf internat) ²	165 420	142 835	18 798	n.s	
Bourses au mérite – lycée ³	7 055	65 102	64 336	n.s	
Sous-total : bourses et primes lycée	379 328	419 160	467 225	+ 23,2 %	- 0,1 %
Prime à l'internat – collège ⁴		1 513	1 421		
Prime à l'internat – lycée ⁴		11 893	12 398		
Bourse d'enseignement d'adaptation ⁵	1 038	544		n.s	
Fonds sociaux ⁶	67 900	44 947	50 239	- 26,0 %	- 40,0 %
Total aides directes MEN	563 336	653 108	707 140	25,5 %	1,8 %
Allocation de rentrée scolaire (ARS)⁷	1 233 762	1 929 397	1 995 449	61,7 %	31,1 %

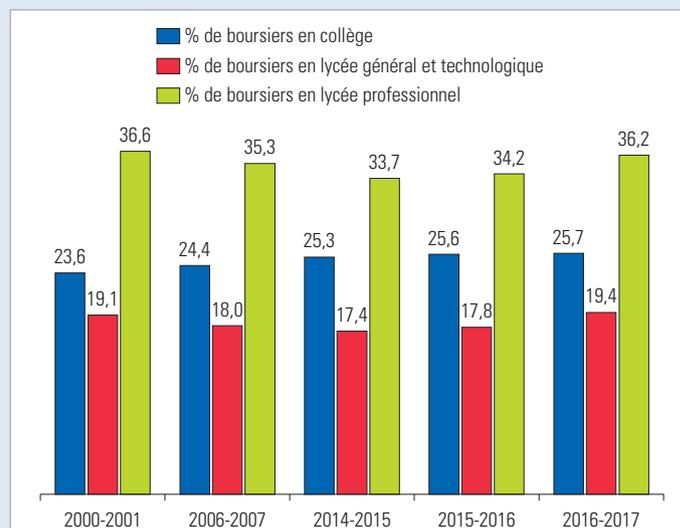
n.s. : résultat non significatif. 1. À compter de l'année scolaire 2016-2017, suite à la rénovation du dispositif des bourses de lycée, les échelons de bourse intègrent les primes d'entrée et la prime à la qualification. 2. À compter de l'année scolaire 2016-2017 : prime d'équipement et prime de reprise d'études. 3. Le dispositif a été modifié en 2006 avec une augmentation du montant et des bénéficiaires et en 2016 avec la suppression des bourses au mérite par commission. 4. Créée à compter de la rentrée scolaire 2001-2002. 5. À compter de l'année scolaire 2016-2017, suppression du dispositif des bourses d'enseignement d'adaptation. 6. Ces montants n'incluent pas l'utilisation des reliquats par les EPLE. 7. Pour 2016 : montant de l'ARS tous régimes confondus.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2013, public et privé.

Sources : MEN-DGESCO, CNAF.

État de l'École 2017 © DEPP

6.2 – Proportions de boursiers dans le second degré



Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2013, public et privé.

Source : MEN-DGESCO.

État de l'École 2017 © DEPP

6.4 – Montants de l'aide moyenne aux boursiers et aux bénéficiaires de l'ARS (en euros courants)

	2000-2001	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Évolution 2000-2016
Aide moyenne en collège	152 €	205 €	210 €	211 €	+ 38,6 %
Effectifs de boursiers en collège ²	789,7	834,3	840,8	841,0	+ 6,5 %
Effectifs des élèves de collège ²	3 346,3	3 293,7	3 280,1	3 278,1	- 2,0 %
Aide moyenne en lycée	664 €	838 €	834 €	851 €	+ 28,1 %
Effectifs de boursiers en lycée ²	589,4	498,3	516,8	563,7	- 4,4 %
Effectifs des élèves de lycée ²	2 204,2	2 203,4	2 256,3	2 301,3	+ 4,4 %
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	2000-2001	2014-2015	2015-2016	2016-2017	
6-10 ans	253 €	363 €	363 €	363 €	
11-14 ans	253 €	383 €	383 €	383 €	
15-18 ans	253 €	396 €	396 €	396 €	

1. Bourses + primes du MEN, hors fonds sociaux (enseignement public et privé).

2. En milliers.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2013, public et privé.

Sources : MEN-DGESCO, CNAF.

État de l'École 2017 © DEPP

Pour l'année scolaire 2016-2017, le ministère de l'Éducation nationale rémunère 1 104 400 personnes au titre de la mission interministérielle « enseignement scolaire » dont 962 000 relèvent du secteur public et 142 500 du secteur privé sous contrat. 80,1 % de ces personnels sont des enseignants.

DURANT L'ANNÉE scolaire 2016-2017, 1 104 400 personnes sont rémunérées sur crédits d'État par le ministère de l'Éducation nationale au titre de l'enseignement scolaire : 884 300 enseignants dans les secteurs public et privé sous contrat, soit 80,1 % de l'ensemble du personnel (*tableau 7.1*).

À la suite de leur affectation en école ou en établissement, 384 800 enseignants exercent dans les écoles publiques ou dans les classes sous contrat des écoles privées et 499 600 dans un établissement du second degré, public ou privé (*tableau 7.2*).

220 100 agents assurent des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, d'inspection, d'éducation, d'orientation et d'assistance éducative dans les établissements publics, en rectorat, dans les services départementaux de l'Éducation nationale ou en administration centrale au titre de l'enseignement scolaire. Parmi ces agents, 102 100 assistants d'éducation, accompagnants d'élèves en situation de handicap, assistants pédagogiques et auxiliaires de vie scolaire ont été enregistrés en affectation dans

les écoles et les établissements publics du second degré. À ces personnels s'ajoutent ceux dépendant d'autres ministères (Agriculture, Défense, Santé) ou d'organismes privés qui participent aussi à la formation de près de 13 millions d'élèves. Dans le premier degré, la tendance depuis le milieu des années 1990 est à une légère croissance du nombre des enseignants jusqu'à la rentrée 2010 (+ 4,7 %) qui fléchit aux rentrées 2011 et 2012. Les effectifs progressent à nouveau durant l'année scolaire 2013-2014 en raison du recrutement, pour une durée d'un an, des candidats admissibles à la session exceptionnelle 2013-2014 des concours enseignants. En 2014, le nombre élevé d'admis aux concours d'enseignants du premier degré porte les effectifs au même niveau qu'en 2013. Ils augmentent à nouveau depuis 2015, du fait de l'augmentation des recrutements (*figure 7.3*). Dans le second degré, la réduction des effectifs, presque continue depuis l'année 2003-2004 (près de 48 800 enseignants de moins jusqu'à 2012-2013), s'interrompt à la rentrée 2013 : le nombre d'enseignants augmente à nouveau depuis. En 2016, ils sont du même ordre qu'en 2005. ■

Le personnel recensé est le personnel en activité rémunéré sur emploi permanent au titre du ministère de l'Éducation nationale, relevant des programmes de la mission interministérielle « enseignement scolaire » (MIES) dans le cadre de la LOLF (loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances mise en application le 1^{er} janvier 2006).

Ces personnels sont décomptés en effectifs physiques. La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère. Ne sont pas pris en compte les personnels rémunérés sur ressources propres des établissements privés hors contrat ni les personnels de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

7.1 – Évolution des effectifs des personnels de l'Éducation nationale (hors enseignement supérieur)

		1999-2000	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Enseignants ¹	Public	734 977	719 032	711 587	726 002	724 658	733 428	741 869
	Privé	139 650	139 485	138 564	140 243	140 560	141 416	142 479
	Total	874 627	858 517	850 151	866 245	865 218	874 844	884 348
Personnels administratifs, techniques, d'encadrement, surveillance ²		311 232	196 876	203 687	204 748	201 549	198 638	220 090
<i>dont aides-éducateurs et assistants d'éducation, accompagnants des élèves en situation de handicap³, assistants pédagogiques⁴</i>		61 470	83 600	90 806	89 863	86 772	82 678	102 082
Total		1 185 859	1 055 393	1 053 838	1 070 993	1 066 767	1 073 482	1 104 438
Part des enseignants		73,8 %	81,3 %	80,7 %	80,9 %	81,1 %	81,5 %	80,1 %

1. Enseignants dans les établissements des premier et second degrés public et privé, y compris les stagiaires affectés directement en école ou établissement depuis la rentrée 2010.

2. Les personnels rémunérés sur les chapitres « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Vie étudiante » comptabilisés dans la publication *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France* ne sont plus comptabilisés depuis 2007, ni à partir de 2010, les personnels exerçant en administration centrale et rémunérés au titre de l'enseignement supérieur.

3. Corps créé en 2014 (décret du 27 juin 2014). Les effectifs de ces personnels sont sous-estimés entre les années 2014-2015 et 2015-2016, en raison d'un défaut de remontée de ces nouveaux statuts.

4. Les derniers aides éducateurs ont été recensés sur l'année scolaire 2006-2007.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011 pour le public (hors Mayotte pour le privé). Public et privé sous contrat pour les enseignants, public pour les personnels administratifs, techniques ou d'encadrement.

Source : MEN-MESRI-DEPP, Fichier de paye janvier 2000, Base « bulletins de salaire » décembre 2011 à décembre 2016.

7.2 – Répartition des effectifs des personnels de l'Éducation nationale, en décembre 2016

Type de personnel	Effectifs
Enseignement du premier degré public	341 658
Enseignement du premier degré privé	43 110
Enseignement du second degré public	400 211
Enseignement du second degré privé	99 369
Total enseignants	884 348
Personnel administratif, technique, d'encadrement et de surveillance ¹	118 008
Assistants d'éducation et AESH ²	102 082
Total	1 104 438

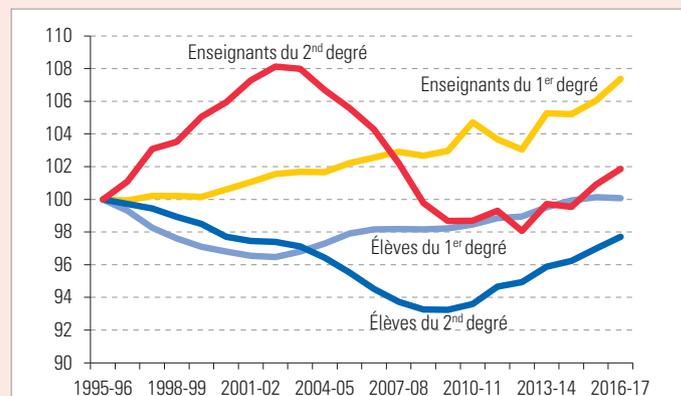
1. Non compris les personnels rémunérés sur le chapitre « Formations supérieures et recherche universitaire », et ceux exerçant en administration centrale et rémunérés au titre de l'Enseignement supérieur.

2. **AESH :** accompagnants des élèves en situation de handicap. Le nombre d'assistants et d'accompagnants est probablement sous-estimé.

Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour les enseignants du privé).

Source : MEN-MESRI-DEPP, Base « bulletins de salaire » décembre 2016.

7.3 – Évolutions comparées des effectifs d'élèves et d'enseignants



Note : les admissibles contractuels du premier degré privé n'étaient pas recensés dans l'édition 2014 de *L'état de l'École*. Ils ont été intégrés au titre de l'année 2013-2014.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011 sauf pour les enseignants du privé. Public et privé sous contrat.

Source : MEN-MESRI-DEPP, Fichiers de paye janvier 1996 à 2011, Base « bulletins de salaire » décembre 2011 à 2016.

Parmi les 884 300 enseignants rémunérés au titre de l'enseignement scolaire par le ministère de l'Éducation nationale au cours de l'année 2016-2017, 43,5 % exercent dans le premier degré et 56,5 % dans le second degré. 220 100 agents assurent la gestion de l'enseignement scolaire.

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017, le premier degré public compte 341 700 enseignants, y compris les fonctionnaires-stagiaires (*tableau 8.1*). La quasi-totalité d'entre eux sont professeurs des écoles (98,1 %). Parmi les 43 100 enseignants des classes sous contrat du premier degré privé, 91,5 % ont une rémunération correspondant à celle des professeurs des écoles.

Les établissements du second degré public (y compris les classes post-baccalauréat) regroupent 400 200 enseignants, y compris les fonctionnaires-stagiaires (*tableau 8.2*). Plus de six enseignants sur dix (61,8 %) sont certifiés ou professeurs d'éducation physique et sportive, plus d'un sur dix est agrégé (12,1 %), 0,5 % appartiennent au corps des professeurs de chaire supérieure et 14,6 % sont professeurs de lycée professionnel. Dans les classes sous contrat du second degré privé, 60,5 % des 99 400 enseignants sont rémunérés sur des échelles de certifiés ou de professeurs d'éducation physique et sportive, 3,8 % sur des échelles d'agrégés et 11,1 % sur celles des professeurs de lycée professionnel. Les adjoints d'enseignement représentent encore 1,4 % des enseignants du secteur privé.

La part des non-titulaires parmi les enseignants est de 4,6 % dans le secteur public et de 17,8 % dans le secteur privé sous contrat.

Près d'un tiers des personnels non enseignants dédiés à l'enseignement scolaire sont des ASS (personnels

administratifs, sociaux et de santé), parmi lesquels ceux de catégorie C sont les plus nombreux (10,8 % de l'ensemble des agents non enseignants) (*figure 8.3*). Les DIEO (personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation) représentent 63,6 % des effectifs des non-enseignants. Les titulaires, exclusivement en catégorie A, occupent principalement des fonctions de direction d'établissement et de conseillers principaux d'éducation. Les personnels non titulaires, les plus nombreux dans cette filière, sont des assistants d'éducation et des accompagnants d'élèves en situation de handicap. Les ITRF (ingénieurs, techniciens de recherche et de formation) sont peu nombreux (4,4 %) parmi les non-enseignants.

Les enseignants du premier degré sont plus jeunes (41,9 ans en moyenne dans le public et 43,7 ans dans le privé) que ceux qui exercent dans le second degré (43,8 ans et 45 ans) (*figure 8.4*). La part des femmes est également beaucoup plus importante dans le premier degré et la féminisation d'autant plus prononcée que la population enseignante est jeune. Les femmes représentent 87,7 % des moins de 35 ans du premier degré public et 93,0 % de ceux du privé. Leur part est plus faible parmi les enseignants âgés de 50 ans et plus : 76,0 % (public) et 91,7 % (privé). La situation est semblable dans le second degré, les femmes de moins de 35 ans sont proportionnellement plus nombreuses (62,4 % et 68,8 %) que celles de 50 ans et plus (54,3 % et 65,2 %) (*figure 8.5*). ■

Le personnel recensé est le personnel en activité rémunéré sur emploi permanent au titre du ministère de l'Éducation nationale relevant des programmes de la mission interministérielle : « enseignement scolaire (MIES) » dans le cadre de la LOLF (loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances mise en application le 1^{er} janvier 2006). La LOLF se décline en missions, en programmes et en actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

8.1 – Les enseignants du premier degré

	Secteur public			Secteur privé sous contrat		
	Enseignants	Part des femmes	Part des professeurs des écoles	Enseignants	Part des femmes	Part des professeurs des écoles
1999-2000	314 729	77,8	46,0	44 162	91,3	40,5
2011-2012	326 703	81,6	97,2	44 771	91,1	86,1
2012-2013	324 684	81,9	97,5	44 521	91,3	86,1
2013-2014	332 161	82,3	95,4	45 037	91,4	85,1
2014-2015	331 921	82,7	97,9	45 070	91,4	86,9
2015-2016	337 179	83,1	98,1	42 787	91,5	92,2
2016-2017	341 658	83,4	98,1	43 110	91,5	91,5

Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le privé).

Source : MEN-MESRI-DEPP, Fichier de paye janvier 2000, Base « bulletins de salaire » décembre 2011 à décembre 2016.

L'état de l'école 2017 © DEPP

8.2 – Les enseignants du second degré

	Secteur public			Secteur privé sous contrat		
	Enseignants	Part des femmes	Part des certifiés	Enseignants	Part des femmes	Part des certifiés
1999-2000	420 248	56,7	58,3	94 994	65,8	39,6
2011-2012	392 329	57,8	61,8	94 714	66,0	60,6
2012-2013	386 903	58,0	61,8	94 043	66,1	60,6
2013-2014	393 841	58,2	60,7	95 206	66,3	59,5
2014-2015	392 737	58,3	62,0	95 490	66,3	60,8
2015-2016	396 249	58,3	62,0	98 629	66,9	59,6
2016-2017	400 211	58,4	61,8	99 369	66,8	60,5

Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le privé).

Source : MEN-MESRI-DEPP, Fichier de paye janvier 2000, Base « bulletins de salaire » décembre 2011 à décembre 2016.

L'état de l'école 2017 © DEPP

8.3 – Personnels administratifs, techniques et d'encadrement¹ en décembre 2016

	Effectifs	%	
Administratifs, sociaux et de santé (ASS)	Catégorie A	18 852	8,6
	Catégorie B	17 356	7,9
	Catégorie C	23 832	10,8
	Total ASS²	67 480	30,7
Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)	Catégorie A	35 516	16,1
	Total DIEO²	139 998	63,6
Bibliothèque	Catégorie A	1	0,0
Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF)	Catégorie A	1 898	0,9
	Catégorie B	1 746	0,8
	Catégorie C	6 016	2,7
	Total ITRF	9 660	4,4
Apprentis	2 951	1,3	
Ensemble	220 090	100,0	

1. Personnels rémunérés sur les programmes des premier et second degré, « vie de l'élève » et « soutien de la politique de l'Éducation nationale », hors administration centrale (pour la partie en soutien à l'enseignement supérieur).

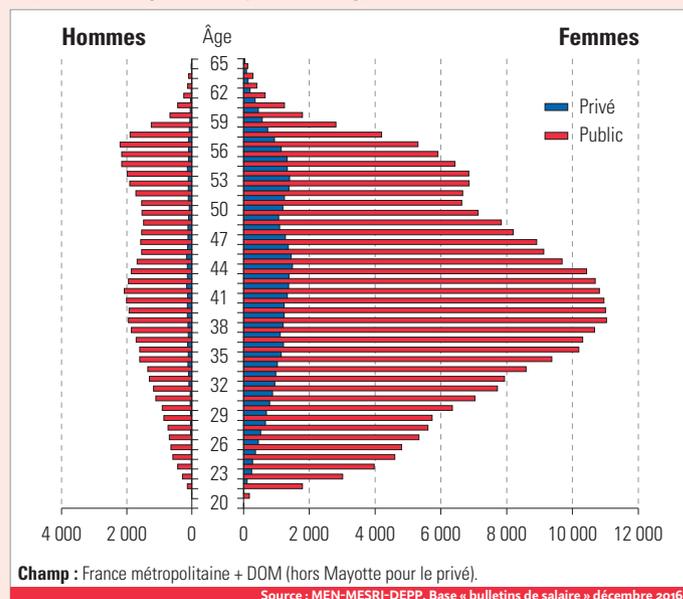
2. Y compris les non-titulaires.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MEN-MESRI-DEPP, Base « bulletins de salaire » décembre 2016.

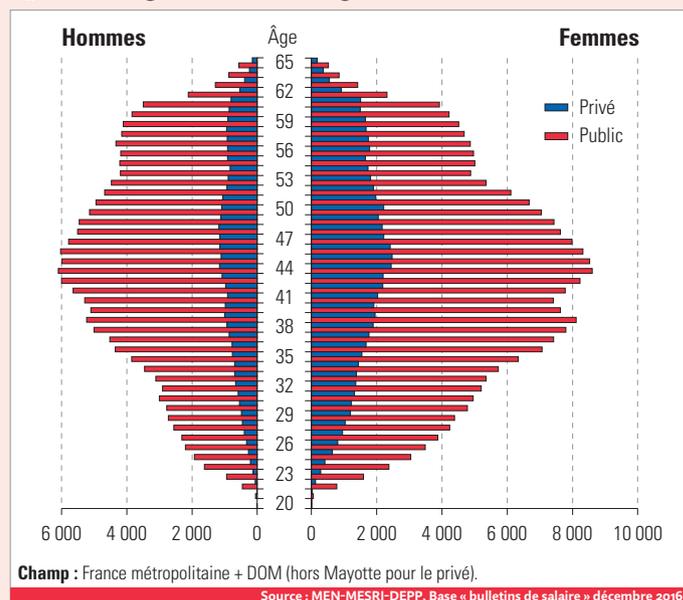
L'état de l'école 2017 © DEPP

8.4 – Les enseignants du premier degré en décembre 2016



L'état de l'école 2017 © DEPP

8.5 – Les enseignants du second degré en décembre 2016



L'état de l'école 2017 © DEPP

Après une progression continue jusqu'au milieu des années 1990, l'espérance de scolarisation s'est ensuite stabilisée.

En 2015-2016, la durée de scolarisation des jeunes âgés de 2 à 29 ans se maintient à 18,3 années d'études.

LES TAUX de scolarisation par âge constatés en 2015-2016 permettent d'espérer, pour un enfant âgé de deux ans susceptible d'entrer à l'école, un total de 18,3 années de formation initiale, dont 2,9 années dans l'enseignement supérieur (*tableau 9.1*).

Après une période de progression soutenue jusqu'au milieu des années 1990, entraînant un gain de près de deux années entre 1985 et 1995, l'espérance de scolarisation a baissé ensuite progressivement jusqu'à la rentrée 2011. À la rentrée 2015, elle se maintient au niveau des années précédentes avec 18,3 années.

La baisse des redoublements se poursuit en 2016 sauf en terminale où l'augmentation de 0,3 point du redoublement constatée à la rentrée 2016 s'explique par une réinscription plus fréquente des élèves ayant échoué au baccalauréat (*figure 9.2*). La baisse quasi générale des redoublements dans le secondaire participe au tassement de la durée des études. Les nouvelles générations parviennent plus vite et plus jeunes que leurs aînées au terme de l'enseignement secondaire.

Structurellement, la durée d'études d'un élève dépend de l'orientation en second cycle. Ainsi, une orientation

générale prédispose à des études plus longues qu'une orientation professionnelle. Pour sa part, la fréquentation de l'enseignement supérieur a subi, au cours des années 2000, l'effet d'une plus grande orientation des jeunes générations vers les formations professionnelles, au détriment des filières longues de l'université, si bien que l'espérance de scolarisation dans le supérieur des jeunes âgés au plus de 29 ans stagnait autour de 2,4 années. Depuis, elle a progressé pour atteindre 2,9 années en 2015-2016.

Sur les trois dernières rentrées, le taux de scolarisation des 18, 21 et 29 ans augmente légèrement ; il se stabilise pour les 25 ans (*figure 9.3*).

En 2015, 85 % des adolescents de 15-19 ans en France, étudient. Ce taux de scolarisation des adolescents situe la France 1 point au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (*figure 9.4*). 36 % des jeunes français âgés de 20 à 24 ans étudient. Ce taux de scolarisation situe la France en dessous de la moyenne et au 24^e rang des pays de l'OCDE. Les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Italie partagent avec la France des taux de scolarisation assez faibles à ces âges, comparés à ceux des Pays-Bas, de la Finlande et de l'Allemagne. ■

L'espérance de scolarisation est une estimation de la durée totale de la scolarité d'un enfant âgé de deux ans cette année-là. Comme l'espérance de vie, cet indicateur exprime une situation ponctuelle, reflet de la scolarisation l'année scolaire considérée.

Mathématiquement, l'espérance de scolarisation est égale à la somme des taux de scolarisation observés aux différents âges, un taux de scolarisation de 80 % donnant une durée d'études de 0,8 an.

9.1 – Évolution de l'espérance de scolarisation de 2 à 29 ans (en années)

	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM (hors Mayotte)			
	1985-86	1990-91	1995-96	2000-01	2005-06	2010-11	2015-16(p)
Ensemble¹	16,9	17,9	18,8	18,6	18,4	18,2	18,3
– Filles	17,1	18,1	19,0	18,8	18,6	18,5	18,6
– Garçons	16,8	17,8	18,6	18,5	18,2	18,0	18,1
Préélémentaire	3,3	3,4	3,4	3,4	3,3	3,1	3,1
Élémentaire	5,5	5,4	5,2	5,2	5,2	5,1	5,0
Secondaire	6,8	7,5	7,7	7,6	7,4	7,4	7,2
Supérieur	1,3	1,7	2,4	2,4	2,5	2,6	2,9

(p) : données provisoires.

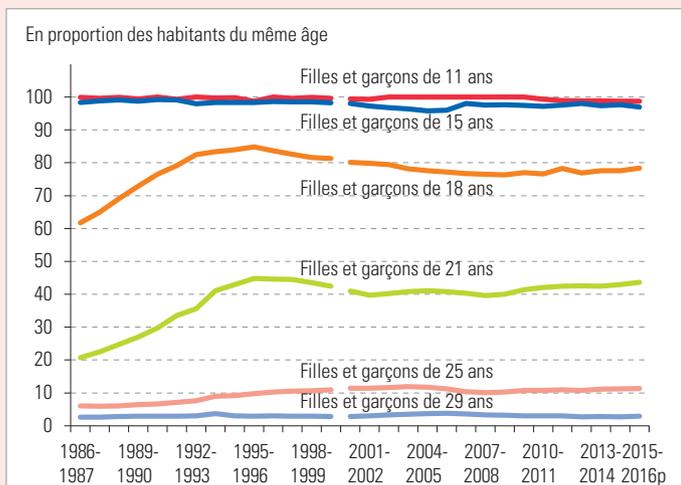
Lecture : en 2015-2016, un enfant âgé de deux ans susceptible d'entrer à l'école peut espérer 18,3 années de formation initiale dont 2,9 dans l'enseignement supérieur. L'espérance de scolarisation en 2015-2016 est égale à la somme des taux de scolarisation observés aux différents âges en 2015-2016.

1. Y compris l'enseignement dispensé à des élèves en grande difficulté dans des établissements ne dépendant pas du ministère de l'Éducation nationale, enseignement que l'on ne peut classer ni dans l'enseignement préélémentaire, ni dans l'enseignement élémentaire, ni dans l'enseignement secondaire.

Sources : MEN-MESRI-DEPP, MESRI-SIES, systèmes d'information et enquêtes statistiques ; ministère en charge de l'agriculture et ministère en charge de la santé ; Insee, traitements DEPP pour les effectifs de population.

L'état de l'École 2017 © DEPP

9.3 – Taux de scolarisation selon l'âge (1986-2016)



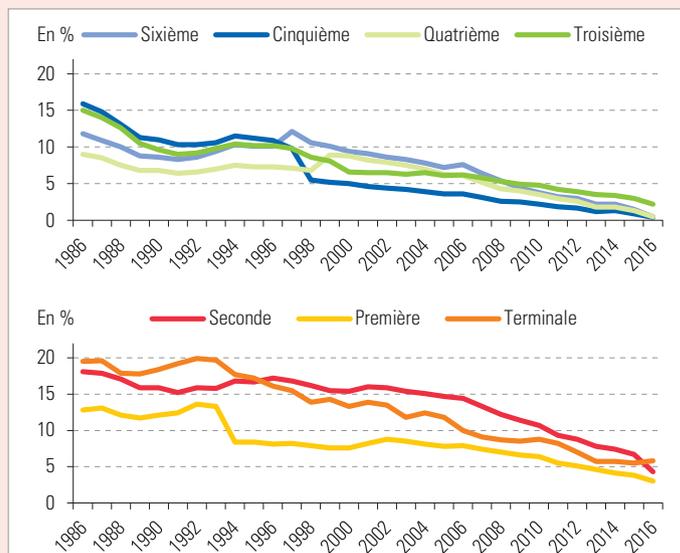
Note : dans certaines tranches d'âge, l'effectif scolarisé constaté est supérieur à celui de la population totale du même âge estimée à partir des bilans démographiques de l'Insee. Dans ce cas, le taux de scolarisation est forcé à 100 %.

Champ : la population scolarisée correspond à l'ensemble des établissements d'enseignement et centres de formation d'apprentis. La rupture de série en 1999 est due à l'intégration des DOM : France métropolitaine jusqu'en 1998-1999 ; France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) depuis 1999-2000.

Sources : MEN-MESRI-DEPP, MESRI-SIES, systèmes d'information et enquêtes statistiques ; ministère en charge de l'agriculture et ministère en charge de la santé ; Insee, traitements DEPP pour les effectifs de population.

L'état de l'École 2017 © DEPP

9.2 – Évolution des redoublements de 1986 à 2016

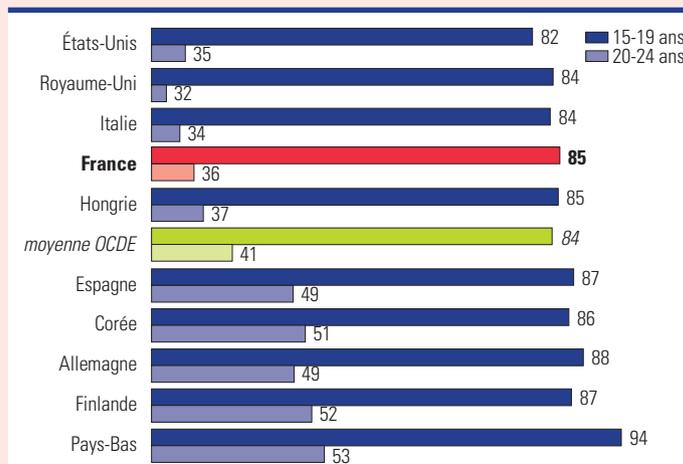


Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, public et privé.

Sources : MEN-MESRI-DEPP, système d'information Scolarité et enquête n°16 auprès des établissements privés hors contrat.

L'état de l'École 2017 © DEPP

9.4 – Taux de scolarisation des jeunes de 15-19 ans et de 20-24 ans (2015) (en % des habitants du groupe d'âges)



Lecture : en 2015, en France 85 % des adolescents de 15 à 19 ans étudient, ce qui est supérieur de 1 point à la moyenne des pays de l'OCDE. Ce taux de scolarisation baisse à 36 % pour les 20-24 ans ce qui situe la France bien en dessous de la moyenne internationale (41 %).

Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2017.

L'état de l'École 2017 © DEPP

Les réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) accueillent 7 % des écoliers et collégiens. Plus de sept élèves de collège REP+ sur dix sont issus des catégories sociales défavorisées et un sur cinq a un retard scolaire d'au moins un an en entrant en sixième. Par ailleurs, ces élèves maîtrisent moins bien les compétences du socle commun et leur réussite au diplôme national du brevet est, en moyenne, de 11 points inférieure à celle des collèges publics hors éducation prioritaire.

À LA RENTRÉE 2016, 364 collèges publics et 2 470 écoles publiques appartiennent à un réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) en France métropolitaine et dans les DOM. Ces derniers accueillent 459 900 écoliers et 177 800 collégiens, soit 7 % des élèves du public. Les autres collèges et écoles de l'éducation prioritaire représentent environ 13 % des élèves du public, soit près de 1 100 000 ; ils appartiennent à des réseaux d'éducation prioritaire (REP). Un réseau regroupe un collège et les écoles de son secteur.

En 2015, un objectif de scolarisation précoce a été défini en REP+, visant à porter le taux de scolarisation des enfants de 2 ans à 50 % (et à 30 % en REP). À la rentrée 2016, 22,7 % des enfants de 2 ans étaient scolarisés en REP+, contre 19,5 % en REP et 9,9 % ailleurs.

Les collégiens des REP+ sont très massivement d'origine sociale défavorisée : près de trois quarts d'entre eux ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 60,1 % en REP et 37,8 % dans les établissements publics hors EP (France métropolitaine et DOM) (tableau 10.1). Leur retard scolaire est plus fréquent : 19,0 % des élèves en REP+ sont « en retard » à l'entrée en sixième contre 15,4 % en REP et 8,5 % dans les autres établissements publics.

En début de sixième comme en fin de troisième, les élèves des REP+ maîtrisent moins bien que les

autres élèves les compétences 1 (maîtrise de la langue française) et 3 (principaux éléments de mathématiques, culture scientifique et technologique) du socle commun (se reporter à la fiche 20 sur la maîtrise des compétences du socle). En 2015, si 59,8 % des élèves de sixième des collèges du programme REP+ maîtrisent la compétence 1 du socle, ils sont 71,8 % dans les collèges en REP et 83,2 % ailleurs (tableau 10.2). En 2016, à la fin de la troisième, 64,3 % des collégiens en REP+ maîtrisent la compétence du socle 1 alors qu'ils sont 70,4 % en REP et 78,5 % dans les autres collèges publics hors éducation prioritaire.

Le diplôme national du brevet (DNB) comprend un examen écrit de trois épreuves (français, mathématiques et histoire-géographie-éducation civique). À la session 2016, 43,9 % des élèves des collèges REP+ et 54,1 % des élèves des REP ont obtenu plus de 10/20 aux épreuves écrites, contre 72,7 % dans les autres collèges publics. Cependant, en prenant en compte le contrôle en cours de formation et l'oral d'histoire des arts, les écarts diminuent : 76,1 % des élèves en REP+ ont obtenu leur DNB contre 87,0 % ailleurs (figure 10.3). Ces indicateurs doivent être interprétés plus comme un état des lieux initial sur la réussite scolaire des élèves en REP+ que comme une évaluation de ce dispositif. En effet, il n'est entré en application qu'à la rentrée 2015, et ses actions pédagogiques propres n'ont pas pu être pleinement appliquées. ■

Depuis de la rentrée 2015, le périmètre de l'éducation prioritaire a évolué : les réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) se sont substitués au programme « écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) comme zonage de référence de l'éducation prioritaire.

Jusqu'en 2013, les compétences 1 (la maîtrise de la langue française) et 3 (les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique) des paliers 2 et 3 étaient évaluées annuellement.

Depuis 2014, ces compétences sont évaluées chaque année pour l'un des trois paliers, selon un cycle triennal, en commençant par le CE1. En 2015, l'évaluation a concerné le palier 2 (fin de CM2 avec une réalisation en début de sixième), en 2016, les indicateurs ont été produits pour le palier 3 (fin de troisième).

Pour en savoir plus

Le socle commun de connaissances et de compétences : <http://eduscol.education.fr/pid23199/socle-commun.html>

10.1 – Indicateurs sur l'origine sociale et le retard scolaire à la rentrée 2016 (en %)

	Scolarisation dans un collège public			Ensemble
	en REP+	en REP	hors EP	
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs ¹	74,1	60,1	37,8	43,4
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	8,6	16,8	35,0	30,7
Proportion d'élèves entrant en sixième en retard ²	19,0	15,4	8,5	10,1

1. Le pourcentage d'enfants d'ouvriers et d'inactifs comprend les enfants d'ouvriers, qualifiés et non qualifiés, d'ouvriers agricoles, des retraités employés ou ouvriers et des personnes sans activité professionnelle.

2. La proportion d'élèves entrant en sixième avec au moins un an de retard est la proportion d'élèves entrant en sixième à la rentrée 2016, qui étaient en CM2 à la rentrée 2015, et qui ont redoublé au moins une classe du primaire.

REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé.

REP : réseau d'éducation prioritaire.

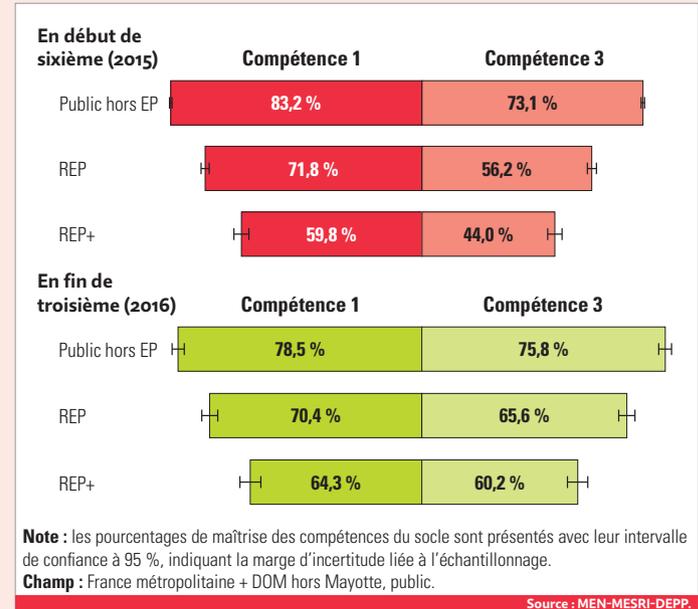
EP : éducation prioritaire.

Champ : France métropolitaine + DOM, public.

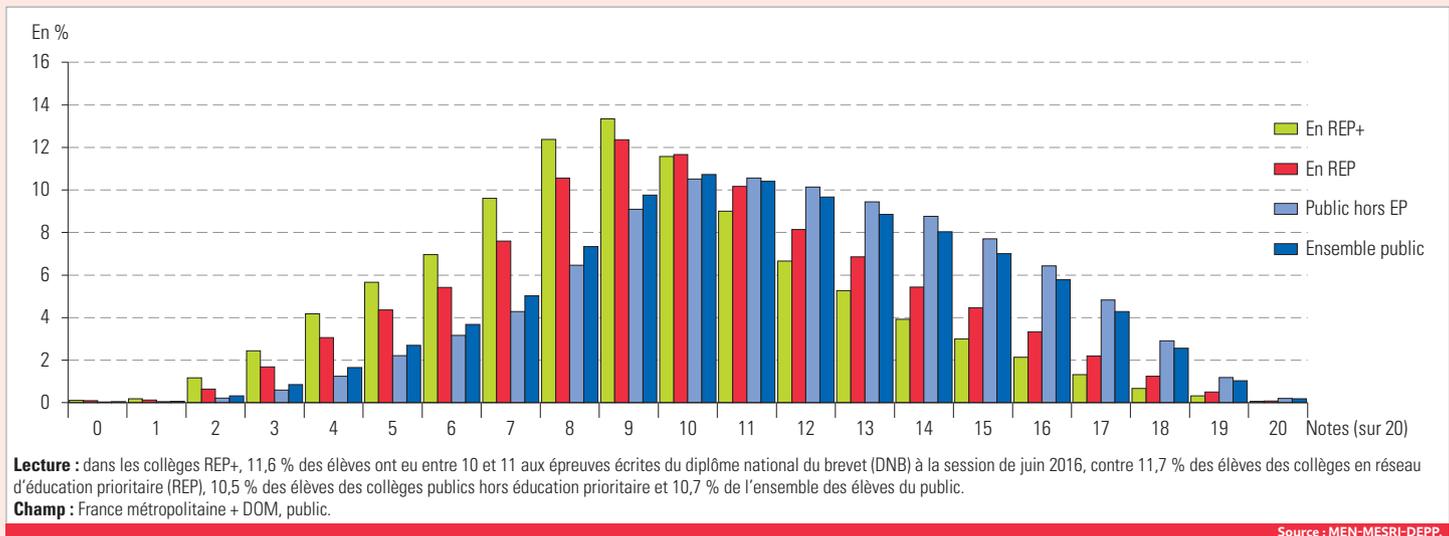
Source : MEN-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2017 © DEPP

10.2 – Proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle commun en 2015 et en 2016



10.3 – Répartition des élèves selon leurs notes aux épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB) en 2016



Les écarts de milieu social entre collèges sont importants : à la rentrée 2016, 10 % des collèges ont moins de 14,5 % d'élèves qui sont enfants d'ouvriers ou d'inactifs, et 10 % en ont plus de 63,0 %. Les collèges publics accueillent des élèves en moyenne plus défavorisés que les collèges privés et l'écart entre les deux secteurs a sensiblement augmenté ces dernières années.

LES COLLÈGES accueillent des populations très différentes selon le milieu social. Ce milieu social est ici pris en compte à partir de la profession du responsable de l'élève. À la rentrée 2016, la proportion d'élèves qui sont enfants d'ouvriers ou d'inactifs (milieu défavorisé) qui est de 38,0 % au collège, est supérieure à 63,0 % dans un dixième des collèges les plus défavorisés et inférieure à 14,5 % dans un dixième des collèges les plus favorisés (tableau 11.1). De même, dans un dixième des collèges, la proportion d'enfants d'enseignants et de cadres supérieurs (milieu très favorisé) qui représentent 22,8 % de l'ensemble des collégiens, est inférieure à 5,7 %, alors qu'elle dépasse 42,5 % dans un dixième des collèges les plus favorisés.

Les collèges publics et les collèges privés scolarisent des élèves de milieu social assez différent : à la rentrée 2016, 42,8 % des élèves du secteur public sont de milieu défavorisé contre 20,0 % dans le secteur privé ; 19,0 % des élèves du secteur public sont de milieu très favorisé contre 37,2 % dans le secteur privé. Cependant, il existe de forts écarts entre établissements au sein des deux secteurs : dans le secteur privé, notamment, si certains collèges n'accueillent presque aucun élève de milieu défavorisé, un dixième en accueillent au moins 43,3 %, soit plus que la proportion moyenne des collégiens issus de milieu défavorisé.

De façon plus globale, les écarts de milieu social entre établissements peuvent être mesurés par un indicateur de ségrégation, l'indice d'entropie. Quand cet indicateur est élevé, cela signifie que les écarts sociaux entre établissements sont très importants et qu'au sein de chaque établissement, la diversité des milieux sociaux représentés est plutôt faible ; quand l'indicateur est bas, cela indique que les écarts sociaux entre établissements sont moins importants et que la composition sociale de chaque établissement est proche de la composition sociale moyenne. On dira alors qu'il y a une plus grande mixité sociale entre les établissements.

La ségrégation sociale entre collèges a relativement peu varié entre 2003 et 2016, même si l'on note une légère hausse depuis 2013 (figure 11.2). Cette stabilité masque cependant des tendances plus marquées selon le secteur : les écarts de milieu social entre collèges privés ont très légèrement augmenté, alors qu'entre collèges publics, ils ont plutôt diminué jusqu'en 2013, et stagné ensuite.

Mais surtout l'écart global de recrutement entre les deux secteurs n'a cessé d'augmenter, le secteur privé devenant de plus en plus favorisé. En effet, entre 2003 et 2016, la part des élèves de milieu très favorisé a augmenté de 7,2 points dans le secteur privé (passant de 30,0 % à 37,2 %) tandis qu'elle n'augmentait que de 2,0 points dans le secteur public (de 17,0 % à 19,0 %) (figure 11.3). À l'opposé, la part d'élèves de milieu défavorisé a diminué plus fortement dans le secteur privé (- 4,8 points au lieu de - 0,4 point dans le secteur public). ■

Les données ici utilisées sont les bases élèves du second degré, disponibles de façon exhaustive depuis 2003. Le milieu social est celui du responsable de l'élève (le père si sa profession est renseignée, la mère ou une autre personne dans les autres cas) et regroupé en quatre groupes : défavorisé (ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs), moyen (employés, artisans, commerçants, agriculteurs et retraités correspondants), favorisé (professions intermédiaires, cadres et professions intermédiaires), très favorisé (enseignants, cadres et professions intellectuelles supérieures, chefs d'entreprise de dix salariés ou plus). Les professions non renseignées ont été assimilées aux « défavorisées », en sachant que les établissements où ces non-enseignements étaient trop fréquents ont été retirés de l'analyse.

L'indicateur de ségrégation ici utilisé est l'indice d'entropie : l'entropie estime le degré de diversité sociale dans chaque établissement (la valeur sera de 0 si tous les élèves sont du même groupe). Le degré de diversité moyen calculé sur l'ensemble des collèges donne une idée de la diversité au sein des collèges. En divisant cette moyenne par l'entropie sur l'ensemble de la population et prenant le complémentaire à 1, on obtient un indice qui vaut 0 dans la situation théorique où les écarts entre collèges seraient inexistant (tous les collèges auraient la même composition sociale). La valeur maximale théorique de 1 correspond à la situation où un seul milieu social serait représenté dans chaque collège.

11.1 – Répartition des collèges selon la proportion d'élèves de milieu social défavorisé et très favorisé, rentrées 2013 et 2016 (en %)

			1 ^{er} décile	1 ^{er} quartile	Médiane	3 ^e quartile	9 ^e décile	Proportion moyenne
Élèves de milieu défavorisé	2013	Public	22,5	32,2	43,3	54,0	65,1	42,5
		Privé	6,3	12,6	23,0	33,3	42,9	20,5
		Ensemble	14,9	25,9	38,5	50,9	62,5	37,9
	2016	Public	22,6	32,3	43,1	54,4	65,6	42,8
		Privé	6,1	12,2	21,9	32,6	43,3	20,0
		Ensemble	14,5	26,0	38,5	51,0	63,0	38,0
Élèves de milieu très favorisé	2013	Public	5,1	9,0	14,1	22,3	34,7	18,9
		Privé	9,6	15,5	24,9	40,4	58,8	35,8
		Ensemble	5,8	9,8	16,0	26,3	41,9	22,4
	2016	Public	5,0	9,0	14,3	22,8	34,5	19,0
		Privé	10,1	16,0	26,4	41,9	60,2	37,2
		Ensemble	5,7	10,0	16,3	27,0	42,5	22,8

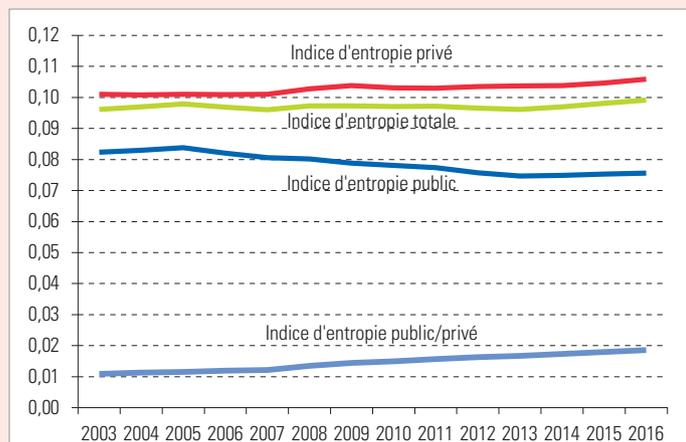
Lecture : en 2013, 10 % des collèges publics ont moins de 22,5 % d'élèves de milieu social défavorisé, et 10 % en ont plus de 65,1 %. La proportion d'élèves de milieu défavorisé dans les collèges publics, pris dans leur ensemble, est de 42,5 %.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé sous contrat.

Source : MEN-MESRI-DEPP, système d'information Scolarité.

L'état de l'École 2017 © DEPP

11.2 – Évolution de l'indicateur de ségrégation entre collèges en fonction du secteur de scolarisation, 2003-2016



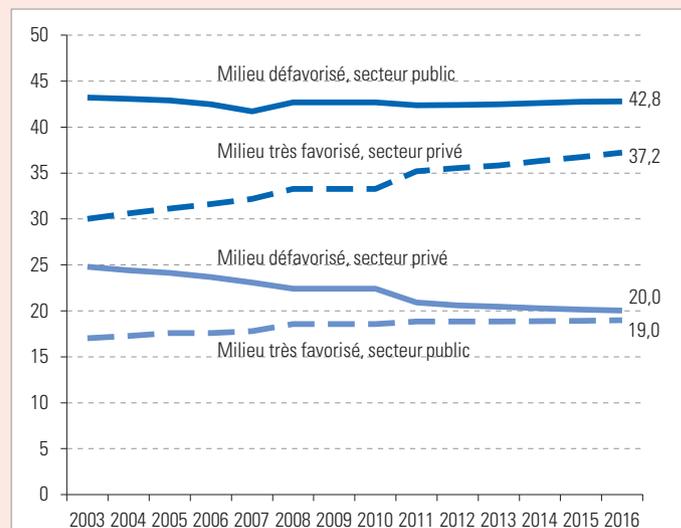
Lecture : l'indicateur de ségrégation ici utilisé est l'indice d'entropie. Au niveau national, entre 2003 et 2016, l'hétérogénéité parmi les collèges privés (« indice d'entropie privé ») s'est légèrement accrue, en termes de composition sociale des élèves, alors que l'hétérogénéité parmi les collèges publics (« indice d'entropie public ») a diminué. L'écart global de recrutement entre les secteurs public et privé (« indice d'entropie public/privé ») a augmenté. Au total, l'hétérogénéité au sein de l'ensemble des collèges (« indice d'entropie totale ») qui synthétise les trois dimensions précitées, a peu varié sur la période, avec une légère hausse à partir de 2013.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, public et privé sous contrat.

Source : MEN-MESRI-DEPP, système d'information Scolarité.

L'état de l'École 2017 © DEPP

11.3 – Évolution de la proportion d'élèves de milieu social défavorisé et très favorisé selon le secteur de scolarisation, 2003 à 2016 (en %)



Lecture : en 2003, 43,2 % des collégiens du secteur public étaient de milieu social défavorisé, et 24,8 % dans le secteur privé. En 2016, ils sont 42,8 % dans le public et 20,0 % dans le privé.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, public et privé sous contrat.

Source : MEN-MESRI-DEPP, système d'information Scolarité.

L'état de l'École 2017 © DEPP

350 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés au cours de l'année scolaire 2015-2016, huit sur dix en milieu ordinaire et deux sur dix dans un établissement spécialisé. Le mode de scolarisation et le parcours scolaire de l'élève sont très liés à la nature du trouble.

À LA RENTRÉE 2015, 350 300 enfants ou adolescents en situation de handicap sont scolarisés : près de huit sur dix en milieu ordinaire dans une école ou un établissement scolaire du second degré, et deux sur dix dans un établissement de soins ou médico-social (*tableau 12.1*).

En milieu ordinaire, 70 % des élèves suivent une scolarisation individuelle et 30 % fréquentent une ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) (*tableau 12.1*).

Les élèves scolarisés en ULIS dans le second degré connaissent des difficultés scolaires significatives : 45 % d'entre eux ont un niveau correspondant au premier degré. C'est également le cas de 85 % de ceux qui fréquentent un établissement spécialisé.

Les modes de scolarisation dépendent des déficiences (*tableau 12.2*). En 2015-2016, 43 % des élèves en situation de handicap dans le premier degré présentent des troubles intellectuels et cognitifs (69 000 élèves), et 36 % dans le second degré (42 700 élèves). Ces élèves ont plus de difficultés à suivre une scolarité ordinaire et sont donc plus souvent en ULIS (55 %) qu'en classe ordinaire (45 %). Ils sont majoritaires également (46 %) dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux.

Le suivi des parcours des jeunes en situation de handicap nés en 2001 permet de faire le point sur leur scolarisation à l'âge de 14 ans. À cet âge, 15 % sont « à l'heure » et entrent en troisième générale

(*figure 12.3*). Ces proportions varient fortement selon la déficience. Ainsi, à 14 ans, 53 % des déficients visuels, 44 % de ceux présentant un trouble viscéral ainsi que 43 % présentant un trouble moteur n'ont pas de retard dans leur scolarité, ce qui est le cas de seulement 2 % des jeunes présentant des troubles intellectuels ou cognitifs. En retard d'un an, 17 % des élèves sont en quatrième. Les élèves présentant un trouble du langage et de la parole sont les plus nombreux, ce trouble occasionnant souvent du retard scolaire avant d'être découvert. Enfin, 17 % des élèves en classe ordinaire sont dans une section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) majoritairement en quatrième. Un quart des élèves présentant un trouble intellectuel et cognitif fréquentent une Segpa.

Ces derniers sont encore plus nombreux (41 %) à être scolarisés en ULIS second degré. De même, 21 % de ceux présentant un trouble envahissant du développement, 19 % de ceux qui ont plusieurs troubles associés et 17 % des déficients auditifs. Au total, 26 % des élèves fréquentent une ULIS du second degré.

Enfin, plus d'un jeune en situation de handicap sur cinq (22 %) est scolarisé en milieu spécialisé : ceux présentant un trouble envahissant du développement sont les plus nombreux (40 %). Un tiers de ceux ayant plusieurs troubles associés et un quart de ceux présentant un trouble du psychisme ou un trouble intellectuel et cognitif fréquentent également ce milieu. ■

La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) mise en place au sein des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) statue sur les différentes mesures de « compensation » destinées à favoriser l'insertion sociale de la personne handicapée.

Elle se prononce également sur l'orientation du jeune entre un enseignement dans une classe ordinaire (scolarisation individuelle qui peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagement divers si la situation de l'élève l'exige), un enseignement personnalisé au sein d'un dispositif collectif (unité localisée pour l'inclusion scolaire – ULIS) quand la scolarisation individuelle n'est pas adaptée à ses besoins ou pour une prise en charge globale – scolaire, éducative et thérapeutique – au sein d'un établissement hospitalier ou médico-social (établissement spécialisé) quand la scolarisation en milieu ordinaire est incompatible avec son état de santé. Cette prise en charge peut dans certains cas s'accompagner d'une insertion scolaire partielle.

Avertissement : les informations relatives aux élèves en situation de handicap ne peuvent être actualisées pour l'année 2016-2017 en raison d'une grève administrative des enseignants référents.

Un éclairage sur la scolarité au collège pour le panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 est disponible (*figure 12.3*).

12.1 – Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2015-2016

Niveau d'enseignement ¹	Scolarisation en milieu ordinaire					Établissements spécialisés ³		
	Classe ordinaire			Collective	Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
	Total	dont Segpa ²	dont EREA					
Premier degré	111 682			48 361	160 043	5 546	61 615	67 161
Préélémentaire	31 299			6 914	38 213	2 457	21 173	23 630
Élémentaire	80 383			41 447	121 830	3 089	40 442	43 531
Second degré	82 875	15 558	2 313	36 060	118 935	2 299	6 754	9 053
Premier cycle	62 596	15 558	1 093	15 794	78 390	1 464	5 347	6 811
Second cycle	19 663		1 204	4 130	23 793	835	1 407	2 242
Autre niveau ⁴	616		16	16 136	16 752			
Niveau indéterminé⁵						295	3 205	3 500
Total	194 557	15 558	2 313	84 421	278 978	8 140	71 574	79 714

1. Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements de soins ou médico-sociaux. 2. Segpa de collège.

3. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes. 4. Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau.

5. Il s'agit d'élèves scolarisés dans un établissement spécialisé dont le niveau est difficile à déterminer.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé.

Sources : MEN-MESRI-DEPP et MEN-DGESCO, enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré ; enquête n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements de soins et médico-sociaux.

L'état de l'École 2017 © DEPP

12.2 – Répartition selon la déficience des élèves en situation de handicap en 2015-2016

Déficiences	Milieu ordinaire					Établissements spécialisés ²		
	Premier degré		Second degré		Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
	Classe ordinaire	ULIS	Classe ordinaire	ULIS				
Troubles intellectuels ou cognitifs	32 653	36 395	17 086	25 601	111 735	724	36 072	36 796
Troubles du psychisme	28 379	4 588	16 344	3 271	52 582	4 451	16 583	21 034
Troubles du langage ou de la parole	18 137	2 313	23 166	2 996	46 612	221	1 349	1 570
Troubles auditifs	3 344	745	2 922	575	7 586	4	2 717	2 721
Troubles visuels	2 265	251	2 286	264	5 066	5	483	488
Troubles viscéraux	2 213	147	1 535	127	4 022	369	75	444
Troubles moteurs	9 194	1 066	11 083	1 224	22 567	607	2 663	3 270
Plusieurs troubles associés	10 311	2 537	5 212	1 760	19 820	1 090	8 615	9 705
Autres troubles	5 186	319	3 241	242	8 988	618	1 891	2 509
Polyhandicap ¹						51	1 126	1 177
Total	111 682	48 361	82 875	36 060	278 978	8 140	71 574	79 714

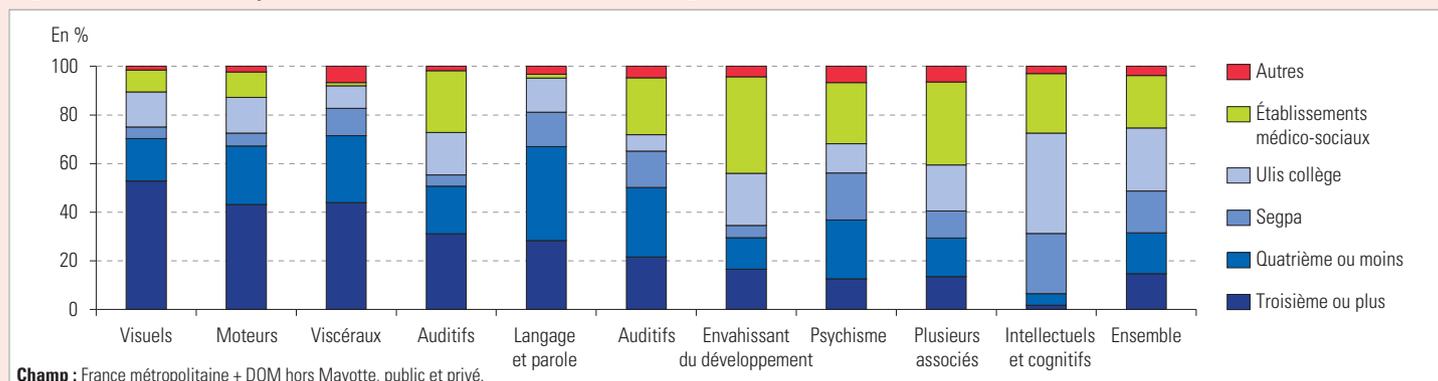
1. N'existe que dans les établissements de soins ou médico-sociaux. 2. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé.

Sources : MEN-MESRI-DEPP et MEN-DGESCO, enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré ; enquête n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements de soins et médico-sociaux.

L'état de l'École 2017 © DEPP

12.3 – Situation scolaire à quatorze ans selon la nature du trouble en 2015-2016



Source : MEN-MESRI-DEPP, panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001.

L'état de l'École 2017 © DEPP

Avec la baisse démographique des années 1970 à 1990, le premier degré a connu une nette amélioration des conditions d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires. Il fait actuellement face aux effets de l'augmentation du nombre des naissances observée depuis les années 2000.

LA SCOLARISATION dans l'enseignement du premier degré a connu ces dernières décennies trois évolutions marquantes : le développement de la scolarisation avant l'âge de 6 ans, la diminution des effectifs en raison de la baisse démographique et de la réduction des retards scolaires et l'amélioration générale des conditions d'accueil des écoliers.

En maternelle, l'accueil des enfants âgés de 5 ans, puis de 4 ans, s'est progressivement généralisé durant les années 1960 et 1970. Depuis vingt ans, quasiment tous les enfants âgés de 3 ans et plus sont scolarisés. C'est pourquoi les fluctuations du nombre d'élèves de 3 à 5 ans reflètent celles de la démographie. En revanche, l'évolution des effectifs d'élèves de moins de trois ans est plus fortement tributaire des politiques éducatives mises en œuvre. Sur une longue période, le taux de scolarisation de ces enfants est orienté à la baisse : de 35 % au début des années 2000, il s'est depuis stabilisé et oscille autour de 12 % depuis 2012 (figure 13.1).

En élémentaire comme en maternelle, dans le public comme dans le privé, les élèves ont bénéficié d'une forte réduction de la taille moyenne des classes. En maternelle, proche de 40 élèves jusqu'au début des années 1970, elle a progressivement été ramenée aux environs de 25 élèves. Dans l'élémentaire, le phénomène est un peu moins prononcé : voisine de 30 élèves dans les années 1960, la taille moyenne des classes est maintenant proche de 23 élèves.

Cette évolution a toutefois été accompagnée d'une diminution du nombre d'écoles du fait notamment

de la forte diminution d'écoles élémentaires à classe unique et du regroupement ou de la fusion d'écoles maternelles et élémentaires. Le nombre d'écoles est ainsi passé de 68 000 en 1980 à 59 000 en 1999 et à un peu plus de 51 000 à la rentrée 2016. La répartition des écoles selon leur nombre de classes tend à se modifier et à se déplacer « vers le haut », avec la diminution d'écoles de 5 classes ou moins et l'augmentation d'écoles de 6 classes ou plus (figure 13.2).

Le maintien, voire le renforcement, des effectifs de personnels enseignants, alors même que les effectifs d'élèves diminuaient, avaient abouti à une amélioration continue du ratio de postes pour 100 élèves (P/E). Ce mouvement s'interrompt au-delà de la rentrée 2003 : avec un maximum atteint à 5,37, ce ratio retrouve en 2012 une valeur identique (5,20) à celle de la fin des années 1990 (figure 13.3). Depuis 2012, et lors des quatre dernières rentrées, cette tendance s'inverse ramenant le ratio à 5,36 en 2016.

Au niveau international, l'encadrement des élèves est mesuré par le ratio nombre moyen d'élèves par enseignant. Ce ratio, calculé uniquement pour le niveau élémentaire et tous secteurs confondus, est très variable selon les pays. En 2015, il est de 19 élèves par enseignant en moyenne en primaire pour la France ; ce qui la positionne devant le Royaume-Uni (18,4). Ce niveau est bien supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE (15 élèves par enseignant en moyenne). À l'inverse, il est inférieur à 13 élèves par enseignant pour l'Italie, la Belgique et la Suède (figure 13.4). ■

Les taux de scolarisation par âge rapportent les populations scolaires, réparties par année de naissance, aux effectifs des générations correspondantes recensés ou estimés par l'Insee. Ainsi, le taux de scolarisation des enfants âgés de 2 ans est estimé à 12,0 % en 2016.

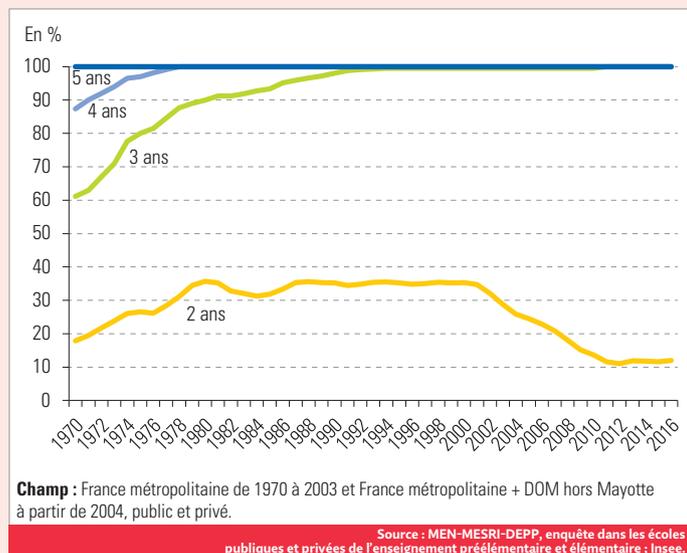
Le constat du premier degré par école s'effectue essentiellement à partir de DECIBEL, base de pilotage opérationnel de la « base élèves premier degré » (BE1D).

Le ratio « nombre de postes en équivalent temps plein pour 100 élèves » est calculé uniquement pour le secteur public, France métropolitaine et l'ensemble des DOM. Tous les élèves du constat de la dernière rentrée scolaire sont pris en compte (préélémentaire, élémentaire et Ulis). L'ensemble des postes dont les autorités académiques ont l'entière maîtrise sont pris en compte. Il comprend essentiellement, en plus des enseignants en charge d'une classe, les postes pour les remplacements, les besoins éducatifs particuliers et les décharges de direction.

Au niveau international, le ratio « nombre moyen d'élèves par enseignant » est calculé pour les élèves en élémentaire et en Ulis, secteurs public et privé sous contrat, France métropolitaine et l'ensemble des DOM. Les postes d'enseignant, en équivalent temps plein, concernent les mêmes niveaux et secteurs. L'année scolaire concernée est celle de 2014-2015.

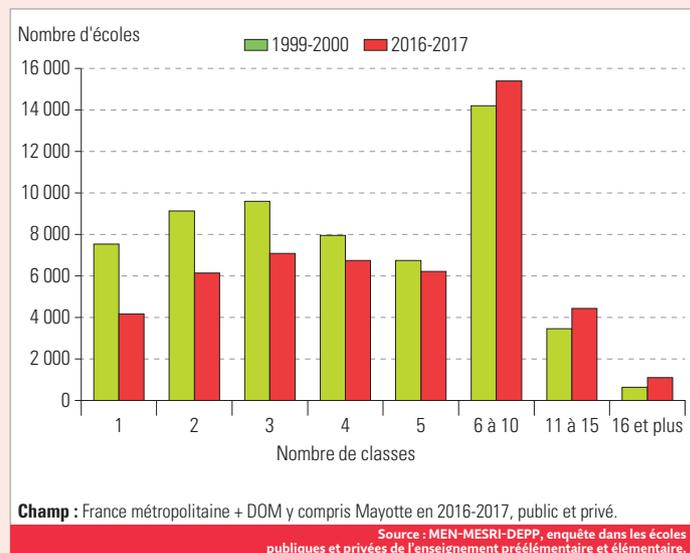
La scolarisation et les conditions d'accueil dans le premier degré

13.1 – Taux de scolarisation des enfants de 2 à 5 ans (1970-2016)



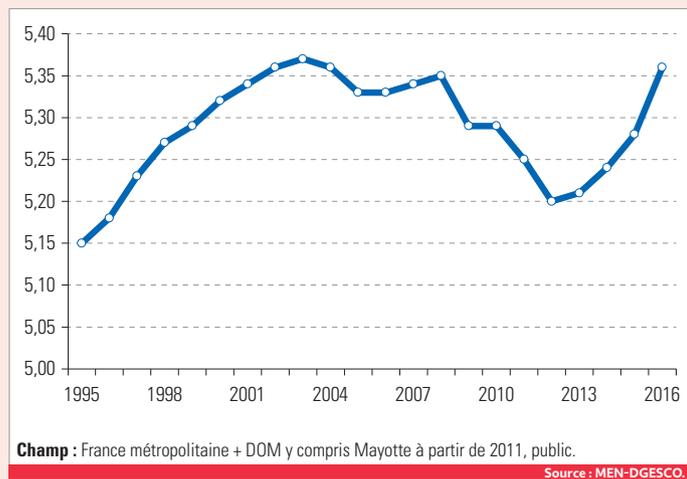
L'état de l'École 2017 © DEPP

13.2 – Répartition des écoles selon leur nombre de classes



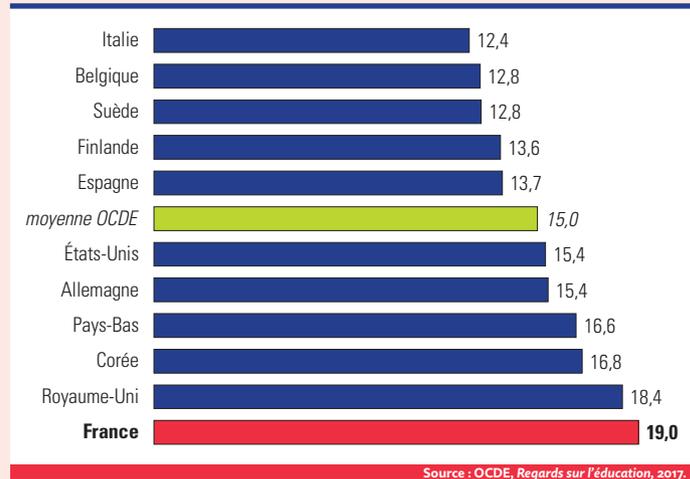
L'état de l'École 2017 © DEPP

13.3 – Évolution du ratio « nombre de postes d'enseignants pour 100 élèves » dans le premier degré public (1995-2016)



L'état de l'École 2017 © DEPP

13.4 – Nombre moyen d'élèves par enseignant dans l'enseignement élémentaire (2015) (public et privé)



L'état de l'École 2017 © DEPP

L'enseignement secondaire français dispose de bons taux d'encadrement, en comparaison internationale. Le nombre moyen d'élèves par classe atteint 29,3 dans les formations générales et technologiques en lycée, mais une heure sur deux a lieu en groupe à la rentrée 2016.

POUR MESURER les conditions d'accueil dans le second degré, différents indicateurs existent. Les trois variables de base sont les élèves, les enseignants et les classes dont l'ordre de grandeur, pour le seul enseignement public est de 4,4 millions d'élèves, 400 000 enseignants et près de 180 000 classes.

Les élèves des établissements scolaires du second degré bénéficient en France de taux d'encadrement en moyenne meilleurs que ceux des pays comparables. Pour l'année 2015, le ratio du nombre d'élèves par enseignant (en équivalent temps plein) s'établit ainsi à 12,7 en France, soit moins qu'en Allemagne et nettement moins qu'au Royaume-Uni, à 16,3 (figure 14.4).

Cet indicateur ne constitue qu'une approche simplifiée et limitée des conditions réelles d'accueil des élèves, traditionnellement appréciées dans le second degré par le nombre moyen d'élèves par classe ou division (E/D). La taille moyenne des classes varie fortement selon le niveau ou cycle d'enseignement.

À la fin des années 1980, l'afflux important d'élèves issus de générations nombreuses avait ainsi entraîné un alourdissement des classes de premier cycle, mais surtout de second cycle général et technologique (figure 14.1). Vers 1990, les classes de lycées comptaient 30 élèves, en moyenne, contre 24 pour les collèges, et 23 pour les lycées professionnels (publics et privés). Les années suivantes, tandis que la situation

restait relativement stable en collège, les seconds cycles ont vu leurs classes s'alléger avec le recul démographique. Lors des dernières rentrées, la taille moyenne des classes s'élève dans le second cycle général et technologique (29,3 à la rentrée 2016). Elle reste relativement stable en collège et en second cycle professionnel (respectivement 25,2 et 18,9).

Le nombre moyen d'élèves par classe ne renseigne lui-même que partiellement sur les conditions réelles d'accueil dans le second degré, car plus d'un tiers des heures d'enseignement sont assurées en groupe et non en classe entière (tableau 14.2), avec des disparités selon le type de formation : dans les collèges, une heure d'enseignement sur cinq s'effectue en groupe contre environ une heure sur deux dans les lycées.

L'indicateur E/S, qui mesure le nombre d'élèves dont un enseignant a la charge en moyenne pendant une heure, prend en compte tous les enseignements, qu'ils soient dispensés en classe entière ou en groupe. En collège et surtout en lycée, ses valeurs sont sensiblement inférieures à la taille moyenne des classes. En 2016, le E/S s'élève à 22,1 élèves toutes formations confondues. Il est plus faible lorsque les enseignements sont dispensés dans des structures de petite taille, comme c'est le cas dans le second cycle professionnel où la majorité (62 %) des heures sont effectuées devant 15 élèves ou moins (figure 14.3). À l'inverse, c'est en CPGE que le E/S est le plus élevé, un peu plus d'un tiers des heures étant assurées devant des structures de plus de 35 élèves. ■

Le rapport du nombre d'élèves au nombre d'enseignants (taux d'encadrement) diffère radicalement du nombre d'élèves par classe (taille des classes), en raison notamment des obligations réglementaires de service des enseignants (ORS). Pour la majorité, elles s'élèvent à 18 heures de service hebdomadaire dans l'établissement, et sont donc inférieures au volume horaire des enseignements par classe. Ce qui contribue aussi à cet écart est le fait que l'ORS n'est pas exclusivement dédiée à l'enseignement en classe, mais également à des missions hors enseignement, ainsi que l'existence d'enseignants remplaçants, mobilisés en cas d'absences.

La classe, aussi appelée « division » dans le second degré, regroupe des élèves suivant des enseignements communs, généralement obligatoires (tronc commun). Un « groupe » concerne un sous-ensemble d'élèves d'une division qui suivent un enseignement ayant donné lieu à un dédoublement (travaux pratiques, dirigés, module, etc.). Il peut aussi réunir des élèves issus de plusieurs divisions pour l'enseignement des options, des langues vivantes ou anciennes. Une « structure » pédagogique (division ou groupe) réunit des élèves qui suivent en commun des enseignements.

E/D : nombre moyen d'élèves par division.

E/S : nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division).

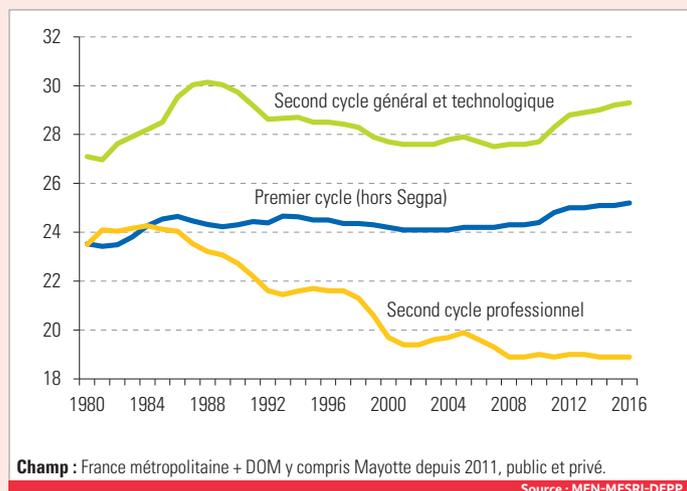
Cet indicateur mesure le nombre d'élèves dont un enseignant a la charge en moyenne pendant une heure.

Sa formule est :

$$E/S = \frac{\sum h_i \cdot x_i}{\sum h_i}$$

où h_i est le nombre d'heures d'enseignement assurées devant la structure (classe entière ou groupe) et x_i est l'effectif d'élèves de la structure.

14.1 – Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (1980-2016)



L'état de l'École 2017 © DEPP

14.2 – Indicateurs « élèves/structure » et pourcentages d'heures en groupe par type de formation à la rentrée 2016

Type de formation	E/S			% heures en groupe		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Collège	23,2	25,6	23,7	23,1	16,1	21,6
Segpa	12,3	11,6	12,2	26,3	13,6	25,6
Lycée professionnel	15,8	17,0	16,0	50,7	38,8	48,5
LEGT ¹	24,4	24,4	24,4	54,6	43,3	52,2
CPGE	28,8	30,1	29,0	47,9	39,8	46,6
STS	19,4	21,0	19,8	41,1	32,3	39,0
Total	21,7	23,5	22,1	37,3	28,5	35,6

1. Second cycle général et technologique (formation pré-bac) ; les formations post-bac enseignées dans les lycées d'enseignement général et technologique ne sont pas prises en compte.

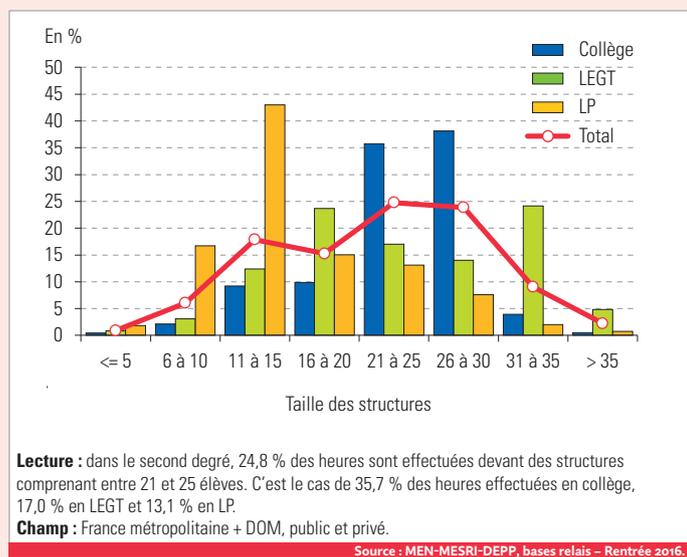
Lecture : au collège, 21,6 % des heures sont effectuées en groupes. Au collège, un enseignant a la charge en moyenne pendant une heure de 23,7 élèves.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé.

Source : MEN-MESRI-DEPP, bases relais – Rentrée 2016.

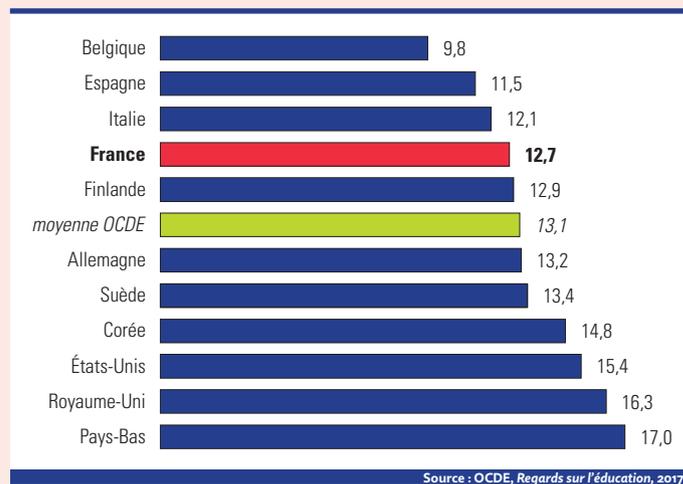
L'état de l'École 2017 © DEPP

14.3 – Répartition des heures d'enseignement selon la taille des structures et le type de formation à la rentrée 2016



L'état de l'École 2017 © DEPP

14.4 – Nombre d'élèves par enseignant (équivalent temps plein) dans le second degré (2015)



L'état de l'École 2017 © DEPP

La réforme de 1987 a ouvert l'apprentissage à l'ensemble des niveaux de formation et a déplacé à 25 ans l'âge maximum d'entrée dans le dispositif. Elle a relancé le développement de l'apprentissage en le faisant participer au mouvement général d'élévation des niveaux de formation.

DEPUIS 1987, encouragé par les politiques publiques, l'apprentissage se diffuse vers le haut en investissant de nouvelles certifications et de nouveaux champs de spécialités. Toutefois, les effectifs d'apprentis n'ont véritablement décollé qu'après 1993, une fois enrayerées quatre années de chute du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) qui s'est depuis maintenu au-dessous de 200 000 apprentis. En vingt ans, le nombre total d'apprentis a doublé pour atteindre un maximum de 438 100 en 2012-2013. Depuis, il a légèrement baissé : 405 200 en 2015-2016 (412 400 en données provisoires pour 2016-2017).

Aujourd'hui, le CAP domine encore et concerne plus du tiers des apprentis (148 200, soit 36,6 % de l'ensemble). Les autres principaux diplômes préparés en apprentissage sont le baccalauréat professionnel, le brevet professionnel (BP) et le brevet de technicien supérieur (BTS) avec respectivement 12,6 %, 10,2 % et 14,8 % des apprentis. Un apprenti sur quatre prépare un diplôme de niveau baccalauréat et un peu plus d'un tiers, un diplôme du supérieur (*tableau 15.1 et figure 15.2*).

Étant d'un niveau scolaire plus élevé, les apprentis sont aujourd'hui plus âgés qu'à la fin des années 1980 : de 1987-1988 à 2015-2016, leur âge moyen est passé de 17,5 à 19,5 ans. L'enchaînement de plusieurs contrats autorise désormais la poursuite d'études en apprentissage, plus fréquente au niveau secondaire : les apprentis représentent 61,9 % des recrutements en première année de BP et 15,5 % en baccalauréat professionnel. Dans l'enseignement supérieur,

l'apprentissage recrute surtout des lycéens ou des étudiants des universités : en 2015-2016, 19,3 % des apprentis en première année de BTS étaient déjà apprentis l'année précédente, 5,4 % pour les DUT et 25,9 % pour les ingénieurs.

Rapporté à l'ensemble d'une génération, le poids de l'apprentissage a progressé depuis 1993, plus fortement pour les garçons que pour les filles. Les filles s'orientent moins souvent vers la voie professionnelle après le collège et investissent un éventail beaucoup moins large de spécialités. En 2015-2016, les apprenties représentent ainsi 3,2 % de la population des filles âgées de 15 à 19 ans contre 8,0 % des garçons du même âge (*figure 15.3*).

Traditionnellement, l'apprentissage de premier niveau (CAP, bac pro, BP) est plus développé dans les spécialités de la production (7 apprentis sur 10) que dans celles des services où il se concentre sur un petit nombre de diplômes dominés par les filles. La situation s'inverse au niveau supérieur où les spécialités de la production rassemblent 4 apprentis sur 10 (84 % des apprentis en formations d'ingénieurs) avec la pénétration de nouveaux champs d'activité dans le domaine des services, notamment du commerce et de la gestion (*figure 15.4*). Cette évolution favorise la participation des filles ; elles représentent 32,8 % des apprentis en 2015 contre 28,0 % en 1987. Au niveau I (ingénieur, master), leur part gagne 7,7 points entre 2007 et 2015, de 29,4 % à 37,1 %. Les apprenties sont plus âgées (20 ans en moyenne contre 19,2 ans pour les garçons) et plus qualifiées : 42,4 % des apprenties préparent un diplôme du supérieur contre 32,2 % pour les garçons. ■

Les apprentis sont théoriquement des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou une certification) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (CFA). Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, de reprise d'un commerce et également pour les personnes reconnues en tant que travailleur handicapé.

Les CFA sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est, en général, exercée par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ou par le ministère en charge de l'agriculture. Ils sont créés pour la plupart à la suite de la conclusion de conventions entre les régions et des organismes. Ainsi, les CFA peuvent être distingués selon les types d'organismes qui les gèrent : municipalités, chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers, organismes privés, établissements publics d'enseignement. Un petit nombre de CFA, dits « à convention nationale », sont créés à la suite d'une convention passée avec l'État.

Les définitions des niveaux de formation I à VI se trouvent à la fin de la publication.

15.1 – Évolution des effectifs d'apprentis (1990-2015)

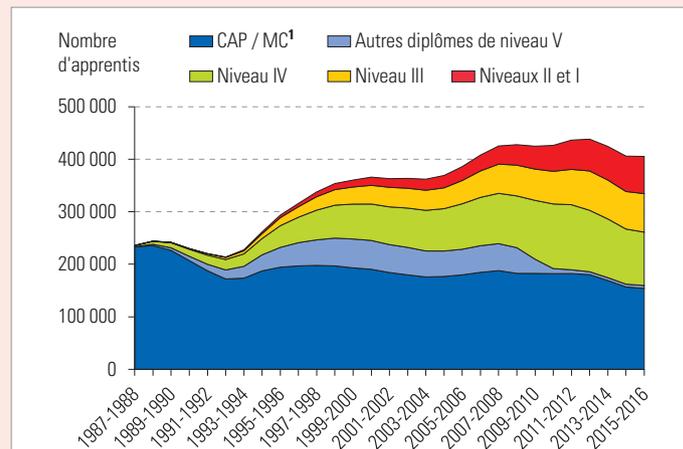
	1990-1991	1995-1996	2000-2001	2005-2006	2010-2011	2014-2015	2015-2016
Niveau V	215 274	232 157	245 361	228 613	191 857	162 226	159 610
dont CAP	207 012	188 070	183 997	175 002	176 956	150 810	148 184
Niveau IV	13 210	41 327	69 355	86 609	123 018	104 880	101 582
dont bac pro	4 294	16 632	33 404	39 820	67 020	53 697	51 112
dont BP	8 916	21 299	31 195	40 544	47 778	42 284	41 148
Niveau III	1 319	15 273	35 553	44 233	62 074	71 419	73 317
dont BTS	1 319	12 539	27 800	35 345	49 965	58 620	60 095
Niveaux II et I	0	4 777	15 633	26 404	49 331	67 357	70 696
Total	229 803	293 534	365 902	385 859	426 280	405 882	405 205

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

Sources : MEN-MESRI-DEPP, enquête 51, système d'information sur la formation des apprentis (SIFA) au 31 décembre de chaque année.

L'état de l'École 2017 © DEPP

15.2 – Évolution des effectifs d'apprentis selon le niveau de formation (1987-2015)



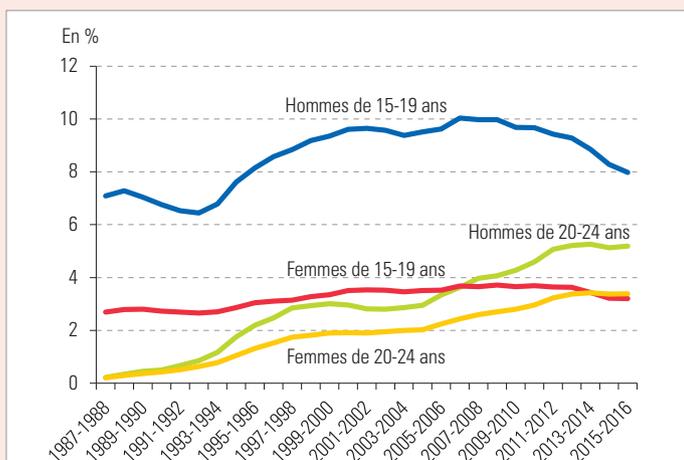
1. CAP / MC : CAP / Mentions complémentaires.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

Sources : MEN-MESRI-DEPP, enquête 51, système d'information sur la formation des apprentis (SIFA) au 31 décembre de chaque année.

L'état de l'École 2017 © DEPP

15.3 – Évolution des proportions d'apprentis parmi l'ensemble des jeunes âgés de 15-19 ans et de 20-24 ans (1987-2015)



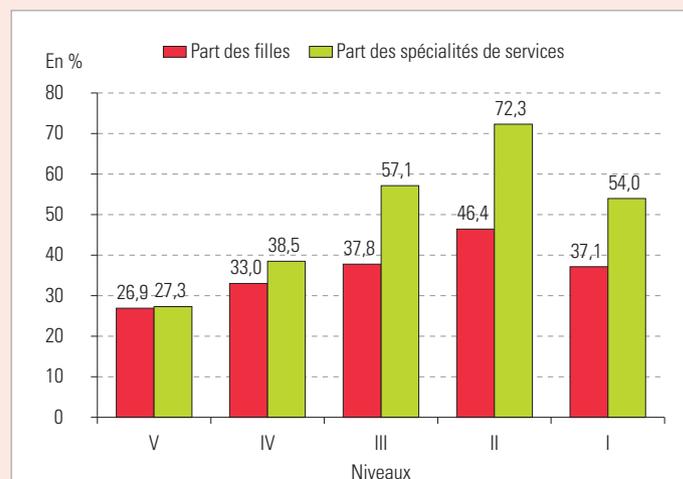
Lecture : en moyenne, 8,0 % des jeunes hommes âgés de 15 à 19 ans sont inscrits en centre de formation des apprentis en 2015.

Champ : France métropolitaine.

Sources : MEN-MESRI-DEPP, enquête 51, système d'information sur la formation des apprentis (SIFA) ; Insee, estimations basées sur les recensements.

L'état de l'École 2017 © DEPP

15.4 – Part des filles et des spécialités de services selon le niveau des formations en apprentissage en 2015-2016 (en %)



Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : MEN-MESRI-DEPP, enquête 51, système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).

L'état de l'École 2017 © DEPP

Depuis 2010, l'ensemble du second degré a gagné plus de 87 000 élèves, du fait de l'arrivée dans le secondaire de générations plus nombreuses. En 2015, 30 % des inscrits en classe de terminale préparent un baccalauréat professionnel.

EN 2015-2016, 5 921 000 jeunes âgés de 9 à 26 ans, élèves et apprentis, étaient scolarisés dans l'ensemble du second degré en France métropolitaine et dans les DOM (hors Mayotte). Les effectifs scolarisés dans le secondaire ont évolué de façon contrastée sur les trente dernières années, influencés par des effets démographiques ou la variation des taux de scolarisation.

Jusqu'à la rentrée 1994, l'évolution des effectifs scolarisés est globalement positive (figure 16.1). La progression soutenue des taux de scolarisation compense la baisse démographique (générations creuses du milieu des années 1970).

Depuis le milieu des années 1990, les évolutions démographiques sont relativement faibles, à l'exception d'une hausse un peu plus importante depuis 2011 du fait de l'arrivée dans le secondaire des élèves nés en 2000 (génération plus importante que les précédentes). La baisse des effectifs scolarisés s'explique essentiellement par celle des taux de scolarisation du fait, en partie, de la diminution des redoublements. Entre les rentrées 2014 et 2015, les effectifs augmentent de 32 200 élèves résultant d'une hausse de 41 200 liée à la démographie et d'une baisse de 9 000 élèves liée à une diminution des taux de scolarisation.

Sur les 854 100 élèves inscrits en classe de troisième en 2014-2015, 62 % ont poursuivi à la rentrée 2015 en seconde générale et technologique et 33 % se sont engagés en second cycle professionnel sous statut scolaire ou d'apprenti (tableau 16.2). Ces proportions ont évolué au cours des neuf dernières années. Notamment le taux de passage en seconde générale et technologique a gagné 8 points. La rénovation de la voie professionnelle, généralisée à la rentrée 2009, vise à conduire un plus grand nombre de jeunes jusqu'au baccalauréat professionnel en trois ans après la classe de troisième. Auparavant, ce diplôme s'effectuait en deux ans après un BEP ou un CAP. À la rentrée 2015, les deux tiers des collégiens qui poursuivent en second cycle professionnel ont opté pour ce cursus en trois ans.

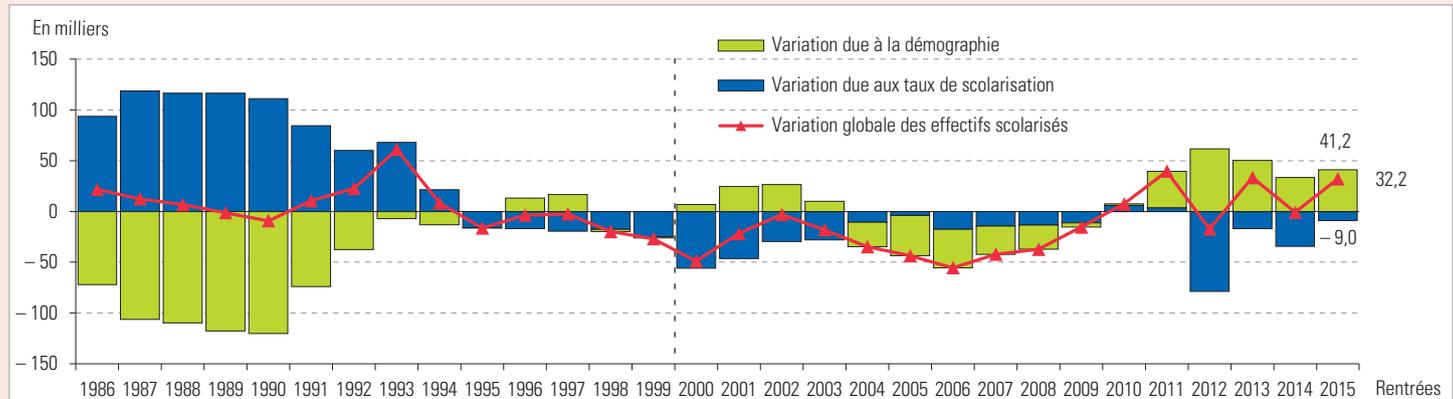
Depuis 1996, le poids du baccalauréat professionnel n'a cessé de se développer, dans les spécialités de la production comme des services (tableau 16.3). Cette progression s'est observée, jusqu'en 2001, au détriment des séries générales, notamment littéraire, puis, à partir de 2004, des séries technologiques. À la rentrée 2014, les effectifs d'élèves et d'apprentis inscrits en terminale professionnelle diminuent (- 12 000) après une année de forte hausse (+ 31 500 en 2013). Ils se stabilisent à la rentrée 2015 où trois élèves et apprentis inscrits en terminale sur dix préparent un baccalauréat professionnel, 20 % un baccalauréat technologique et la moitié un baccalauréat général. ■

La variation des effectifs scolarisés dans le secondaire entre deux années scolaires est due à un effet démographique et aux taux de scolarisation.

Effet dû à la démographie : c'est la variation des effectifs scolarisés liée au changement de la taille des générations par âge d'une année scolaire à l'autre.

Effet dû aux taux de scolarisation : c'est la variation des effectifs scolarisés qui résulte du changement de taux de scolarisation par âge d'une année scolaire à l'autre.

16.1 – Variation des effectifs d'ensemble du second degré due à la démographie et à la scolarisation (1986-2015)



Note : rupture de série indiquée en pointillés. Les effectifs (population et scolarisés) et les taux de scolarisation utilisés incluent les DOM à partir de la rentrée 1999. En conséquence, les calculs de variation ne comprennent pas les DOM jusqu'à la rentrée 1999 mais ceux-ci sont inclus à partir de la rentrée 2000.

Lecture : les effectifs du secondaire (avec apprentis et lycées agricoles) ont augmenté de 32 200 élèves entre la rentrée 2014 et la rentrée 2015. Cette augmentation résulte de deux effets :
 – une hausse de 41 200 élèves due à l'augmentation de la population (effet démographique) entre la rentrée 2014 et la rentrée 2015 ;
 – une baisse de 9 000 élèves due à diminution des taux de scolarisation entre la rentrée 2014 et la rentrée 2015.

Champ : population scolarisée âgée de 9 à 26 ans dans l'ensemble des établissements d'enseignement et des centres de formation d'apprentis (France métropolitaine jusqu'en 1998-1999 ; France métropolitaine + DOM hors Mayotte depuis 1999-2000).

Sources : MEN-MESRI-DEPP, MESRI-SIES, systèmes d'information et enquêtes statistiques ; ministère en charge de l'agriculture et ministère en charge de la santé ; Insee, traitements DEPP pour les effectifs de population.

16.2 – Répartition des effectifs d'élèves selon les poursuites d'études à l'issue de la troisième (en %) (y compris Segpa et formations agricoles)

	2006-07	2009-10	2012-13	2014-15	2015-16
Inscrits en troisième l'année précédente	841 300	791 900	817 700	828 300	854 100
Seconde générale et technologique	54,0	56,2	58,4	61,0	62,4
Second cycle professionnel	37,8	36,8	35,9	33,8	33,2
dont apprentissage	7,7	6,8	6,5	5,0	5,0
– CAP et assimilés	11,8	13,4	12,7	11,2	11,0
dont apprentissage	6,3	6,2	5,8	4,5	4,5
– BEP	25,5	4,5			0,0
dont apprentissage	1,3	0,1			0,0
– Baccalauréat professionnel	0,5	18,9	23,2	22,6	22,2
dont apprentissage	0,0	0,5	0,7	0,5	0,5
Maintien en premier cycle	6,4	5,3	4,3	3,9	3,4
dont redoublement	6,0	4,9	4,0	3,5	3,1
Sorties¹	1,8	1,7	1,4	1,3	1,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Formations sociales ou de la santé, marché du travail ou autres départs à l'étranger.

Lecture : parmi les 854 100 élèves inscrits en troisième en 2014-2015, 62,4 % ont continué en seconde générale et technologique à la rentrée 2015.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de la rentrée 2012-2013.

Sources : MEN-MESRI-DEPP, systèmes d'information des ministères en charge de l'éducation nationale, de l'agriculture et des centres de formation d'apprentis.

16.3 – Répartition des effectifs d'inscrits en terminale selon le type de baccalauréat (en %)

	1996-97	2004-05	2009-10	2013-14	2014-15	2015-16
Bacs généraux	56,9	52,2	52,2	47,5	49,4	50,1
– S	26,7	26,0	26,8	24,7	25,9	26,5
– ES	15,7	16,5	16,7	15,2	15,6	15,8
– L	14,5	9,7	8,7	7,5	7,8	7,8
Bacs technologiques	28,7	29,8	26,5	20,1	19,6	19,5
– STG (STT avant 2006)	14,7	15,7	13,2	9,8	9,5	9,3
– STI2D, STD2A (STI avant 2012)	7,8	7,4	6,1	4,3	4,6	4,8
– ST2S (SMS avant 2007)	3,3	3,9	4,3	3,7	3,2	3,1
– Autres séries technologiques ¹	2,9	2,8	2,9	2,3	2,3	2,3
Bacs professionnels	14,4	18,0	21,3	32,5	31,0	30,4
dont apprentissage	1,4	2,8	4,1	3,7	3,5	3,2
dont lycées agricoles	0,1	1,4	2,2	4,2	3,6	3,4
– Production	6,2	8,8	9,9	14,6	14,5	14,1
– Services	8,2	9,2	11,4	17,9	16,5	16,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	601 345	611 712	608 326	702 724	697 064	709 320

1. STL, hôtellerie, TMD, STAV (STPA et STAE avant 2007).

Lecture : parmi les 709 320 élèves inscrits en terminale en 2015-2016, 50,1 % préparent un baccalauréat général.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de la rentrée 2012-2013.

Sources : MEN-MESRI-DEPP, systèmes d'information des ministères en charge de l'éducation nationale, de l'agriculture et des centres de formation d'apprentis.

Depuis la réforme de la voie professionnelle, l'orientation vers l'enseignement professionnel à l'issue de la troisième se fait soit vers un CAP, soit vers un baccalauréat professionnel. Sans modifier notablement les flux d'entrée dans la voie professionnelle, la réforme a augmenté les chances d'un entrant dans la voie professionnelle d'obtenir le baccalauréat.

LA RÉNOVATION de la voie professionnelle généralisée à la rentrée 2009, instaure, à côté du CAP en deux ans, la préparation d'un baccalauréat professionnel en trois ans comme les baccalauréats généraux et technologiques. Le circuit de formation BEP est supprimé. En cours de cursus menant au baccalauréat, les élèves ont dorénavant la possibilité d'obtenir un BEP ou plus rarement un CAP.

Depuis les années 1990, les effectifs du second degré professionnel sont en recul. À la rentrée 2016, le nombre d'élèves inscrits dans une formation professionnelle du second degré est quasi stable par rapport à l'année précédente (-0,1 %). Les formations au CAP rassemblent 18 % des élèves scolarisés en cycle professionnel. Les élèves inscrits en baccalauréat professionnel en représentent 82 % (*figures 17.1 et 17.2*).

Avec la réforme de la voie professionnelle, l'orientation vers le second cycle professionnel en fin de classe de troisième se fait désormais soit vers une seconde professionnelle (première année de baccalauréat professionnel en trois ans), soit vers une première année de CAP en deux ans. Parmi les élèves en troisième à la rentrée 2015, près de 27 % ont intégré en 2016 la voie professionnelle sous statut scolaire,

soit dans un lycée agricole, soit dans un établissement dépendant du ministère de l'Éducation nationale : 22 % en seconde professionnelle et 5 % en première année de CAP.

Dans le second cycle professionnel, les taux de redoublement restent faibles. Ceux des années terminales demeurent légèrement supérieurs à ceux des premières années.

Les sorties en première année de voie scolaire professionnelle restent fréquentes : elles concernent près de 17 % des élèves en première année de CAP et près de 11 % des élèves de seconde professionnelle (*tableau 17.3*). Depuis la rentrée 2013, les taux de sortie en cours de formation stagnent. Ces sorties des formations scolaires incluent des arrêts d'études ou des passages en apprentissage.

La réforme de la voie professionnelle, en permettant à l'ensemble des élèves entrant en seconde professionnelle d'atteindre la classe de terminale, a conduit à une augmentation mécanique du nombre de candidats au baccalauréat professionnel : 187 800 candidats se sont présentés, sous statut scolaire, au baccalauréat professionnel à la session 2016 contre 95 000 en 2008. ■

Les formations de second cycle professionnel comprennent les préparations au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel, ainsi que diverses formations professionnelles de niveaux IV et V (principalement les mentions complémentaires).

Taux de passage : proportion d'élèves inscrits l'année n-1 dans une classe et qui passent dans une classe supérieure l'année n.

Les taux de passage sont calculés pour les formations relevant du ministère de l'Éducation nationale ou du ministère en charge de l'agriculture. En sont donc exclus les élèves inscrits dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment de ceux des Armées ; du Travail ; de la Santé ; sont exclus également les élèves qui suivent une formation par alternance (apprentissage).

17.1 – Évolution sur 10 ans des effectifs d'élèves du second cycle professionnel

	2006	2016
CAP en 1 an	6 109	4 720
CAP en 2 ans		
<i>dont première année</i>	56 393	68 993
<i>dont deuxième année</i>	45 854	58 898
Total CAP en 2 ans	102 247	127 891
CAP en 3 ans	440	0
BEP		
Seconde BEP	245 139	–
Terminale BEP ¹	232 494	–
Total BEP	477 633	0
Baccalauréat professionnel / BMA²		
Seconde professionnelle		211 239
Première professionnelle / Première année BMA	118 940	210 374
Terminale professionnelle / Deuxième année BMA ³	102 154	196 132
Total baccalauréat professionnel / BMA	221 094	617 745
Mentions complémentaires niveaux IV et V	6 284	4 834
Formations diverses	1 787	262
Total second cycle professionnel	815 594	755 452

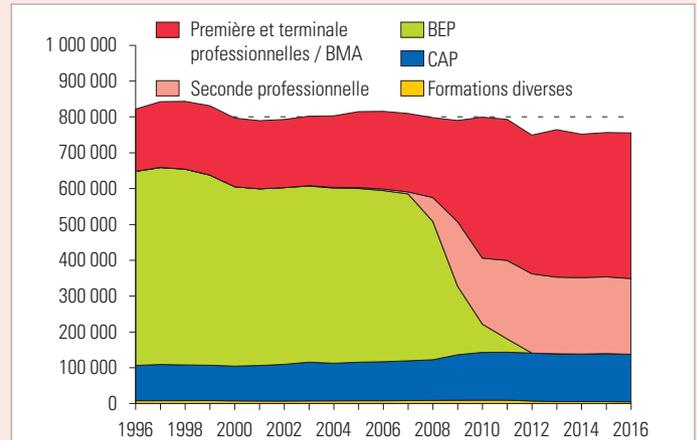
L'état de l'École 2017 © DEPP

1. Y compris BEP en 1 an. 2. Brevet des métiers d'art. 3. Y compris les bacs pro en 1 an.

Champ : France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte pour l'année 2016, public et privé, établissements scolaires sous tutelle du MEN ou du ministère en charge de l'agriculture, y compris EREA.

Sources : MEN-MESRI-DEPP, système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat ; ministère en charge de l'agriculture, système d'information SAFRAN.

17.2 – Évolution des effectifs d'élèves du second cycle professionnel par rentrée scolaire de 1996 à 2016



BMA : Brevet des métiers d'art.

Champ : France métropolitaine + DOM, hors Mayotte avant 2011, public + privé. Établissements scolaires sous tutelle du MEN ou du ministère en charge de l'agriculture, y compris EREA.

Sources : MEN-MESRI-DEPP, système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat ; ministère en charge de l'agriculture, système d'information SAFRAN.

L'état de l'École 2017 © DEPP

17.3 – Principaux taux de passage dans le second cycle professionnel

		2014	2015	2016
CAP en 2 ans	Redoublement	4,3	4,2	4,6
	Passage en deuxième année	76,0	76,7	75,8
	Autres orientations	3,1	3,1	3,1
	Sorties	16,6	16,0	16,6
CAP en 2 ans	Redoublement	5,1	5,2	5,0
	Passage en baccalauréat professionnel	24,4	25,2	25,0
	Autres orientations	9,0	8,4	7,6
	Sorties	61,5	61,2	62,4
BMA en 2 ans¹	Redoublement	2,2	2,2	1,7
	Passage en baccalauréat professionnel / BMA : terminale	87,5	88,3	83,9
	Autres orientations	n.s.	n.s.	n.s.
	Sorties	n.s.	n.s.	n.s.
BMA en 2 ans¹	Redoublement	6,0	2,4	3,1
	Autres orientations et sorties	94,0	97,6	96,9
	Sorties			
Baccalauréat professionnel en 3 ans	Redoublement	4,0	3,9	3,4
	Passage en baccalauréat professionnel en 3 ans : première professionnelle	82,6	83,1	83,5
	Autres orientations	2,5	2,5	2,4
	Sorties	11,0	10,4	10,7
Baccalauréat professionnel en 3 ans	Redoublement	2,1	2,0	1,8
	Passage en baccalauréat professionnel en 3 ans : terminale professionnelle	87,0	87,2	87,6
	Autres orientations	0,8	0,8	0,8
	Sorties	10,01	10,01	9,9
Baccalauréat professionnel en 3 ans	Redoublement	5,1	6,0	5,9
	Autres orientations et sorties	94,9	94,0	94,1

n.s. : non significatif. 1. Compte tenu des faibles effectifs, les évolutions relatives aux BMA doivent être interprétées avec précaution.

Lecture : parmi les élèves de première année de CAP à la rentrée 2015, 4,6 % redoublaient leur année en 2016, 75,8 % sont passés en seconde année, 3,1 % ont été orientés dans d'autres formations et 16,6 % sont sortis du système éducatif scolaire.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé, y compris les formations agricoles.

Sources : MEN-MESRI-DEPP, système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat ; ministère en charge de l'agriculture, système d'information SAFRAN.

L'état de l'École 2017 © DEPP

En 2016, 62,2 % des bacheliers généraux poursuivent leurs études à l'université, ce chiffre reste stable sur les trois dernières années. Un peu plus de 50 % des bacheliers technologiques s'inscrivent en filière professionnelle courte (STS ou IUT). Près de 27,5 % de bacheliers professionnels s'inscrivent en STS, chiffre stable sur la période 2015-2016.

POUR LES BACHELIERS GÉNÉRAUX, l'université demeure la filière de poursuite d'études la plus fréquente. Leur taux d'inscription à l'université a diminué continuellement de 2000 à 2008, puis s'est stabilisé au cours des quatre années suivantes. Après une progression très modérée en 2013 et en 2014, l'année 2015 est marquée par une forte hausse du taux d'inscription imputable aux doubles inscriptions des étudiants en classe préparatoire et à l'université, puis ce taux a très faiblement progressé en 2016 (+ 0,8 point) et stagné hors doubles inscriptions. En ce qui concerne les formations sélectives (IUT, STS et CPGE), les taux d'inscription sont en légère baisse cette année (tableau 18.1 et figure 18.2).

Les bacheliers scientifiques se distinguent par une orientation davantage tournée vers les disciplines scientifiques de l'université hors santé (28,8 %), les études de santé (19,5 %) et les classes préparatoires (17,6 %). Le taux d'inscription des bacheliers S à l'université s'élève à 72,8 % en 2016 de + 1 point à celui de 2015, mais de - 0,1 point hors doubles inscriptions CPGE-université. Les bacheliers S s'inscrivent également en école d'ingénieurs (hors écoles internes aux universités comptabilisées parmi les disciplines scientifiques des universités).

Les filières professionnelles courtes, en particulier les STS, restent les principales filières d'inscription des bacheliers technologiques. Le taux d'inscription des bacheliers technologiques en STS (y compris en apprentissage) avait fortement baissé entre 2010 et

2014 (- 5,8 points), en raison d'une ouverture accrue aux bacheliers professionnels. Mais il est reparti à la hausse en 2015 pour atteindre 41,5 % et a reperdu 0,5 point en 2016. C'est via l'apprentissage qu'environ 4 % des bacheliers technologiques poursuivent leurs études en STS, proportion stable depuis 6 ans. Les préparations au DUT, quant à elles, accueillent 11,6 % des bacheliers technologiques, taux stable par rapport à 2015.

La deuxième destination des bacheliers technologiques est l'université (32,6 %), où leur taux d'inscription augmente depuis 2013, après plusieurs années de stabilité et marque le pas en 2016. Cette baisse est due davantage aux disciplines générales ou de santé qu'aux formations préparant au DUT. Les doubles inscriptions en CPGE sont ici nettement moins fréquentes que pour les bacheliers généraux (2 %).

Les bacheliers STI2D marquent toujours une préférence pour les filières courtes (STS ou IUT) puisque 6 sur 10 s'y dirigent, néanmoins un recul est observé en 2016 (- 1,3 point) par rapport à 2015, sans bénéfice des filières longues universitaires. Ils sont moins nombreux à poursuivre cette année (84,8 % au lieu de 87,3 %).

La majorité des bacheliers professionnels poursuivant dans l'enseignement supérieur intègre une STS (27,5 %), chiffre stable depuis 2 ans. 6,7 % le font par la voie de l'apprentissage. 8 % des bacheliers professionnels s'inscrivent à l'université. Seuls 0,5 % s'inscrivent en préparation au DUT. ■

Les données du tableau 18.1 se rapportent à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur, juste après leur baccalauréat : un même étudiant pouvant s'inscrire dans plusieurs filières, les taux d'accès par filière ont été calculés hors doubles inscriptions CPGE-université depuis 2014, noté dans le tableau hCPGE. Ce qui permet de mesurer l'impact des effectifs sur les taux de poursuite et de permettre la comparaison entre 2016 et les années précédentes sur le champ universitaire.

Par l'article 33 de la loi du 2 juillet 2013, le législateur a imposé une double obligation : d'une part à tous les lycées publics dispensant des formations d'enseignement supérieur de conclure une convention avec un ou plusieurs EPSCP dont un au moins de la même académie, d'autre part aux étudiants de classes préparatoires aux grandes écoles de s'inscrire au lycée et en EPSCP, cette double inscription étant facultative pour les autres formations supérieures en lycée (BTS, DMA, DCG, etc.). Les doubles inscriptions étaient déjà possibles et effectives auparavant, leur caractère désormais obligatoire se traduit par une augmentation progressive des inscriptions en cursus licence. Ainsi, les doubles inscriptions ont été quasiment multipliées par deux entre 2015 et 2016. Elles concernent surtout les bacheliers généraux, et parmi eux les bacheliers scientifiques. Les données présentées ici couvrent, pour les séries agrégées du bac, les inscriptions en STS par voie scolaire et par apprentissage à partir de 2008. La source utilisée pour recenser les apprentis (système d'information des formations d'apprentis : SIFA) ne distingue pas le détail des séries du bac et ne permet donc pas de fournir les taux d'inscriptions en apprentissage à ce niveau de détail.

Pour les universités, les effectifs des établissements suivants sont intégrés : les 2 INP, les 3 UT, l'observatoire, l'Inalco, l'IEP de Paris, Paris-Dauphine et de l'institut physique du globe de Paris (IPGP).

Les « autres formations » correspondent aux écoles d'ingénieurs et formations d'ingénieurs en partenariat non universitaires, aux établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, aux grands établissements, aux écoles d'art, aux facultés privées, aux écoles paramédicales et de formations sociales. STI : sciences et technologies industrielles est remplacé par les séries STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable et à partir de la session 2013.

18.1 – Évolution des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur¹

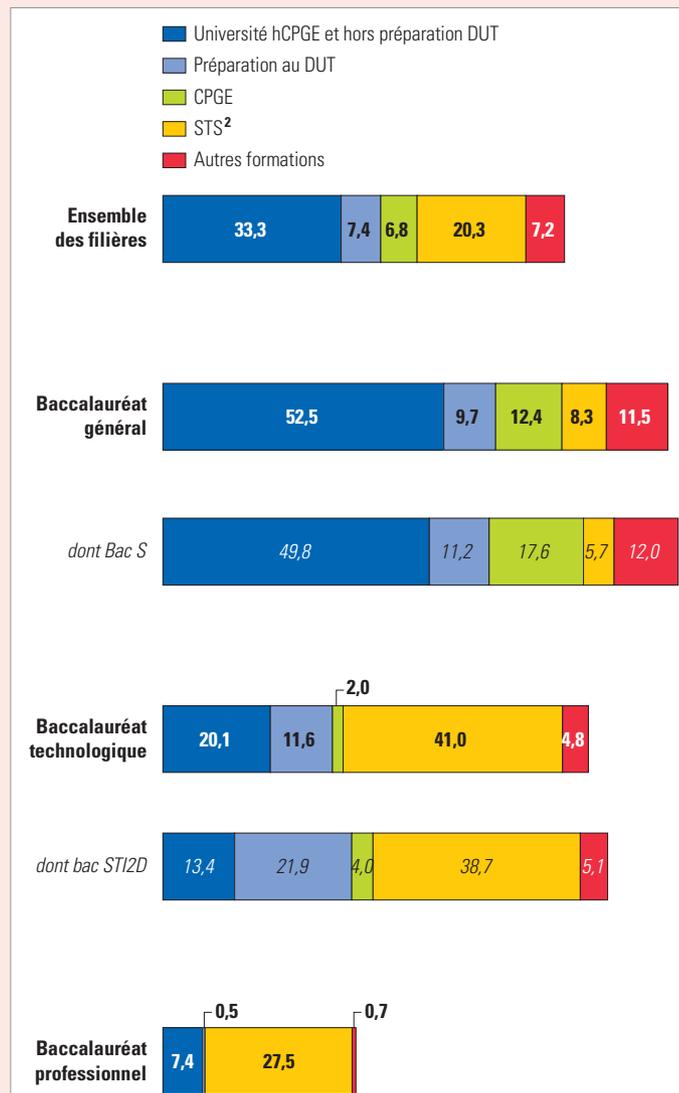
		2000	2010	2014	2015	2016
Baccalauréat général	Université ²	73,0	65,5	65,8	70,1	70,9
	Université hCPGE ³			61,8	62,2	62,2
	<i>dont préparation DUT</i>	11,2	10,7	10,1	9,8	9,7
	CPGE	12,6	13,2	13,1	12,7	12,4
	STS ⁴	9,0	9,8	8,8	8,5	8,3
	<i>dont voie scolaire</i>	9,0	8,9	8,0	7,7	7,5
	Autres formations	9,1	12,3	11,7	11,8	11,5
<i>dont bac S</i>	Université ²	71,7	64,5	64,9	71,8	72,8
	Université hCPGE ³			60,5	61,1	61,0
	<i>dont préparation DUT</i>	14,6	12,5	11,6	11,3	11,2
	CPGE	19,1	19,3	18,7	18,1	17,6
	STS voie scolaire ⁵	7,0	6,8	5,8	5,7	5,7
	Autres formations	10,1	12,6	12,2	12,2	12,0
Baccalauréat technologique	Université ²	28,2	28,6	31,9	33,4	32,6
	Université hCPGE ³			31,8	32,6	31,7
	<i>dont préparation DUT</i>	9,1	9,9	11,4	11,5	11,6
	CPGE	1,0	1,5	1,8	2,0	2,0
	STS ⁴	n.d.	46,2	40,4	41,5	41,0
	<i>dont voie scolaire</i>	44,5	42,7	36,6	37,3	36,9
	Autres formations	3,9	5,1	5,1	5,1	4,8
<i>dont bac STI2D</i>	Université ²	23,5	26,2	37,0	37,7	37,0
	Université hCPGE ³			36,8	36,6	35,3
	<i>dont préparation DUT</i>	16,2	17,6	24,0	22,5	21,9
	CPGE	2,1	2,9	4,1	4,4	4,0
	STS voie scolaire ⁵	60,5	56,6	41,2	39,5	38,7
	Autres formations	2,3	3,7	5,2	5,7	5,1
Ensemble général et technologique	Université ²	56,9	53,5	55,7	59,7	60,2
	Université hCPGE ³			52,9	53,9	53,7
	<i>dont préparation DUT</i>	10,5	10,4	10,5	10,2	10,2
	CPGE	8,4	9,4	9,7	9,7	9,5
	STS ⁴	n.d.	21,5	18,2	19,5	17,4
	<i>dont voie scolaire</i>	21,8	19,8	16,5	17,8	15,7
	Autres formations	7,2	10,0	9,7	9,9	9,7
Baccalauréat professionnel	Université ²	6,9	7,7	8,4	8,3	8,0
	Université hCPGE ³	6,9	7,7	8,4	8,3	7,9
	<i>dont préparation DUT</i>	0,5	0,8	0,6	0,6	0,5
	CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	STS ⁴	9,7	25,8	25,4	27,8	27,5
	<i>dont voie scolaire</i>	9,7	17,6	19,7	21,1	20,8
	Autres formations	0,5	0,6	0,5	0,7	0,7
Ensemble tous baccalauréats	Université ²	47,9	43,3	41,3	45,1	45,4
	Université hCPGE ³			39,3	40,9	40,7
	<i>dont préparation DUT</i>	8,7	8,3	7,5	7,5	7,4
	CPGE	6,9	7,3	6,8	6,9	6,8
	STS ⁴	19,6	22,7	20,7	20,7	20,3
	<i>dont voie scolaire</i>	19,6	19,5	17,8	17,5	17,1
	Autres formations	6,0	7,9	7,0	7,3	7,2

n.d. : information non disponible. 1. Voir « définitions » ci-contre. 2. Taux d'inscription à l'université y compris les doubles inscriptions en CPGE. 3. Taux d'inscription à l'université hors doubles inscriptions en CPGE. 4. Les bacheliers (toutes séries) poursuivant leurs études en STS par la voie de l'apprentissage sont inclus à partir de 2010. 5. La source utilisée pour recenser les apprentis (SIFA) ne distingue pas le détail des séries du bac et ne permet donc pas d'inclure les taux d'inscriptions en STS par apprentissage à ce niveau de détail.

Sources : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES, systèmes d'information Scolarité, SISE, SIFA et SAFRAN (MAAP), enquêtes auprès des autres établissements d'enseignement supérieur.

L'état de l'école 2017 © DEPP

18.2 – Taux d'inscription immédiate¹ des bacheliers 2016 dans les différentes filières de l'enseignement supérieur (en %)



1. Le total des taux d'inscription ne peut plus dépasser 100 % car les données ont été calculées hors doubles inscriptions.

2. Uniquement par voie scolaire pour les lignes concernant les séries S et STI2D.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES, systèmes d'information Scolarité, SISE, SIFA et SAFRAN (MAAP), enquêtes auprès des autres établissements d'enseignement supérieur.

L'état de l'école 2017 © DEPP

Certains établissements concentrent les plus hauts niveaux de violence et d'absentéisme des élèves, notamment en lycée professionnel. Les actes violents sont moins fréquents en lycée d'enseignement général et technologique, et l'absentéisme des élèves est plus rare au collège. Les heures d'enseignement non assurées sont plus nombreuses en lycée, en raison de la fermeture totale des établissements en fin d'année scolaire.

LES MESURES de la violence en milieu scolaire, de l'absentéisme des élèves ou encore des heures d'enseignement non assurées dans les établissements font partie des éléments qui permettent d'apprécier le « climat scolaire ». Ils sont évalués dans le second degré, au niveau national, à travers des enquêtes auprès des chefs d'établissement. En moyenne, la nature et l'ampleur de ces phénomènes sont très différentes en collège, en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) ou en lycée professionnel (LP).

Les lycées professionnels et les collèges sont les plus exposés à la violence. En moyenne, sur l'année scolaire 2015-2016, le nombre d'actes de violence grave y est respectivement de 22,5 et 13,5 incidents graves pour 1 000 élèves contre seulement 5 pour 1 000 dans les LEGT sur la même période (figure 19.1). Ces résultats sont stables par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, les incidents sont fortement concentrés dans certains établissements. En effet, la moitié des LEGT (53 %), un tiers des LP (33 %) et 45 % des collèges ne déclarent aucun acte de violence au cours d'un trimestre (figure 19.2). Dans le même temps, 12 % des LEGT, 18 % des collèges et 30 % des LP ont enregistré au moins 4 actes de violence grave. Enfin, la nature de ces violences diffère aussi selon le type d'établissement : elles concernent plus souvent

les personnes en collège. Les atteintes à la sécurité sont à l'inverse plus fréquentes en LEGT et en LP.

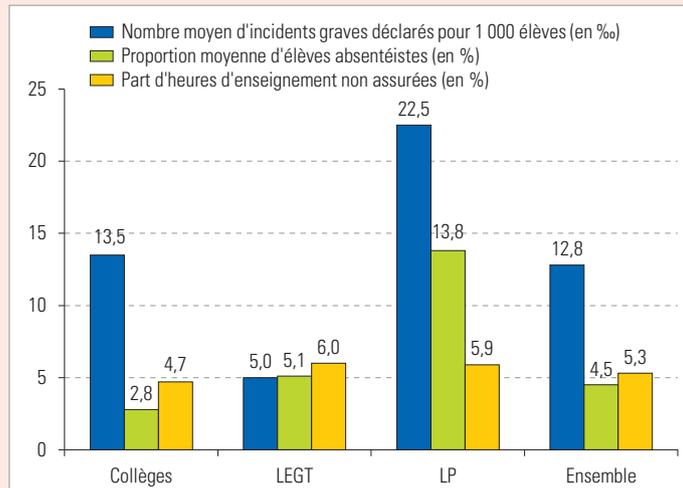
L'absentéisme des élèves est plus souvent constaté en LP, où il concerne, en moyenne, 13,8 % des élèves en 2015-2016 (figure 19.1). Il est près de trois fois moins élevé en LEGT (5,1 %) et ne concerne que 2,8 % des collégiens. Comme pour la violence, les établissements sont affectés de manière très différente : en janvier 2016, la moitié des collèges a un taux d'absentéisme inférieur à 1,3 % et ce taux est supérieur à 8 % pour un collège sur dix (tableau 19.3). Alors que la moitié des LEGT observe moins de 3,3 % d'absentéisme, ce taux s'établit à plus de 14,1 % pour 10 % d'entre eux. Enfin, l'absentéisme est inférieur à 9,0 % pour la moitié des LP mais dépasse 35,1 % pour un LP sur dix.

La part des heures d'enseignement non assurées est moins élevée en collège, où elle s'établit à 4,7 % (soit 1,7 semaine par an). En LP comme en LEGT, elle s'élève à 5,9 % (soit 2,1 semaines) (figure 19.4). Cette différence est due essentiellement à la fermeture totale de l'établissement, en raison de l'organisation d'exams, de problèmes de sécurité des locaux, de réunions de concertation, etc. En effet, les LEGT ferment, en moyenne, 1,3 semaine par an (soit 3,6 % du temps scolaire) contre 0,6 semaine pour les collèges (soit 1,6 %). ■

La violence en milieu scolaire est appréciée ici à partir de l'exploitation de l'enquête Sivis (système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire), menée auprès des chefs d'établissement. La volonté d'homogénéiser au mieux les données a conduit à restreindre les critères d'appréciation pour l'enregistrement d'un acte de violence donné, notamment pour certains types de violences entre élèves. Par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les incidents impliquant un personnel de l'établissement sont retenus. De même, les violences à caractère sexuel, le racket, le bizutage, le « happy slapping » (vidéoagression), etc. sont enregistrés sans condition. Cette démarche permet d'assurer une meilleure homogénéité des déclarations entre établissements, même si une certaine part de subjectivité de la part des responsables d'établissement ne peut être totalement écartée.

Un élève est considéré comme absentéiste dès lors qu'il a cumulé quatre demi-journées d'absences non justifiées par mois. Une absence est non justifiée à partir du moment où elle ne présente aucun motif d'excuse par les responsables légaux (absence sans motif) ou un motif considéré comme non légitime par l'établissement. Les résultats s'appuient sur l'exploitation des données recueillies de septembre 2015 à avril 2016, pour lesquelles le taux de réponse varie respectivement entre 75 % et 55 %.

19.1 – Indicateurs de climat (vie) scolaire, selon le type d'établissement (année scolaire 2015-2016)

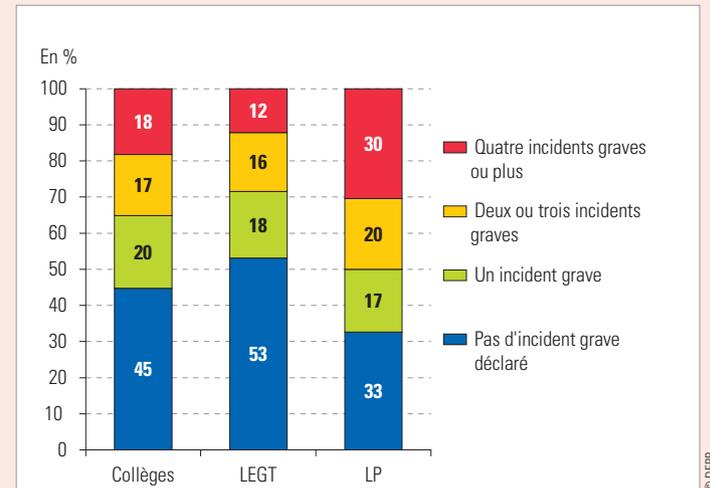


Champs : France métropolitaine + DOM, secteur public pour l'enquête Sivis sur la violence et l'enquête sur l'absentéisme des élèves ; France métropolitaine, secteur public pour l'enquête sur les heures d'enseignement perdues.

Sources : MEN-MESRI-DEPP, enquêtes Sivis, absentéisme scolaire et absences non remplacées des enseignants, 2015-2016.

L'état de l'École 2017 © DEPP

19.2 – Nombre d'incidents graves déclarés selon le type d'établissement (en %) (période décembre 2015-février 2016)



Champ : France métropolitaine + DOM, public.

Source : MEN-MESRI-DEPP, enquête Sivis, 2015-2016.

L'état de l'École 2017 © DEPP

19.3 – Distribution des établissements (en %), selon la part d'élèves absents (janvier 2016)

	Collèges	LEGT	LP
Premier quartile	0,4	1,1	4,1
Médiane	1,3	3,3	9,0
Dernier quartile	4,0	7,2	20,6
Dernier décile	8,0	14,1	35,1

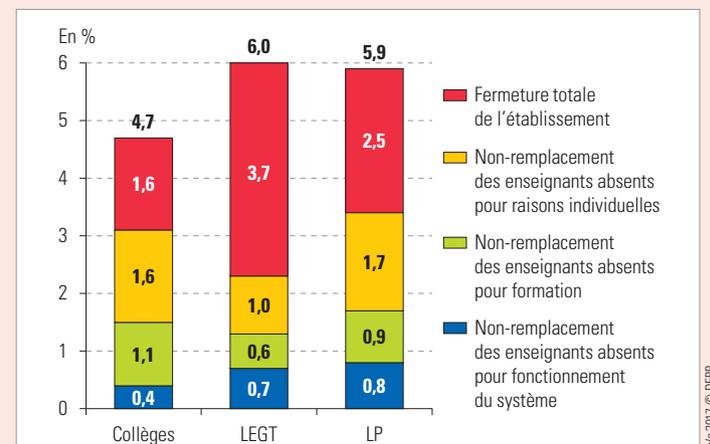
Lecture : en janvier 2016, un quart des LEGT (ceux du premier quartile) a moins de 1,1 % d'élèves absents (absences non justifiées : quatre demi-journées ou plus par mois), la moitié des LEGT (médiane) a moins de 3,3 % d'élèves absents, un quart des LEGT (ceux du dernier quartile) a plus de 7,2 % d'élèves absents et 10 % (ceux du dernier décile) plus de 14,1 % d'élèves absents.

Champ : France métropolitaine + DOM, public.

Source : MEN-MESRI-DEPP, enquête absentéisme des élèves, 2015-2016.

L'état de l'École 2017 © DEPP

19.4 – Part d'heures d'enseignement non assurées, selon le type d'établissement (en %)



Champ : France métropolitaine, public.

Source : MEN-MESRI-DEPP, enquête sur les absences non remplacées des enseignants, 2015-2016.

L'état de l'École 2017 © DEPP

Les proportions d'élèves qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle (telles que définies par la loi du 23 avril 2005) sont estimées à partir d'évaluations standardisées conduites par la DEPP. En 2016, ces évaluations ont concerné près de 11 000 élèves en fin de troisième qui ont été évalués sur ordinateur. 79 % d'élèves de fin de troisième ont acquis les attendus du socle en maîtrise de la langue française et 77 % en mathématiques et en sciences.

LE **SOCLE** commun de connaissances et de compétences, instauré par la loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, désigne un ensemble de connaissances et de compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire pour poursuivre leur formation, construire leur avenir professionnel et réussir leur vie en société. Jusqu'en 2015, l'acquisition progressive du socle commun se déroulait en trois étapes : le palier 1, jusqu'en CE1, le palier 2, jusqu'en CM2 et le palier 3, au collège.

Depuis 2014, les compétences 1 (la maîtrise de la langue française) et 3 (les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique) étaient évaluées par la DEPP chaque année pour l'un des trois paliers, selon un cycle triennal, en commençant par le CE1 en 2014. En 2015, l'évaluation avait concerné le palier 2 (réalisation début de sixième) et se déroulait pour la première fois sous la forme numérique. En mai 2016, celle-ci s'est effectuée sur le palier 3 (fin de troisième).

Il s'agit de la dernière année ayant pour référence ce cadre puisque depuis la rentrée 2016, le nouveau socle de connaissances, de compétences et de culture a été mis en place.

Les contraintes de l'évaluation ne permettent pas d'évaluer l'exhaustivité des compétences décrites dans le socle (par exemple, le domaine « dire » pour la compétence 1). Après analyse des résultats, un niveau

d'exigence a été fixé pour chaque compétence, seuil à partir duquel on peut considérer que les élèves maîtrisent les compétences du socle (cette démarche est similaire à celle retenue les années précédentes pour évaluer les compétences de base).

En mai 2014, les compétences 1 et 3 ont été évaluées en fin de CE1 (palier 1) : 81,7 % des élèves de ce niveau maîtrisent la compétence 1 du socle et 82,6 % maîtrisent la compétence 3 (figure 20.3).

En novembre 2015, 82,1 % des élèves de début de sixième et 78,7 % des élèves de fin de troisième évalués en mai 2016 maîtrisent la compétence 1 (figures 20.2 et 20.1). Ils sont respectivement 71,6 % et 77,2 % à maîtriser la compétence 3.

En CE1, les filles sont plus nombreuses à maîtriser la compétence 1 que les garçons : elles sont 85,2 % contre 78,3 % pour ces derniers. Cette différence en faveur des filles s'observe en 2015 au palier 2 et dans une moindre mesure, au palier 3.

Pour la compétence 3, les performances au palier 1 selon le sexe sont identiques, et le restent en début de sixième (71,9 % pour les garçons contre 71,2 % pour les filles). En revanche, au palier 3, ce sont les garçons (78,1 %) qui devancent légèrement les filles (76,3 %).

Que ce soit pour les compétences 1 ou 3, la proportion d'élèves qui les maîtrisent est nettement moins élevée parmi les élèves en retard que parmi les élèves « à l'heure ». La différence est de l'ordre de 20 à 30 points aux paliers 1 et 3, de 40 points au palier 2. ■

La maîtrise des compétences du socle a été évaluée par la DEPP à partir d'échantillons représentatifs d'environ 20 000 élèves de CE1 dans 628 écoles, de 160 000 élèves de sixième dans 4 414 collèges et de 11 000 élèves de troisième dans 467 établissements. Les épreuves, d'une durée de deux heures à l'école comme au collège, ont eu lieu en mai 2014 pour le CE1, en novembre 2015 pour la sixième et en mai 2016 pour la troisième. Les indicateurs sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95 %, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage.

Les épreuves diffèrent d'un palier à l'autre et les niveaux d'exigence retenus sont spécifiques à chaque compétence et à chaque niveau scolaire. C'est pourquoi il n'est pas possible de comparer directement les résultats entre eux. De même, il ne serait pas légitime de comparer ces résultats avec ceux d'autres évaluations sans tenir compte des exigences de ces diverses évaluations. Par exemple, les tests de la journée défense et citoyenneté (ex-JAPD, journée d'appel de préparation à la défense) reposent sur une conception moins exigeante de la compréhension de textes que celle retenue ici en fin de troisième.

Pour en savoir plus

Le socle commun de connaissances et de compétences : <http://eduscol.education.fr/pid23199/socle-commun.html>
MENESR-DEPP, 2015, « Évaluation des acquis : principes, méthodologie, résultats », *Éducation & formations*, n° 86-87, MENESR-DEPP.

20.1 – Proportion d'élèves de troisième qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle (mai 2016)

En **compétence 1**, environ 79 % des élèves de fin de troisième maîtrisent les éléments suivants :

Lire Adapter son mode de lecture à la nature du texte proposé et à l'objectif poursuivi ; repérer les informations à partir des éléments explicites et implicites ; utiliser ses capacités de raisonnement, ses connaissances de la langue, savoir faire appel à des outils appropriés pour lire ; dégager l'essentiel d'un texte ; manifester sa compréhension de textes variés.

En **compétence 3**, environ 77 % des élèves de fin de troisième maîtrisent les éléments suivants :

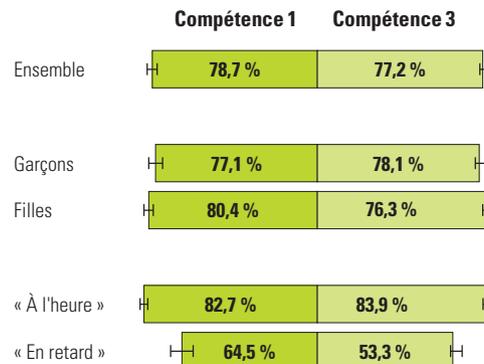
Pratiquer une démarche scientifique et technologique Rechercher, extraire et organiser l'information utile ; réaliser, manipuler, mesurer, calculer, appliquer des consignes ; raisonner, argumenter, pratiquer une démarche expérimentale ou technologique, démontrer ; présenter la démarche suivie, résoudre des problèmes les résultats obtenus, communiquer à l'aide d'un langage adapté.

Savoir utiliser des connaissances et des compétences mathématiques **Organisation et gestion de données** : proportionnalité, pourcentages, tableaux, graphiques. Exploiter des données statistiques et situations simples de probabilité. **Nombres et calculs** : entiers, décimaux et fractionnaires.

Mener à bien un calcul : mental, à la main, à la calculatrice, avec ordinateur. **Géométrie** : figures géométriques et objets de l'espace. Utiliser leurs propriétés.

Grandeurs et mesures : réaliser des mesures (longueurs, durées, etc.), calculer des valeurs (volumes, vitesses, etc.) en utilisant différentes unités.

Savoir utiliser des connaissances dans divers domaines scientifiques L'Univers et la Terre ; la matière ; le vivant ; l'énergie ; les objets techniques.



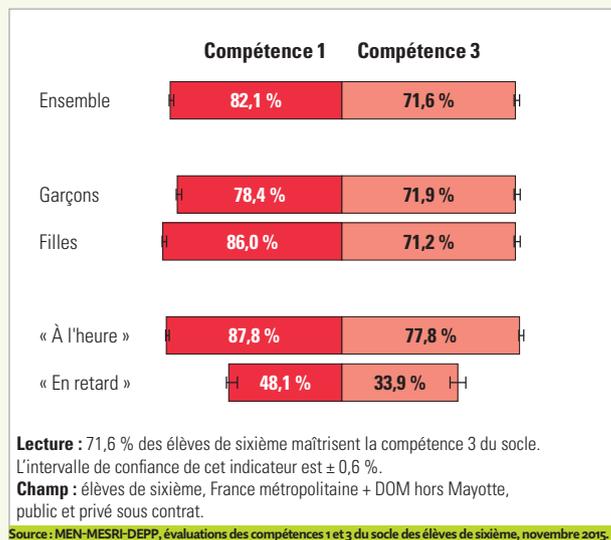
Lecture : 77,2 % des élèves de troisième maîtrisent la compétence 3 du socle. L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 2,3$ %.

Champ : élèves de troisième, France métropolitaine + DOM hors Mayotte, public et privé sous contrat.

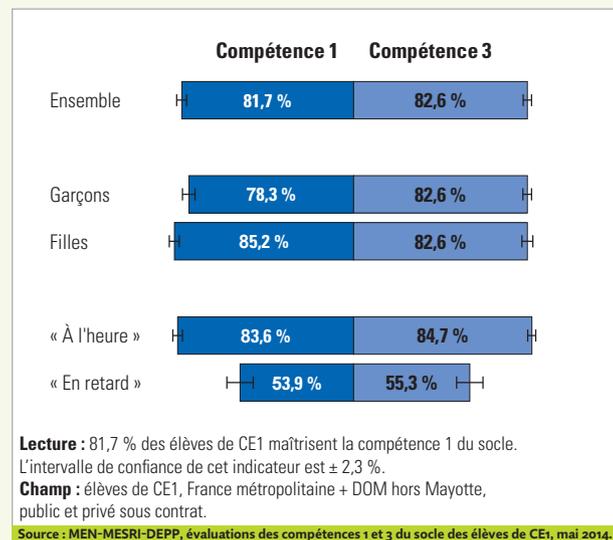
Source : MEN-MESRI-DEPP, évaluations des compétences 1 et 3 du socle des élèves de troisième, mai 2016.

L'état de l'école 2017 © DEPP

20.2 – Proportion d'élèves de sixième qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle (novembre 2015)



20.3 – Proportion d'élèves de CE1 qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle (mai 2014)



En anglais et en allemand, le niveau des acquis des élèves de CM2 est globalement stable depuis six ans (2010-2016) en compréhension de l'oral et de l'écrit, après une période de forte progression (2004-2010).

Les différences de niveaux restent très marquées par le profil social des écoles, comme lors des évaluations précédentes.

LE CYCLE des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre) par la DEPP a pour finalité de mesurer l'atteinte des objectifs fixés par les programmes. L'épreuve de 2016 autorise une comparaison du niveau des élèves en anglais et en allemand à douze ans d'intervalle sur trois temps de mesure : 2004, 2010 et 2016.

En compréhension de l'oral, en anglais, le score moyen obtenu est stable par rapport à 2010 (tableau 21.1). Après une très forte hausse de onze points en 2010, atteignant le score de 261, il passe à 258 en 2016, un recul non significatif. Sur la même période, la dispersion des résultats diminue (écart-type en baisse de 8 points par rapport à 2010), traduisant un resserrement vers les groupes intermédiaires (figure 21.2). Le nombre d'élèves en grande difficulté diminue, tout comme celui des élèves les plus performants.

En compréhension de l'écrit, en anglais, les résultats affichent une hausse de cinq points, le score moyen passant de 272 à 277 (tableau 21.3). La dispersion quant à elle diminue (- 3 points). La répartition des élèves dans les groupes fait apparaître que la proportion des élèves dans les niveaux les moins performants (groupes < 1 et 1) a diminué de

manière significative, passant de 8,2 % en 2010 à 3,8 % en 2016 (figure 21.4).

L'indice de position sociale permet d'étudier l'évolution des performances des élèves selon le niveau social des établissements. Pour les échantillons de 2004, 2010 et 2016, quatre groupes d'élèves d'effectifs égaux ont été constitués selon l'indice moyen des collègues, des plus défavorisés aux plus favorisés (tableau 21.5). En compréhension de l'oral comme de l'écrit, les différences de niveaux restent très marquées par l'origine sociale des élèves. Néanmoins, en compréhension de l'oral, l'écart de niveau entre les élèves des écoles les plus favorisées socialement et ceux des écoles les plus défavorisées augmente en 12 ans (de 26 à 32 points). En compréhension de l'écrit, les élèves des trois groupes des écoles les plus favorisées progressent de manière plus marquée que le groupe des écoles les moins favorisées, creusant davantage l'écart entre les scores obtenus dans les écoles les moins et les plus favorisées (35 points en 2016 contre 27 en 2004).

En allemand, les résultats sont stables en compréhension de l'oral et de l'écrit par rapport à 2010, tout comme la dispersion des scores. ■

L'évaluation, en 2016, a été proposée dans quatre activités langagières : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, l'expression orale et l'expression écrite ; et ce dans deux langues : anglais et allemand. On ne présente dans la partie illustrée que la langue la plus enseignée, à savoir l'anglais.

L'échelle de performance a été élaborée en utilisant les modèles de réponse à l'item. La partie la plus basse de l'échelle est constituée en 2004 des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles (groupes <1 et 1). Le groupe < 1 correspond aux élèves de très faible niveau parmi ces élèves. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves (groupe 5). Entre les groupes 1 et 5, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires (groupes 2, 3 et 4). La présence d'items communs entre les évaluations de 2004, de 2010 et de 2016, permet de garder une échelle aux caractéristiques identiques, dont le découpage en tranches de scores est le même qu'en 2004. On peut ainsi mesurer l'évolution de la répartition des élèves selon les niveaux de l'échelle.

La population visée est celle des élèves de CM2 des écoles publiques et privées sous contrat de France métropolitaine. En 2016, 153 écoles pour l'anglais et 138 pour l'allemand ont été sélectionnées aléatoirement en vue d'une représentativité nationale, soit environ 4 100 élèves dans chaque langue.

21.1 – Score moyen en compréhension de l'oral en anglais à l'école en 2004, 2010 et 2016

	Score moyen	Écart-type
2004	250	50
2010	261	54
2016	258	46

Lecture : les élèves de 2016 ont un score de 258 avec un écart-type de 46.

Note : les évolutions significatives entre 2004 et 2010 et entre 2010 et 2016 sont indiquées en gras.

Champ : France métropolitaine, public et privé sous contrat.

Sources : MEN-MESRI-DEPP, enquêtes Cedre, compétences en anglais en fin d'école en 2004, 2010 et 2016.

L'état de l'École 2017 © DEPP

21.3 – Score moyen en compréhension de l'écrit en anglais à l'école en 2004, 2010 et 2016

	Score moyen	Écart-type
2004	250	50
2010	272	54
2016	277	51

Lecture : les élèves de 2016 ont un score de 277 avec un écart-type de 51.

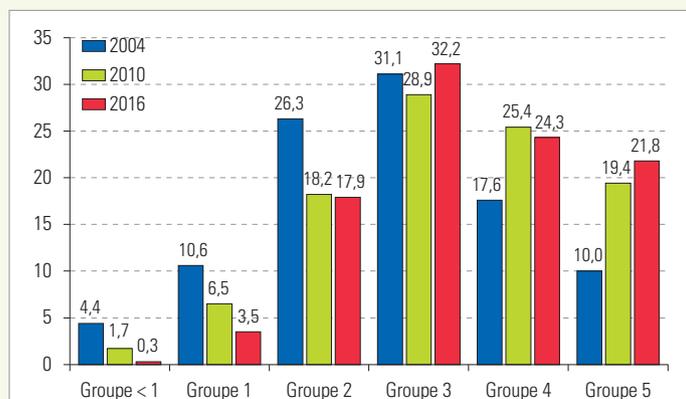
Note : les évolutions significatives entre 2004 et 2010 et entre 2010 et 2016 sont indiquées en gras.

Champ : France métropolitaine, public et privé sous contrat.

Sources : MEN-MESRI-DEPP, enquêtes Cedre, compétences en anglais en fin d'école en 2004, 2010 et 2016.

L'état de l'École 2017 © DEPP

21.4 – Répartition des élèves par groupe de niveaux en compréhension de l'écrit en anglais à l'école en 2004, 2010 et 2016 (en %)



Lecture : 17,9 % des élèves de 2016 sont dans le groupe de niveau 2.

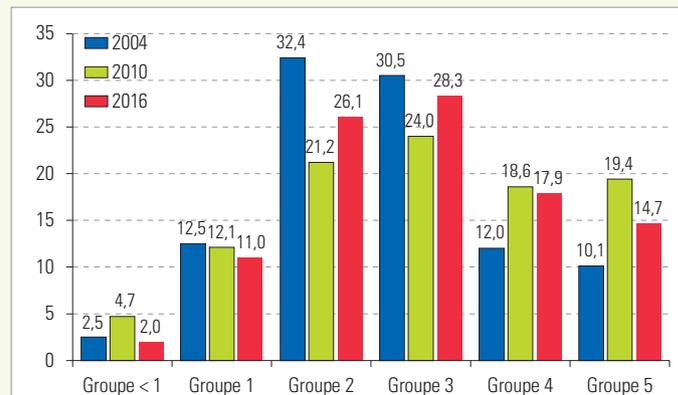
Note : par le jeu des arrondis, les totaux des pourcentages peuvent être légèrement différents de 100.

Champ : France métropolitaine, public et privé sous contrat.

Sources : MEN-MESRI-DEPP, enquêtes Cedre, compétences en anglais en fin d'école en 2004, 2010 et 2016.

L'état de l'École 2017 © DEPP

21.2 – Répartition des élèves par groupe de niveaux en compréhension de l'oral en anglais à l'école en 2004, 2010 et 2016 (en %)



Lecture : 26,1 % des élèves de 2016 sont dans le groupe de niveau 2.

Note : par le jeu des arrondis, les totaux des pourcentages peuvent être légèrement différents de 100.

Champ : France métropolitaine, public et privé sous contrat.

Sources : MEN-MESRI-DEPP, enquêtes Cedre, compétences en anglais en fin d'école en 2004, 2010 et 2016.

L'état de l'École 2017 © DEPP

21.5 – Score moyen en compréhension de l'écrit et de l'oral en anglais selon l'indice de position sociale moyen¹ de l'école en 2004, 2010 et 2016

Indice moyen de l'école	Année	Score moyen en compréhension de l'oral (CO)	Score moyen en compréhension de l'écrit (CE)
1 ^{er} quart	2004	235	237
	2010	244	256
	2016	241	259
2 ^e quart	2004	252	247
	2010	258	268
	2016	254	276
3 ^e quart	2004	252	252
	2010	266	279
	2016	259	277
4 ^e quart	2004	261	264
	2010	274	286
	2016	273	294

Lecture : en 2016, le score moyen en CO des élèves appartenant au quart des écoles les plus défavorisées (1^{er} quart) est de 241, contre 244 en 2010.

1. L'indice de position sociale mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants.

Note : les évolutions significatives entre 2004 et 2010 et entre 2010 et 2016 sont indiquées en gras.

Champ : France métropolitaine, public et privé sous contrat.

Sources : MEN-MESRI-DEPP, enquêtes Cedre, compétences en anglais en fin d'école en 2004, 2010 et 2016.

L'état de l'École 2017 © DEPP

En anglais, le niveau des acquis des élèves de troisième est en hausse depuis 2010 en compréhension de l'oral et, de manière encore plus marquée, en compréhension de l'écrit. La proportion d'élèves en situation de réussite augmente significativement. Les performances demeurent très contrastées selon le profil social des collèges dans lesquels les élèves sont scolarisés.

LE CYCLE des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre) par la DEPP a pour finalité de mesurer l'atteinte des objectifs fixés par les programmes. L'épreuve de 2016 autorise une comparaison du niveau des élèves en anglais, en espagnol et en allemand à douze ans d'intervalle sur trois temps de mesure : 2004, 2010 et 2016.

En compréhension de l'oral, en anglais, le score moyen passe de 240 en 2010 à 256 en 2016 (tableau 22.1). La maîtrise des compétences attendues dans ce domaine en fin de collège s'inscrit donc à nouveau dans une courbe ascendante, après une baisse marquée en 2010 (- 10 points par rapport à 2004). Le pourcentage d'élèves situés dans les niveaux de performances les plus élevés (groupes 4 et 5) augmente, passant de 17,7 % en 2010 à 30,5 % six ans plus tard (figure 22.2), avec une croissance notable du groupe 5, où le nombre d'élèves est plus de deux fois plus important qu'en 2010 (14,9 % en 2016 contre 6,2 % en 2010). À l'autre extrémité de l'échelle, le nombre d'élèves dans les niveaux les plus faibles (groupes < 1, 1 et 2) est en nette baisse, passant de 53,8 % à 42,6 %. Le groupe 3, composé d'élèves aux performances moyennes reste stable depuis 2004, demeurant entre 26,9 % en 2016 et 28,4 % en 2004 et 2010.

Comme en compréhension de l'oral, en anglais, le score moyen en compréhension de l'écrit est en hausse, de manière encore plus marquée : + 26 points par rapport à 2010 (tableau 22.3). La répartition des

élèves selon les niveaux de l'échelle se décale vers la droite, avec une croissance importante du groupe 5, évoluant de 14,6 % à 30,5 % (figure 22.4).

L'indice de position sociale permet d'étudier l'évolution des performances des élèves selon le niveau social des établissements. Pour les échantillons de 2004, 2010 et 2016, quatre groupes d'élèves d'effectifs égaux ont été constitués selon l'indice moyen des collèges, des plus défavorisés aux plus favorisés (tableau 22.5). En compréhension de l'oral comme en compréhension de l'écrit, les différences de niveaux restent très marquées par l'origine sociale des élèves : le score moyen progresse à mesure que le niveau social augmente. L'écart de niveau entre les élèves des collèges les plus favorisés socialement et ceux des collèges les plus défavorisés augmente régulièrement depuis 2004, pour atteindre les 50 points en compréhension de l'écrit et 46 points à l'oral. L'augmentation des écarts-types quels que soient le quart observé ou l'activité langagière évaluée, indique que les écarts de niveau sont plus importants dans chaque quart.

En espagnol et en allemand, le niveau des acquis des élèves de troisième est stable en compréhension de l'oral depuis 2010. Il est en hausse significative en compréhension de l'écrit. Les élèves obtiennent également de meilleurs résultats en expression écrite. La proportion d'élèves des groupes les moins performants diminue au profit des groupes intermédiaires. ■

En 2016, l'évaluation a été proposée dans quatre activités langagières : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, l'expression orale et l'expression écrite ; et ce dans trois langues : anglais, espagnol, allemand. On ne présente dans la partie illustrée que la langue la plus enseignée, à savoir l'anglais.

L'échelle de performance a été élaborée en utilisant les modèles de réponse à l'item. La partie la plus basse de l'échelle est constituée en 2004 des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles (groupes < 1 et 1). Le groupe < 1 correspond aux élèves de très faible niveau parmi ces élèves. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves (groupe 5). Entre les groupes 1 et 5, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires (groupes 2, 3 et 4). La présence d'items communs entre les évaluations de 2004, de 2010 et de 2016 permet de garder une échelle aux caractéristiques identiques, dont le découpage en tranches de scores est le même qu'en 2004. On peut ainsi mesurer l'évolution de la répartition des élèves selon les niveaux de l'échelle.

La population visée est celle des élèves de troisième générale des collèges publics et privés sous contrat de France métropolitaine. En 2016, 164 classes de troisième générale ont été sélectionnées aléatoirement en vue d'une représentativité nationale, soit environ 4 000 élèves.

22.1 – Score moyen en compréhension de l’oral en anglais au collège en 2004, 2010 et 2016

	Score moyen	Écart-type
2004	250	50
2010	240	50
2016	256	55

Lecture : les élèves de 2016 ont un score de 256 avec un écart-type de 55.

Note : les évolutions significatives entre 2004 et 2010 et entre 2010 et 2016 sont indiquées en gras.

Champ : France métropolitaine, public et privé sous contrat.

Sources : MEN-MESRI-DEPP, enquêtes Cedre, compétences en anglais en fin de collège en 2004, 2010 et 2016.

L'état de l'École 2017 © DEPP

22.3 – Score moyen en compréhension de l’écrit en anglais au collège en 2004, 2010 et 2016

	Score moyen	Écart-type
2004	250	50
2010	252	61
2016	278	74

Lecture : les élèves de 2016 ont un score de 278 avec un écart-type de 74.

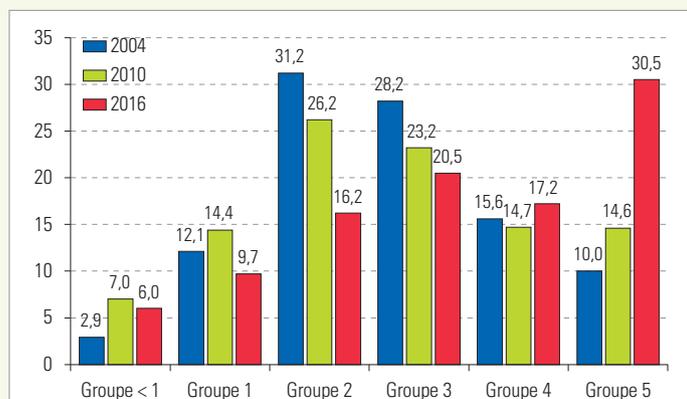
Note : les évolutions significatives entre 2004 et 2010 et entre 2010 et 2016 sont indiquées en gras.

Champ : France métropolitaine, public et privé sous contrat.

Sources : MEN-MESRI-DEPP, enquêtes Cedre, compétences en anglais en fin de collège en 2004, 2010 et 2016.

L'état de l'École 2017 © DEPP

22.4 – Répartition des élèves par groupe de niveaux en compréhension de l’écrit en anglais au collège en 2004, 2010 et 2016 (en %)



Lecture : 16,2 % des élèves de 2016 sont dans le groupe de niveau 2.

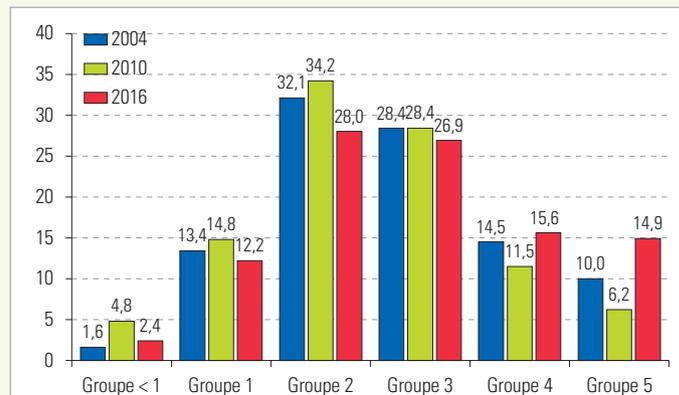
Note : par le jeu des arrondis, les totaux des pourcentages peuvent être légèrement différents de 100.

Champ : France métropolitaine, public et privé sous contrat.

Sources : MEN-MESRI-DEPP, enquêtes Cedre, compétences en anglais en fin de collège en 2004, 2010 et 2016.

L'état de l'École 2017 © DEPP

22.2 – Répartition des élèves par groupe de niveaux en compréhension de l’oral en anglais au collège en 2004, 2010 et 2016 (en %)



Lecture : 28 % des élèves de 2016 sont dans le groupe de niveau 2.

Note : par le jeu des arrondis, les totaux des pourcentages peuvent être légèrement différents de 100.

Champ : France métropolitaine, public et privé sous contrat.

Sources : MEN-MESRI-DEPP, enquêtes Cedre, compétences en anglais en fin de collège en 2004, 2010 et 2016.

L'état de l'École 2017 © DEPP

22.5 – Score moyen en compréhension de l’écrit et de l’oral en anglais selon l’indice de position sociale moyen¹ du collège en 2004, 2010 et 2016

Indice moyen du collège	Année	Score moyen en compréhension de l’oral (CO)	Score moyen en compréhension de l’écrit (CE)
1 ^{er} quart	2004	231	231
	2010	222	233
	2016	236	258
2 ^e quart	2004	243	244
	2010	234	241
	2016	249	273
3 ^e quart	2004	253	254
	2010	246	257
	2016	257	275
4 ^e quart	2004	274	270
	2010	259	276
	2016	282	308

Lecture : en 2016, le score moyen en CO des élèves appartenant au quart des écoles les plus défavorisées (1^{er} quart) est de 236, contre 222 en 2010.

1. L’indice de position sociale mesure la proximité du milieu familial de l’enfant au système scolaire. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants.

Note : les évolutions significatives entre 2004 et 2010 et entre 2010 et 2016 sont indiquées en gras.

Champ : France métropolitaine, public et privé sous contrat.

Sources : MEN-MESRI-DEPP, enquêtes Cedre, compétences en anglais en fin de collège en 2004, 2010 et 2016.

L'état de l'École 2017 © DEPP

23 TIMSS 2015 : les compétences des élèves de CM1 en mathématiques et en sciences

Avec un score de 488 points en mathématiques et de 487 points en sciences, la France se situe en deçà de la moyenne internationale (500 points en mathématiques et en sciences), de la moyenne européenne (527 points en mathématiques et 525 points en sciences) et de la moyenne des pays de l'OCDE (528 points en mathématiques et 527 points en sciences).

L'ENQUÊTE TIMSS (*Trends in International Mathematics and Science Study*), conçue pour évaluer les compétences en mathématiques et en sciences, concerne les élèves de quatrième année d'école obligatoire indépendamment de leur parcours scolaire. Au moment de la passation en mai 2015, les élèves français de CM1 sont âgés en moyenne de 9,9 ans.

En France, les élèves évalués ont effectué leur cours préparatoire (CP) pendant l'année scolaire 2011-2012, voire 2010-2011 s'ils ont pris du retard. Ils ont donc suivi toute leur scolarité élémentaire avec les programmes mis en place en juin 2008.

En mathématiques, le score moyen de la France (488) est inférieur de manière statistiquement significative à la valeur centrale de l'échelle TIMSS (500). Le score français est différent de manière statistiquement significative de celui de chacun des pays de l'étude, excepté de celui de la Nouvelle-Zélande (491) et de la Turquie (483). 33 pays font mieux que la France (dont tous les pays de l'Union européenne (UE) participants) et 11 font moins bien (*figure 23.1*).

Cinq pays d'Asie orientale se partagent les meilleurs résultats : Singapour (618), Hong Kong (614), la Corée du Sud (608), Taïwan (596) et le Japon (593). Le premier pays de l'UE, l'Irlande du Nord (570), est sixième.

TIMSS caractérise le niveau des élèves à partir de scores de référence. Au-delà d'un score de 625, les élèves sont considérés comme ayant atteint un niveau avancé en mathématiques, c'est le cas de 2 %

des élèves français, contre 6 % au niveau international et 9 % au niveau européen. À l'opposé, en deçà d'un score de 400, les élèves sont considérés comme ne maîtrisant pas les compétences élémentaires, c'est le cas de 13 % des élèves en France contre 7 % au niveau international et 5 % au niveau européen.

On note un léger avantage, significatif bien que peu marqué, des jeunes français (491) sur les jeunes françaises (485) en mathématiques.

En sciences, le score moyen de la France (487) est inférieur de manière statistiquement significative à la valeur centrale de l'échelle TIMSS (500). 33 pays (dont 20 des 21 pays de l'UE) font mieux que la France de manière statistiquement significative ; 11 font moins bien. Les résultats de la Turquie (483) et de Chypre (481) ne sont pas différents de ceux de la France (*figure 23.2*).

Les mêmes cinq pays d'Asie orientale occupent les premières places (avec des scores compris entre 555 et 590), rejoints toutefois par la Fédération de Russie (567). Le premier pays de l'UE, la Finlande (554), occupe le 7^e rang.

Parmi les élèves français, 2 % sont considérés comme ayant atteint un niveau avancé en sciences (score supérieur à 625), contre 7 % au niveau international et au niveau européen. À l'opposé, 12 % des élèves français sont considérés comme ne maîtrisant pas les compétences élémentaires, contre 5 % tant au niveau international qu'europpéen.

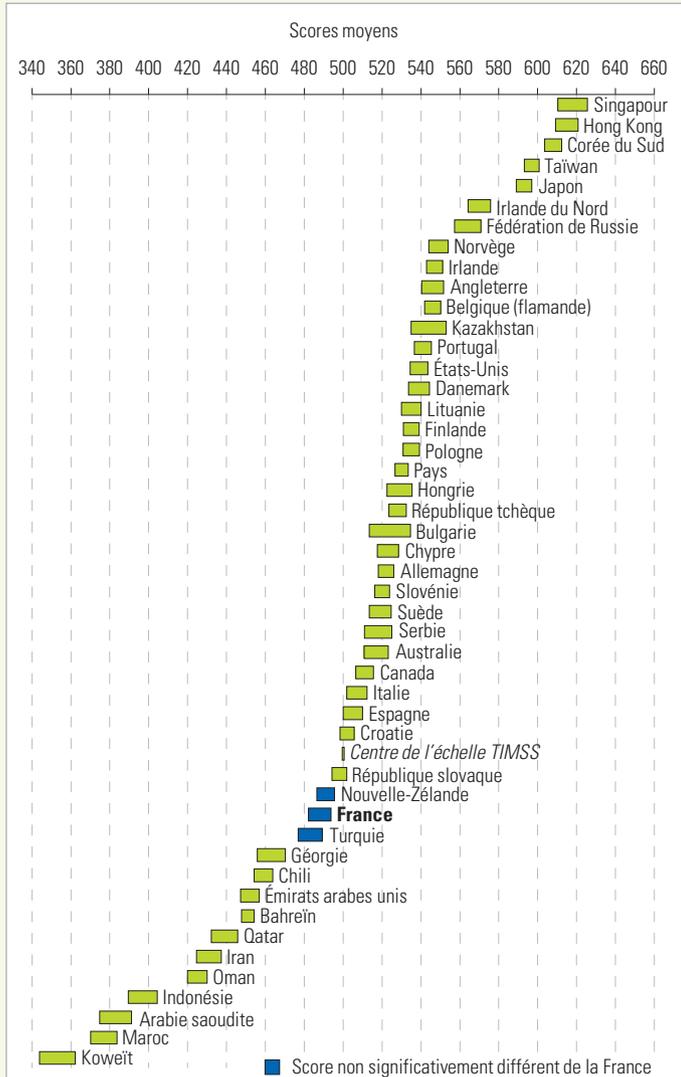
En France, filles et garçons obtiennent en sciences exactement le même score (487). ■

L'étude TIMSS (Trends in International Mathematics and Science Study) est pilotée par l'IEA, association de chercheurs basée à Amsterdam. En France (métropole et DOM sauf Guyane, Mayotte et La Réunion), l'opérateur est la DEPP. L'enquête porte sur un échantillon de 4 873 élèves répartis dans 264 classes de 164 écoles. Il tient compte de la taille des écoles et du type de scolarisation. Au niveau international, 375 826 élèves ont été évalués dans 10 869 écoles.

En mai 2015, 48 pays et provinces ont participé à cette évaluation : Allemagne ; Angleterre ; Arabie saoudite ; Australie ; Bahreïn ; Belgique (communauté flamande) ; Bulgarie ; Canada ; Chili ; Chypre ; Corée du Sud ; Croatie ; Danemark ; Émirats arabes unis ; Espagne ; États-Unis ; Fédération de Russie ; Finlande ; France ; Géorgie ; Hong Kong ; Hongrie ; Indonésie ; Iran ; Irlande ; Irlande du Nord ; Italie ; Japon ; Kazakhstan ; Koweït ; Lituanie ; Maroc ; Norvège ; Nouvelle-Zélande ; Oman ; Pays-Bas ; Pologne ; Portugal ; Qatar ; République tchèque ; Serbie ; Singapour ; République slovaque ; Slovénie ; Suède ; Taïwan ; Turquie. La communauté flamande de Belgique, la province chinoise de Hong Kong et les deux nations du Royaume-Uni (Angleterre et Irlande du Nord), participent à l'étude pour elles-mêmes. Cela se justifie du fait que les systèmes éducatifs de ces entités sont distincts.

L'échelle de performances a été élaborée en utilisant le modèle statistique de réponse à l'item. Le centre de l'échelle TIMSS est fixé par construction à 500 et l'écart-type à 100. Cette valeur ne constitue pas un seuil correspondant à des compétences minimales à atteindre.

23.1 – Résultats des pays sur l'échelle internationale de mathématiques (TIMSS 2015)

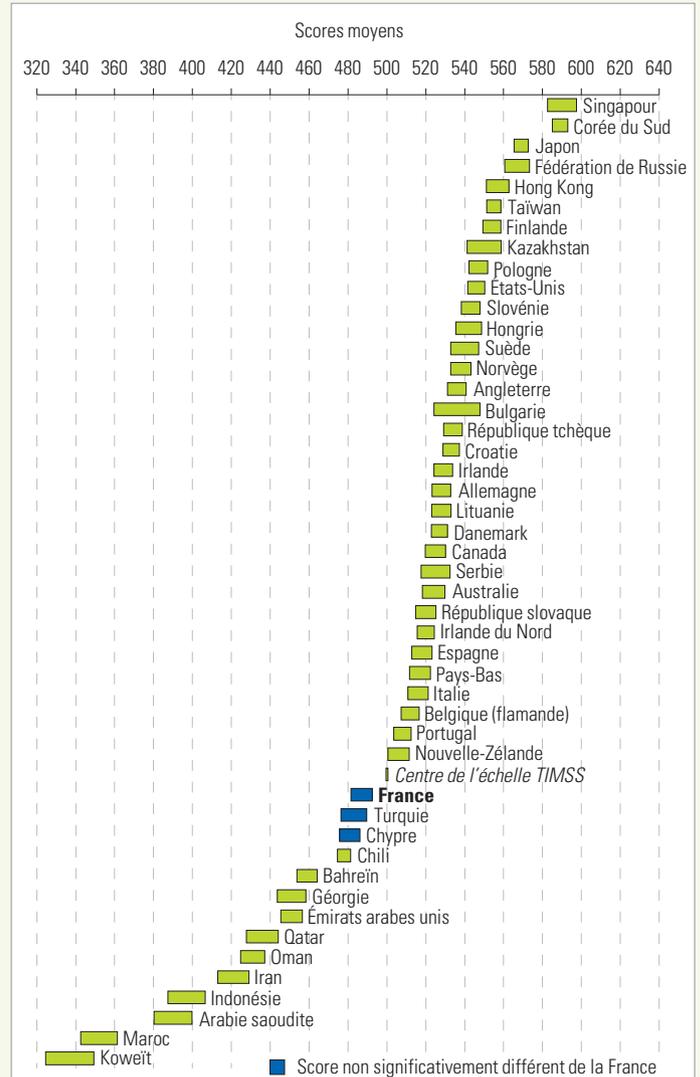


Lecture : en 2015, le score moyen de la France en mathématiques (488) n'est pas statistiquement différent de celui des pays représentés avec des rectangles de la même couleur. La largeur des rectangles traduit l'intervalle de confiance autour de la moyenne qui correspond à l'erreur d'échantillonnage. Ainsi, le score de la France se situe, avec une probabilité de 95 %, entre 482 et 494.

Sources : MEN-MESRI-DEPP ; IEA.

L'état de l'École 2017 © DEPP

23.2 – Résultats des pays sur l'échelle internationale de sciences (TIMSS 2015)



Lecture : en 2015, le score moyen de la France en sciences (487) n'est pas statistiquement différent de celui des pays représentés avec des rectangles de la même couleur. La largeur des rectangles traduit l'intervalle de confiance autour de la moyenne qui correspond à l'erreur d'échantillonnage. Ainsi, le score de la France se situe, avec une probabilité de 95 %, entre 482 et 492.

Sources : MEN-MESRI-DEPP ; IEA.

L'état de l'École 2017 © DEPP

24 PISA 2015 : les compétences des élèves en culture scientifique, évolution 2006-2015

En culture scientifique, le score moyen de la France, comme celui de l'OCDE dans son ensemble, reste stable entre 2006 et 2015 et se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE. Parmi les pays de l'OCDE, les résultats de la France sont le plus fortement corrélés avec le niveau socio-économique et culturel des familles. Cette corrélation est stable depuis 2006. Les élèves français de 15 ans scolarisés en lycée général et technologique obtiennent des résultats très supérieurs à la moyenne de l'OCDE. En revanche, les élèves scolarisés en lycée professionnel ou encore en collège ont un score très inférieur à cette moyenne.

L'ÉTUDE PISA 2015 vise principalement à mesurer les performances des élèves de 15 ans en culture scientifique. La dernière évaluation comparable a eu lieu en 2006. Les élèves ne sont pas évalués sur des connaissances pures, mais sur leurs capacités à les mobiliser et à les appliquer dans des situations variées, parfois éloignées de celles rencontrées dans le cadre scolaire.

Avec un score moyen de 495 points en 2015 comme en 2006, les résultats de la France montrent une grande stabilité et se situent dans la moyenne des 35 pays de l'OCDE (493 points) (figure 24.1).

Cependant, on observe une grande variation des résultats selon la classe fréquentée. La performance des élèves en seconde générale et technologique (GT) avec un score moyen de 545 est comparable aux scores obtenus par les meilleurs pays de l'OCDE à PISA 2015. À l'inverse, les élèves ayant un an de retard, scolarisés à 15 ans en troisième générale ont un score de 407, comparable aux scores obtenus par les plus faibles pays de l'OCDE.

En France, il n'y a pas de différence significative de score entre les filles (score moyen de 494 points) et les garçons (score moyen de 496 points), ce qui n'est pas

le cas pour l'OCDE. En effet, les garçons sont plus performants que les filles (495 points en moyenne pour les garçons contre 491 pour les filles).

Entre 2006 et 2015, en France, on observe une stabilité de la répartition des élèves dans les 8 groupes de niveaux de compétence en culture scientifique (figure 24.2). Comme en 2006, en France et dans l'OCDE, un élève sur cinq est en difficulté (sous le niveau 2) et la proportion d'élèves les plus performants (atteignant au moins le niveau 5) est de 8 %.

L'écart de score entre les élèves les plus performants et les élèves les moins performants de France reste stable entre 2006 et 2015 (tableau 24.3). En revanche, cet écart est significativement plus élevé en France qu'en moyenne dans les pays de l'OCDE.

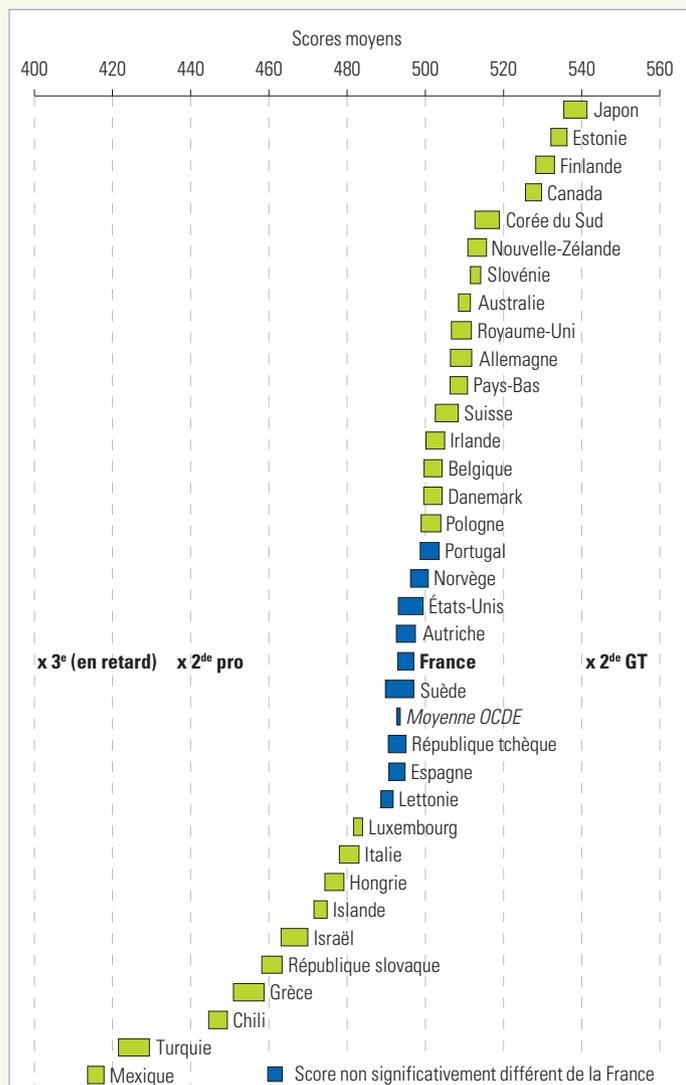
De tous les pays de l'OCDE, la France est celui où la performance en culture scientifique est la plus fortement liée au statut économique, social et culturel (SESC) des élèves. L'écart de score associé à la variation d'une unité de l'indice SESC est significativement plus élevé pour la France (57 points en 2015) que pour l'OCDE (38 points en 2015 en moyenne), en 2015 comme en 2006. ■

Tous les trois ans, depuis 2000, sous l'égide de l'OCDE, l'évaluation internationale PISA (Program for International Student Assessment ou Programme international pour le suivi des acquis des élèves) mesure et compare les compétences des élèves de 15 ans dans trois domaines : compréhension de l'écrit, culture mathématique et culture scientifique.

La mise en œuvre de l'enquête est basée sur des procédures standardisées afin de garantir la comparabilité des résultats tant sur le plan temporel que géographique. 72 pays ou « économies partenaires » ont participé à PISA en 2015, dont les 35 pays de l'OCDE.

PISA vise les élèves scolarisés de 15 ans, classe d'âge qui arrive en fin de scolarité obligatoire dans la plupart des pays de l'OCDE, quels que soient leur parcours scolaire ou leurs projets futurs, poursuite d'études ou entrée dans la vie active. En France, l'opérateur est la DEPP. En mai 2015, 6 100 élèves de 15 ans scolarisés à la fois dans les collèges et lycées français ont participé à l'enquête internationale PISA, il s'agit pour l'essentiel d'élèves de seconde générale et technologique et de troisième qui constituent un échantillon réparti dans 250 établissements scolaires. Le tirage de l'échantillon tient compte du type d'établissement (collège, lycée professionnel, lycée agricole ou lycée d'enseignement général et technologique) afin d'assurer la conformité de la répartition des élèves dans les différents niveaux et secteurs de scolarisation à la répartition nationale. Une trentaine d'élèves au maximum est alors sélectionnée aléatoirement dans chaque établissement.

24.1 – Résultats des pays sur l'échelle internationale de culture scientifique (PISA 2015) et position des élèves en France en fonction de la classe fréquentée

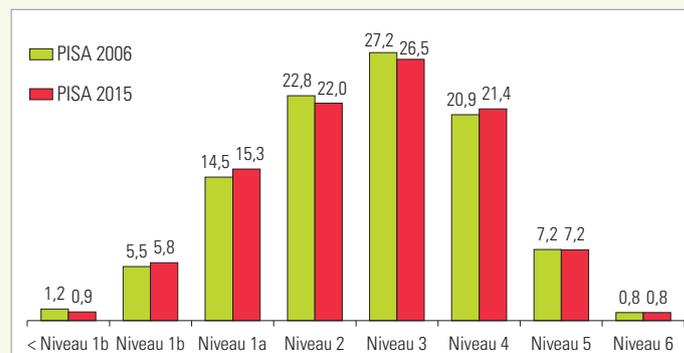


Lecture : en 2015, la moyenne de la France (495) n'est pas statistiquement différente de celle de l'OCDE ni des pays représentés avec des rectangles de la même couleur. La largeur des rectangles traduit l'intervalle de confiance autour de la moyenne qui correspond à l'erreur d'échantillonnage. Ainsi, le score de la France se situe, avec une probabilité de 95 %, entre 491 et 499. Les élèves de l'échantillon français sont situés sur la ligne de la France en fonction du score moyen de la classe fréquentée.

Sources : MEN-MESRI-DEPP ; OCDE-PISA.

L'état de l'école 2017 © DEPP

24.2 – Répartition des élèves en France selon le niveau de compétences en culture scientifique (en %)



Lecture : les élèves sont répartis selon leurs scores en 8 niveaux de compétences. En 2015, en France, 0,9 % des élèves âgés de 15 ans se situent au niveau inférieur à 1b (les élèves les moins performants) et 0,8 % au niveau 6 (les élèves les plus performants).

Note : les données figurant sur ce graphique sont des chiffres arrondis.

Champ : France métropolitaine + DOM sauf La Réunion, public et privé sous contrat.

Sources : MEN-MESRI-DEPP ; OCDE-PISA.

L'état de l'école 2017 © DEPP

24.3 – Différence interquartile et influence du statut économique, social et culturel (SESC) en France et dans l'OCDE

		PISA 2006	PISA 2015	Évolution entre 2006 et 2015
1^{er} quartile	France	424	421	-3
	OCDE	432	426	-6
3^e quartile	France	570	571	2
	OCDE	565	561	-4
Intervalle interquartile	France	146	150	5
	OCDE	133	135	2
Écart de score associé à la variation d'une unité de l'indice SESC	France	52	57	5
	OCDE	39	38	0

Lecture : en 2015, 25 % des élèves français ont obtenu un score inférieur ou égal à 421 et 25 % ont obtenu un score supérieur ou égal à 571. En 2015, un écart de score de 57 points est associé à la variation d'une unité de l'indice SESC en France, contre 38 points en moyenne dans l'OCDE.

Note : les différences significatives entre la France et la moyenne OCDE sont indiquées en gras. Les données figurant dans ce tableau sont des chiffres arrondis.

Champ : France métropolitaine + DOM sauf La Réunion, public et privé sous contrat.

Sources : MEN-MESRI-DEPP ; OCDE-PISA.

L'état de l'école 2017 © DEPP

25 PISA 2015 : les compétences des élèves en compréhension de l'écrit et en culture mathématique

En compréhension de l'écrit, le score moyen de la France reste stable de 2000 à 2015 et se situe au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE.

En culture mathématique, le score moyen de la France reste stable entre 2012 et 2015. Il est encore dans la moyenne des pays de l'OCDE.

L'ÉVALUATION PISA s'intéresse beaucoup plus aux compétences mobilisant des connaissances qu'aux connaissances elles-mêmes. Elle ne mesure donc pas directement le degré d'atteinte des objectifs des programmes d'enseignement : les exercices proposés résultent d'un compromis au niveau international sur ce qui est considéré comme nécessaire au futur citoyen.

En 2015 et pour la première fois, l'évaluation a été entièrement réalisée sur ordinateur dans tous les pays de l'OCDE. La culture mathématique et la compréhension de l'écrit n'étant pas des domaines majeurs pour ce cycle, aucun nouvel item n'a été conçu et ceux passés par les élèves l'avaient tous été dans les cycles précédents sur un format papier. Ils ont été « dématérialisés » pour l'occasion de l'évaluation 2015, c'est-à-dire adaptés pour une passation informatique.

En compréhension de l'écrit, avec un score moyen de 499 en 2015 et de 505 en 2000, les résultats de la France restent stables puisque les variations ne sont pas statistiquement significatives (figure 25.1). Depuis 2000, on observe un accroissement régulier, de 15,2 % à 21,5 %, de la population des faibles niveaux de compétences. Ces élèves sont au-dessous du niveau 2, niveau considéré par l'OCDE comme un seuil à partir duquel les élèves commencent à montrer qu'ils possèdent des compétences qui leur permettent de participer de manière efficace et productive à la vie en société. À l'autre extrémité, 12,5 % des élèves français sont dans les groupes les plus performants, niveaux 5 et 6, soit 4 points de plus qu'en 2000. Cette répartition des élèves français avec des proportions plus importantes aux deux extrémités confirme les résultats de 2009 et 2012. Après une forte augmentation en 2009 (40 points) et en 2012 (44 points), la France retrouve exactement le même

écart filles-garçons qu'en 2000 (29 points) en faveur des filles et se situe dans la moyenne de l'OCDE.

Les garçons (26,1 %) restent beaucoup plus nombreux que les filles (16,9 %) au-dessous du niveau 2. En 2015, 14,5 % des filles et 10,4 % des garçons relèvent des groupes les plus performants, niveaux 5 et 6. Depuis 2009, le pourcentage de garçons se situant aux hauts niveaux a augmenté de 3,5 points.

En culture mathématique, les résultats de la France sont restés stables depuis 2012. Avec un score de 493, la France se situe comme en 2012 dans la moyenne des pays de l'OCDE (figure 25.2). En revanche, ce score est significativement inférieur à celui de 2003 (511), la France se situant alors au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE.

La répartition des élèves français sur l'échelle de performance est identique à celle de la moyenne de l'OCDE. En France, en 2015, 23,5 % des élèves sont en dessous du niveau 2 et sont considérés comme ne possédant pas les compétences et connaissances mathématiques leur permettant de faire face à des situations de la vie réelle. Ce pourcentage est en augmentation à chaque cycle du programme international PISA : 16,6 % en 2003 et 22,4 % en 2012.

À l'autre bout de l'échelle, en 2015, 11,4 % des élèves de France sont au-dessus du niveau 5, ils représentaient 15,1 % des élèves de 15 ans en 2003, 12,9 % en 2012.

En 2015, la France reste un des pays de l'OCDE les plus inéquitables. L'écart de score entre les élèves les plus performants et les moins performants est de 139 points (126 en 2003 et 136 en 2012).

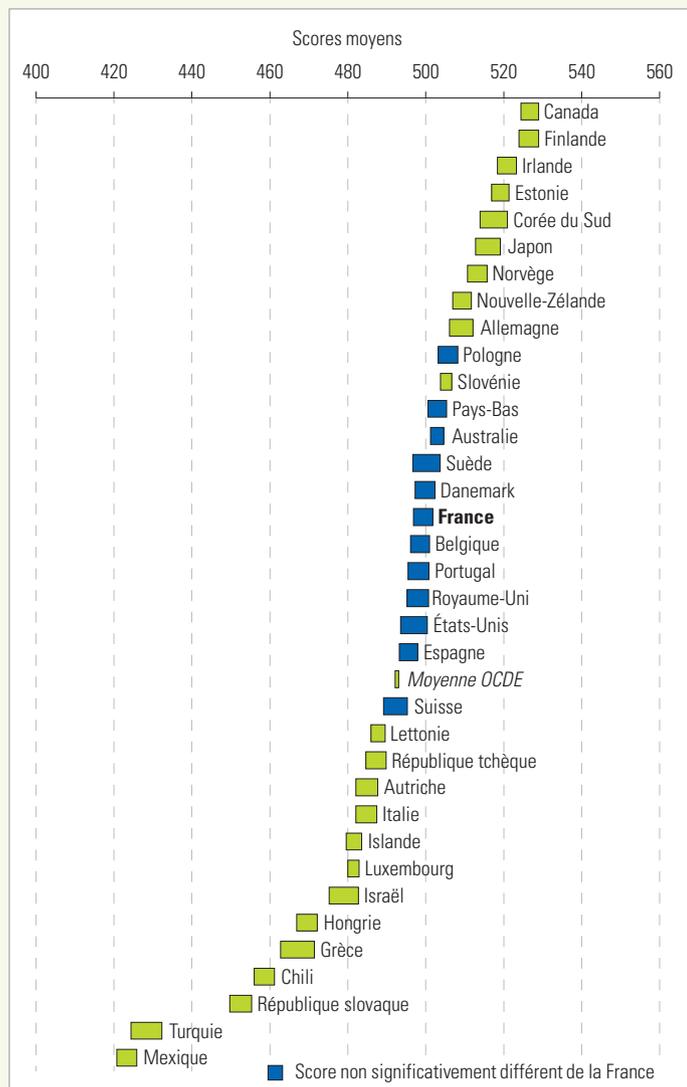
Les écarts se résorbent entre filles et garçons puisque leurs performances moyennes en mathématiques ne sont pas significativement différentes. Les garçons sont cependant plus nombreux dans les groupes extrêmes, les filles dans les groupes intermédiaires. ■

Tous les trois ans, depuis 2000, sous l'égide de l'OCDE, l'évaluation internationale PISA (Program for International Student Assessment ou Programme international pour le suivi des acquis des élèves) mesure et compare les compétences des élèves de 15 ans dans trois domaines : compréhension de l'écrit, culture mathématique et culture scientifique.

La mise en œuvre de l'enquête est basée sur des procédures standardisées afin de garantir la comparabilité des résultats tant sur le plan temporel que géographique. 72 pays ou « économies partenaires » ont participé à PISA en 2015, dont les 35 pays de l'OCDE.

PISA vise les élèves scolarisés de 15 ans, classe d'âge qui arrive en fin de scolarité obligatoire dans la plupart des pays de l'OCDE, quels que soient leur parcours scolaire ou leurs projets futurs, poursuite d'étude ou entrée dans la vie active. En France, l'opérateur est la DEPP. En mai 2015, 6 100 élèves de 15 ans scolarisés à la fois dans les collèges et les lycées français ont participé à l'enquête internationale PISA. Il s'agit pour l'essentiel d'élèves de seconde générale et technologique et de troisième qui constituent un échantillon réparti dans 250 établissements scolaires. Le tirage de l'échantillon tient compte du type d'établissement (collège, lycée professionnel, lycée agricole ou lycée d'enseignement général et technologique) afin d'assurer la conformité de la répartition des élèves dans les différents niveaux et secteurs de scolarisation à la répartition nationale. Une trentaine d'élèves au maximum est alors sélectionnée aléatoirement dans chaque établissement.

25.1 – Résultats des pays en compréhension de l'écrit (PISA 2015)

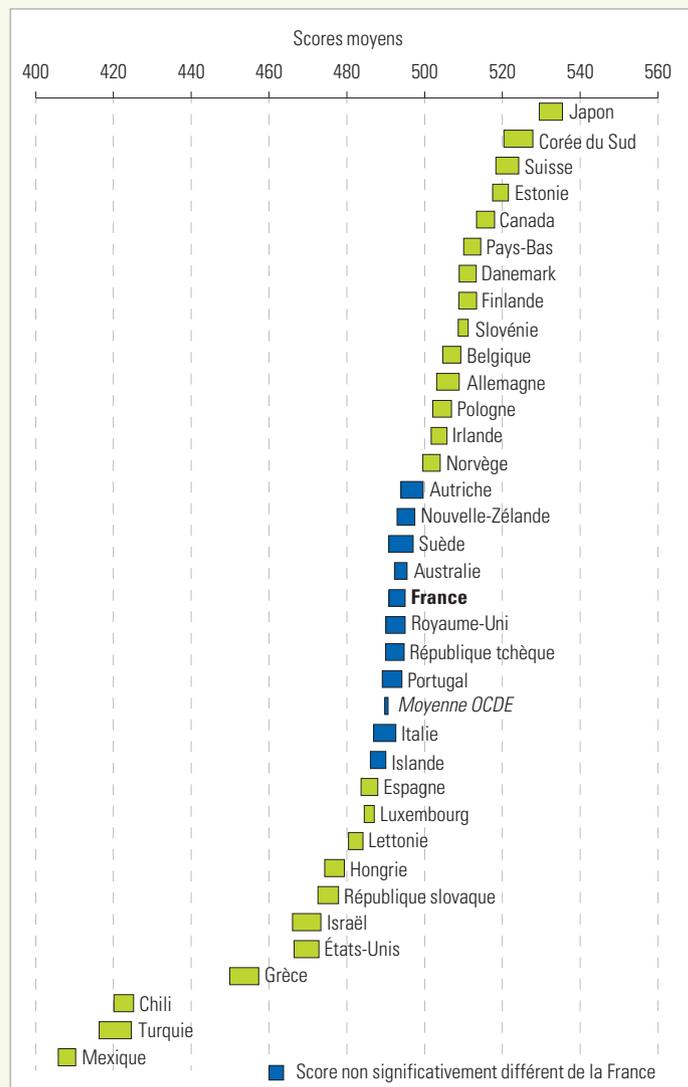


Lecture : en 2015, le score moyen de la France en compréhension de l'écrit (499) est supérieur à celui de l'OCDE mais n'est pas statistiquement différent de celui des pays représentés avec des rectangles de la même couleur. La largeur des rectangles traduit l'intervalle de confiance autour de la moyenne qui correspond à l'erreur d'échantillonnage. Ainsi, le score de la France se situe, avec une probabilité de 95 %, entre 497 et 502.

Sources : MEN-MESRI-DEPP ; OCDE-PISA.

L'état de l'école 2017 © DEPP

25.2 – Résultats des pays en culture mathématique (PISA 2015)



Lecture : en 2015, le score moyen de la France en culture mathématique (493) n'est pas statistiquement différent de celui de l'OCDE ni des pays représentés avec des rectangles de la même couleur. La largeur des rectangles traduit l'intervalle de confiance autour de la moyenne qui correspond à l'erreur d'échantillonnage. Ainsi, le score de la France se situe, avec une probabilité de 95 %, entre 491 et 495.

Sources : MEN-MESRI-DEPP ; OCDE-PISA.

L'état de l'école 2017 © DEPP

En 2016, 77,5 % des jeunes français âgés d'environ 17 ans sont des lecteurs efficaces. L'évaluation de la Journée défense et citoyenneté (JDC) donne également une mesure fine de la proportion de ceux qui éprouvent des difficultés de lecture : ils sont 10,8 %, dont la moitié peuvent être considérés en situation d'illettrisme. Les performances en lecture progressent avec le niveau d'études. Elles sont globalement plus élevées chez les filles que chez les garçons.

EN 2016, les épreuves de lecture de la Journée défense et citoyenneté (JDC) ont concerné plus de 760 000 jeunes hommes et femmes de 16 à 25 ans, de nationalité française. Le test vise à évaluer trois dimensions spécifiques : l'automatisme de la lecture, les connaissances lexicales, des traitements complexes de supports écrits. Pour chacune d'entre elles, un seuil de maîtrise a été fixé : en deçà d'un certain niveau, on peut considérer que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée (-), au-delà, elle est jugée maîtrisée (+). À partir de la combinaison des résultats, huit profils de lecteurs ont été déterminés (tableau 26.1).

Les jeunes les plus en difficulté (profils 1 et 2), qui représentent 5,1 % de l'ensemble, voient leurs faiblesses s'expliquer par un déficit important de vocabulaire. Les jeunes du profil 1 (3,2 %) n'ont, de surcroît, pas installé les mécanismes de base de traitement du langage écrit. Parmi eux, certains sont sans doute non lecteurs. En revanche, les jeunes des profils 3 et 4 (5,7 %) ont un niveau lexical oral correct, mais ne parviennent pas à traiter les écrits complexes. L'épreuve permet également d'identifier des profils particuliers de lecteurs : 11,7 % des jeunes (profils 5a et 5b) parviennent à compenser leurs difficultés pour accéder à un certain niveau de compréhension. Le profil 5c (13,9 % de l'ensemble des jeunes) désigne une population de lecteurs qui, malgré des déficits importants des processus automatisés impliqués dans l'identification des mots, réussit les traitements complexes de l'écrit et cela en s'appuyant sur une compétence lexicale avérée. Enfin, le profil 5d décrit les jeunes ayant tout réussi, soit 63,6 % de la population totale.

Les jeunes en difficulté de lecture sont de moins en moins nombreux à mesure que le niveau d'études s'élève : de 45,8 % chez ceux qui n'ont pas dépassé

le collège à 4,3 % chez ceux qui déclarent suivre ou avoir suivi au moins des études générales ou technologiques au lycée (figure 26.2). Ils représentent aussi une part encore importante chez ceux qui, à 17 ans environ, ont un niveau CAP ou BEP (28,5 %).

Les garçons sont plus souvent en difficulté que les filles (tableau 26.1). Ils réussissent moins bien les épreuves de compréhension et sont donc majoritaires dans chacun des profils 1, 3 et 4. Leur déficit dans les mécanismes de base de traitement du langage explique leur présence plus importante dans les profils 1, 3, 5a et 5c (figure 26.3).

Après une période de baisse entre 2010 et 2013, notamment chez les garçons, la part des jeunes en difficulté de lecture se stabilise en 2014 et augmente légèrement en 2015 quel que soit le sexe (tableau 26.4). Ces évolutions doivent être interprétées avec précaution. En effet, les résultats ne portent pas sur des cohortes de jeunes, mais sur des participants d'âges différents. Les résultats de l'année 2016 ne peuvent pas être interprétés en évolution. En effet, l'année 2016 marque une rupture de série par rapport aux années antérieures en raison d'une augmentation aléatoire du nombre de non-réponses dans l'ensemble des modules de l'évaluation. L'analyse des données a révélé l'existence de problèmes informatiques survenus lors de la passation sur l'ensemble des sites accueillant les jeunes. Ces problèmes ont empêché les jeunes de répondre à certaines questions, or une non-réponse est considérée comme une non-maîtrise de ce qui est attendu. Ces problèmes impactent de la même façon l'ensemble des sites d'accueil de la JDC. Les comparaisons géographiques (entre départements ou régions) et démographiques (sexe et type de scolarité) restent donc possibles pour la seule année 2016. ■

Les résultats présentés concernent les jeunes françaises et français ayant participé à la Journée défense et citoyenneté en 2016 en France métropolitaine et dans les DOM.

Les épreuves de la JDC ont pour objectif de repérer, chez les faibles lecteurs, trois ensembles majeurs de difficultés de natures inégales :
 – une mauvaise automatisme des mécanismes responsables de l'identification des mots : plutôt que de pouvoir consacrer leur attention à la construction du sens, les lecteurs laborieux doivent la consacrer à la reconnaissance de mots, ce qui devrait se faire sans y réfléchir ;
 – une compétence langagière insuffisante : il s'agit essentiellement de la pauvreté des connaissances lexicales ;
 – une pratique défaillante des traitements complexes requis par la compréhension d'un document : nombre de jeunes seront peu efficaces dans le traitement de l'écrit, soit par défaut d'expertise, soit par difficultés de maintien de l'attention, bien que ni leur capacité à identifier des mots, ni leur compétence langagière ne soient prises en défaut.

26.1 – Les profils de lecteurs (JDC 2016) en %

Profil	Traitements complexes	Automaticité de la lecture	Connaissances lexicales	Garçons	Filles	Ensemble	
5d	+	+	+	61,3	66,0	63,6	Lecteurs efficaces 77,5
5c	+	0	+	15,4	12,4	13,9	
5b	+	+	-	6,9	8,8	7,9	Lecteurs médiocres 11,7
5a	+	-	-	4,1	3,6	3,8	
4	-	+	+	3,4	2,8	3,1	Très faibles capacités de lecture 5,7
3	-	-	+	3,4	1,8	2,6	
2	-	+	-	1,8	2,0	1,9	Difficultés sévères 5,1
1	-	-	-	3,8	2,6	3,2	

Lecture : la combinaison des trois dimensions de l'évaluation permet de définir huit profils. Les profils numérotés de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle. Les profils codés 5a, 5b, 5c, 5d sont au-delà de ce même seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides, ce qui peut nécessiter des efforts de compensation relativement importants.

Avertissement : en raison de problèmes techniques qui se sont répercutés sur l'ensemble des sites d'accueil de la JDC lors des passages, l'année 2016 marque une rupture de série par rapport aux années antérieures.

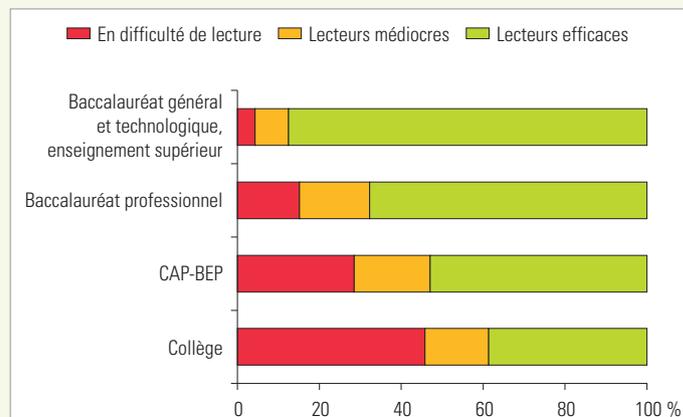
Note : par le jeu des arrondis, les totaux des colonnes peuvent être légèrement différents de 100 %.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : ministère des Armées-DSN ; MEN-MESRI-DEPP.

L'état de l'école 2017 © DEPP

26.2 – Profils de lecteurs selon le type de scolarité (JDC 2016)



Lecture : parmi les jeunes n'ayant pas dépassé le collège, 45,8 % sont en difficulté de lecture (profils 1, 2, 3 et 4), 15,6 % sont des lecteurs médiocres (profils 5a et 5b) et 38,7 % sont des lecteurs efficaces (profils 5c et 5d).

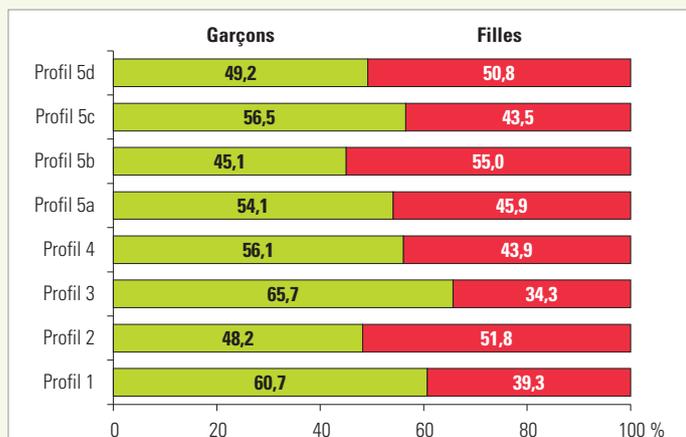
Avertissement : en raison de problèmes techniques qui se sont répercutés sur l'ensemble des sites d'accueil de la JDC lors des passages, l'année 2016 marque une rupture de série par rapport aux années antérieures.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : ministère des Armées-DSN ; MEN-MESRI-DEPP.

L'état de l'école 2017 © DEPP

26.3 – Répartition de chaque profil de lecteurs selon le sexe (JDC 2016)



Avertissement : en raison de problèmes techniques qui se sont répercutés sur l'ensemble des sites d'accueil de la JDC lors des passages, l'année 2016 marque une rupture de série par rapport aux années antérieures.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : ministère des Armées-DSN ; MEN-MESRI-DEPP.

L'état de l'école 2017 © DEPP

26.4 – Évolution de la répartition des garçons et des filles selon leur profil de compétences (en %)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ensemble							
Lecteurs efficaces	79,8	79,6	80,3	81,0	81,8	81,8	80,7
Lecteurs médiocres	9,6	9,6	9,4	9,2	8,6	8,6	9,4
En difficulté de lecture	10,6	10,8	10,4	9,9	9,6	9,6	9,9
dont en grave difficulté	5,1	5,1	4,8	4,4	4,1	4,1	4,3
Garçons							
Lecteurs efficaces	78,0	77,9	78,9	79,9	80,9	80,9	79,9
Lecteurs médiocres	9,4	9,5	9,0	8,7	8,1	8,0	8,8
En difficulté de lecture	12,6	12,6	12,1	11,5	11,1	11,0	11,3
dont en grave difficulté	5,9	5,9	5,5	5,0	4,6	4,5	4,7
Filles							
Lecteurs efficaces	81,7	81,5	81,7	82,1	82,7	82,6	81,6
Lecteurs médiocres	9,7	9,8	9,7	9,6	9,2	9,2	10,1
En difficulté de lecture	8,6	8,7	8,6	8,3	8,1	8,2	8,4
dont en grave difficulté	4,2	4,2	4,2	3,9	3,6	3,7	3,9

Lecture : en 2015, 9,9 % des jeunes rencontrent des difficultés de lecture. Pour une partie d'entre eux – 4,3 % de l'ensemble – ces difficultés sont très importantes.

Avertissement : les résultats de l'année 2016 ne peuvent pas être interprétés en évolution.

Le tableau n'a pas été actualisé par rapport à l'édition 2016. En raison de problèmes techniques qui se sont répercutés sur l'ensemble des sites d'accueil de la JDC lors des passages, l'année 2016 marque une rupture de série par rapport aux années antérieures.

Note : par le jeu des arrondis, les totaux des colonnes peuvent être légèrement différents de 100 %.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Sources : ministère des Armées-DSN ; MEN-MESRI-DEPP.

L'état de l'école 2017 © DEPP

À la session 2016 du baccalauréat, 79 % des jeunes d'une génération obtiennent un baccalauréat. Depuis 1995, la part des bacheliers des séries générales et technologiques s'est réduite au profit des séries professionnelles. Les candidats les plus jeunes réussissent le mieux dans les voies générales et technologiques. C'est dans la voie professionnelle que les plus âgés connaissent le meilleur succès.

De 1980 à 2015, le baccalauréat a connu une évolution de forte ampleur : le nombre annuel de bacheliers a plus que doublé et leur proportion dans une génération est passée d'un quart à plus des trois quarts (*figure 27.1*). Cette progression a été particulièrement sensible de 1988 (création du baccalauréat professionnel) à 1995. Puis, jusqu'en 2008, la proportion de bacheliers dans une génération reste stable autour de 62 %. En 2009, elle dépasse 65 % avec notamment la mise en place d'une épreuve de contrôle (voir définition ci-contre) au baccalauréat professionnel. Dès 2012, la réforme de la voie professionnelle (baccalauréat en 3 ans et non plus en 4 ans) l'élève à près de 78 %. Avec 78,8 % en 2016, la proportion de bacheliers dans une génération se répartit ainsi : 40,5 % dans la voie générale, 15,7 % dans la voie technologique et 22,6 % dans la voie professionnelle. À la session 2017, elle est estimée à 78,9 %.

Depuis 1995, le nombre de bacheliers a augmenté de 30 %, mais leur répartition s'est modifiée en faveur des séries professionnelles et technologiques jusqu'en 2001, et professionnelles uniquement ensuite (*tableau 27.3*). À partir de 2009, la part du baccalauréat professionnel a augmenté et dépasse 27 % en 2017. La part du baccalauréat général et celle du baccalauréat technologique, en revanche, ont perdu 6 points et 8 points entre 1995 et 2017, essentiellement en raison du recul de la série littéraire et de la série STMG.

Jusqu'en 2009, où il dépasse 86 %, le taux de réussite au baccalauréat augmente régulièrement (*figure 27.2*). Entre 2009 et 2012, tous baccalauréats confondus, il diminue à 84,5 %. Cette récente baisse est principalement due au baccalauréat professionnel qui a perdu 9 points après en avoir gagné 10 en 2009. À partir de 2013, la réussite dans cette voie repart à la hausse. Cumulée à la forte croissance des voies générales et technologiques, elle permet d'atteindre 88 % en 2014. Entre 1995 et 2014, le taux de réussite au baccalauréat général a augmenté de 16 points et de 15 points au baccalauréat technologique. Il est stable depuis. En 2017, le taux de réussite total diminue légèrement (87,9 %, valeur provisoire à la session de juin, contre 88,6 % en 2016).

Les candidats au baccalauréat professionnel sont plus jeunes qu'avant la mise en place du cursus en trois ans à partir de 2010. Ils restent cependant les plus âgés, 25 % d'entre eux ayant 20 ans ou plus (*tableau 27.4*). À l'opposé, 82 % des candidats au baccalauréat général ont 18 ans ou moins. Un peu plus âgés, les candidats de la voie technologique ont moins de 20 ans dans 91 % des cas.

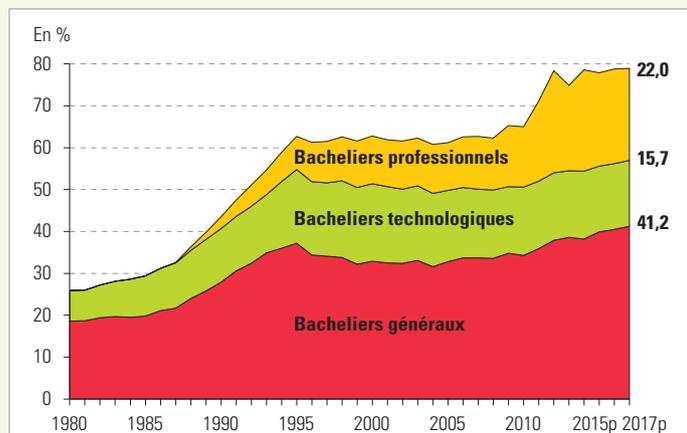
La réussite au baccalauréat varie de 93,2 % pour les plus jeunes à 74,9 % pour les plus âgés en 2016. Cet écart atteint 46 points dans la voie générale. Plus réduit dans la voie technologique (29 points), il est le plus faible dans la voie professionnelle (7 points). C'est dans cette voie que les candidats les plus âgés réussissent le mieux. ■

Proportion d'une génération titulaire du baccalauréat : il s'agit de la proportion de bacheliers d'une génération fictive d'individus qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge et en additionnant ces taux par âge. Les calculs ont été faits en utilisant les séries démographiques de l'Insee qui intègrent les résultats des enquêtes annuelles du recensement (mises en place en 2004) et figurent dans la base en vigueur en mars 2017. Ces données sont disponibles pour la France métropolitaine et les DOM, hors Mayotte.

Taux de réussite : il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé à au moins une épreuve.

Épreuve de contrôle : oral de rattrapage, également appelé « second groupe d'épreuves ».

27.1 – Proportion de bacheliers dans une génération (1980-2017)



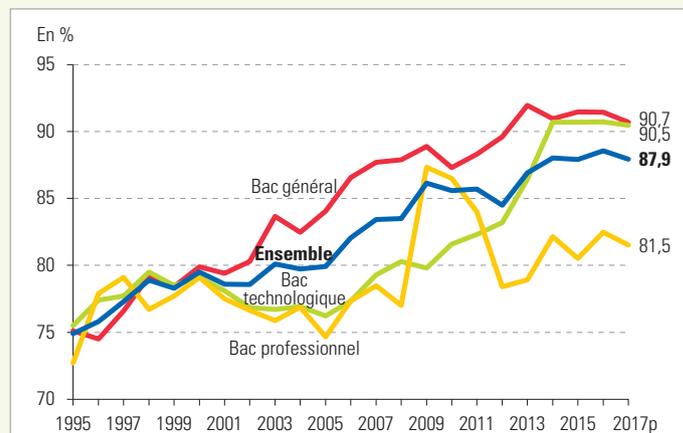
p : données provisoires. Pour la session 2017, les chiffres ont été établis à partir des résultats provisoires du baccalauréat 2017.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 2000, France métropolitaine + DOM hors Mayotte à partir de 2001.

Sources : MEN-MESRI-DEPP ; ministère en charge de l'agriculture ; Insee.

L'état de l'École 2017 © DEPP

27.2 – Évolution du taux de réussite au baccalauréat de 1995 à 2017



p : données provisoires. Pour la session 2017, les chiffres ont été établis à partir des résultats provisoires du baccalauréat 2017.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

Sources : MEN-MESRI-DEPP ; ministère en charge de l'agriculture.

L'état de l'École 2017 © DEPP

27.3 – Répartition par série des bacheliers aux sessions 1995, 2016 et 2017

	Session 1995		Session 2016		Session 2017p	
	Admis	Répartition	Admis	Répartition	Admis	Répartition
Baccalauréat général						
S	139 031	28,2 %	173 217	27,3 %	176 923	27,6 %
ES	76 555	15,5 %	102 887	16,2 %	108 113	16,8 %
L	71 460	14,5 %	50 974	8,0 %	52 439	8,2 %
Total séries générales	287 046	58,3 %	327 078	51,6 %	337 475	52,6 %
Baccalauréat technologique						
STI2D (ex-STI ¹)	35 251	7,2 %	28 452	4,5 %	29 604	4,6 %
STMG (ex-STT)	78 894	16,0 %	59 673	9,4 %	59 060	9,2 %
ST2S (ex-SMS)	13 337	2,7 %	20 807	3,3 %	21 337	3,3 %
Autres séries technologiques	10 785	2,2 %	17 646	2,8 %	18 108	2,8 %
Total séries technologiques	138 267	28,1 %	126 578	20,0 %	128 109	20,0 %
Baccalauréat professionnel						
Production	26 218	5,3 %	80 766	12,7 %	80 428	12,5 %
Services	40 878	8,3 %	99 075	15,6 %	95 676	14,9 %
Total séries professionnelles	67 096	13,6 %	179 841	28,4 %	176 104	27,4 %
Total baccalauréat	492 409	100,0 %	633 497	100,0 %	641 688	100,0 %

p : données provisoires. Pour la session 2017, les chiffres ont été établis à partir des résultats provisoires du baccalauréat 2017.

1. Y compris la spécialité « génie optique », série à part entière avant 1999.

Champ : en 1995, France métropolitaine + DOM hors Mayotte et en 2016 et 2017, France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Sources : MEN-MESRI-DEPP ; ministère en charge de l'agriculture.

L'état de l'École 2017 © DEPP

27.4 – Part de présents et taux de réussite au baccalauréat en 2016 selon l'âge (en %)

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Part de présents	Taux de réussite	Part de présents	Taux de réussite	Part de présents	Taux de réussite	Part de présents	Taux de réussite
18 ans ou moins	81,7	94,5	60,8	94,2	37,8	87,5	64,2	93,2
19 ans	14,4	81,8	30,7	87,8	36,9	80,0	24,4	82,4
20 ans	2,8	70,1	6,6	80,3	14,1	77,3	7,0	76,4
21 ans ou plus	1,1	48,2	2,0	65,5	11,2	80,1	4,3	74,9
Ensemble	100,0	91,5	100,0	90,7	100,0	82,5	100,0	88,6

Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : MEN-MESRI-DEPP ; ministère en charge de l'agriculture.

L'état de l'École 2017 © DEPP

28 Le niveau de diplôme

Les jeunes possèdent un niveau d'études plus élevé que le reste de la population : en 2016, 88 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans ont un diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle contre 78 % de la population âgée de 25 à 64 ans. La France se situe, à cet égard, au niveau de la moyenne des pays de l'OCDE.

LES POLITIQUES publiques d'éducation menées depuis plusieurs années ont pour ambition commune d'améliorer le niveau de scolarisation. Celui-ci peut être approché par la réussite des jeunes dans le secondaire ou, plus largement, par le niveau de diplôme de l'ensemble des jeunes sortants de formation initiale. La réussite peut également s'apprécier en situant la France parmi les autres pays de l'OCDE.

En 2016, 88 % de la population âgée de 20 à 24 ans et 78 % de celle âgée de 25 à 64 ans détiennent un diplôme relevant de l'enseignement secondaire du second cycle (*figure 28.1*). La part de diplômés augmente nettement depuis 1996, respectivement de 13 et 20 points, principalement grâce à l'ouverture des enseignements secondaires et supérieurs dans les années 1980 et 1990.

Les progrès réalisés dans le secondaire depuis vingt ans ont permis d'améliorer le niveau de formation. En 1996, 41 % des jeunes âgés de 25 à 34 ans possèdent un baccalauréat (général, technologique ou professionnel), 31 % un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou bien un brevet d'études professionnelles (BEP) et 28 % le diplôme national du brevet ou aucun diplôme (*tableau 28.3*). En vingt ans, la part des jeunes titulaires du baccalauréat a fortement progressé : en 2016, 67 % des jeunes âgés de 25 à 34 ans ont un baccalauréat. De plus, un grand nombre de bacheliers prolongent leur parcours scolaire par des études supérieures. Et la part des jeunes ayant seulement

le diplôme national du brevet ou aucun diplôme a fortement diminué pour atteindre 13 % en 2016, soit 15 points de moins en 20 ans.

Pour 100 jeunes ayant terminé leurs études initiales en France en 2013, 2014 ou 2015, 44 sortent avec un diplôme de l'enseignement supérieur, 42 avec un diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle et 13 avec un diplôme national du brevet ou aucun diplôme (*tableau 28.2*). Sur ces trois années de sortie, les jeunes ayant quitté la formation initiale après avoir obtenu un diplôme du secondaire ont le plus souvent réussi un baccalauréat technologique ou professionnel (22 %), ou bien un CAP ou équivalent (12 % de l'ensemble des sortants). Ils sont 8 % à posséder un baccalauréat général.

Un diplôme d'études secondaires longues est, pour l'OCDE et l'Union européenne, un bagage scolaire minimum pour une économie et une société de la connaissance. La France a longtemps partagé avec les pays latins un niveau d'études modéré de sa population adulte. Les enseignements secondaires et supérieurs y étaient moins développés que dans les pays d'Europe du Nord ou qu'aux États-Unis quand les générations actuellement âgées de 60 ans ont été scolarisées. Aujourd'hui, la France a, dans l'ensemble, rattrapé son retard avec 87 % des 25-34 ans (moyenne OCDE : 84 %) diplômés de l'enseignement secondaire de second cycle et 78 % pour les 25-64 ans, au même niveau que la moyenne des pays de l'OCDE (*figure 28.4*). ■

L'enseignement secondaire du premier cycle est dispensé dans les collèges et celui de second cycle dans les lycées ou en apprentissage.

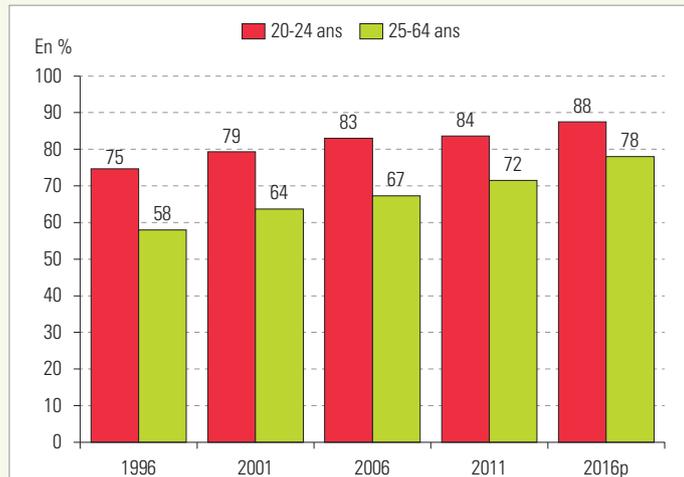
Le niveau de diplôme est mesuré ici par le diplôme le plus élevé déclaré par l'individu dans l'enquête Emploi de l'Insee.

Les comparaisons entre pays sont fondées sur les enquêtes sur les forces du travail. Il s'agit pour la France de l'enquête Emploi de l'Insee.

L'enquête Emploi était annuelle jusqu'en 2002, réalisée le plus souvent au mois de mars. Depuis 2003, c'est une enquête en continu sur l'ensemble de l'année. Le questionnaire de l'enquête Emploi a fortement été rénové en 2013. En particulier, les questions afférentes à la formation ont été largement modifiées.

Les évolutions entre 2011 et 2016 sont donc à interpréter avec précaution.

28.1 – Proportion de jeunes et d'adultes diplômés de l'enseignement secondaire de second cycle selon l'année (en %)



p : données provisoires.

Lecture : en 2016, 88 % des jeunes de 20-24 ans et 78 % des 25-64 ans déclarent posséder un diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 2013, France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) à partir de 2014. L'écart de proportions entre le champ France métropolitaine et le champ France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) est de moins d'un point de pourcentage.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MEN-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2017 © DEPP

28.2 – Répartition des sortants de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé (en %)

Année de sortie de formation initiale	2013-2014-2015p
Master, Doctorat	13
Écoles supérieures	7
Licence	10
BTS, DUT et équivalents	13
Paramédical et social	2
Total diplômés des études supérieures	44
Baccalauréat général	8
Baccalauréat technologique, professionnel et assimilé	22
<i>Total bacheliers et diplômés équivalents</i>	<i>30</i>
CAP, BEP ou équivalent	12
Total diplômés des seconds cycles du secondaire	42
Brevet seul	7
Aucun diplôme	7
Total brevet et aucun diplôme	13
Total sortants de formation initiale	100

p : données provisoires.

Lecture : en moyenne sur 2013, 2014 et 2015, 44 % des jeunes sortants de formation initiale sont diplômés de l'enseignement supérieur. Il s'agit de jeunes ayant connu leur première interruption d'études au cours d'une même période, quel que soit leur âge.

Note : en raison des arrondis, les totaux peuvent différer de la somme des éléments qui les composent.

Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte).

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MEN-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2017 © DEPP

28.3 – Part des jeunes de 25 à 34 ans diplômés de l'enseignement secondaire de second cycle (en %)

	1996	2001	2006	2011	2016p
Baccalauréat	41	53	63	66	67
BEP-CAP	31	26	19	17	20
Total diplômés du second cycle	72	78	82	83	87
Brevet ou aucun diplôme	28	22	18	17	13
Ensemble	100	100	100	100	100

p : données provisoires.

Lecture : en 2016, 67 % des jeunes âgés de 25 à 34 ans déclarent détenir un baccalauréat (suivi ou non d'études supérieures), 20 % un BEP ou un CAP ou un diplôme équivalent. Au total, 87 % du groupe d'âges a ainsi obtenu un diplôme d'enseignement secondaire de second cycle, contre 72 % du même groupe d'âges en 1996.

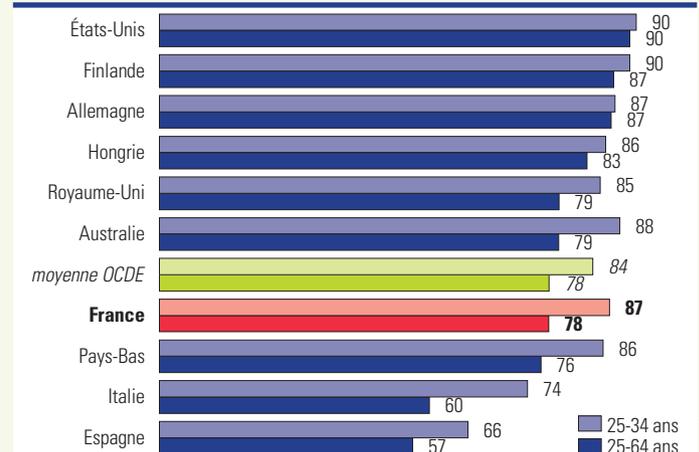
Note : en raison des arrondis, les totaux peuvent différer de la somme des éléments qui les composent.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 2013, France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) à partir de 2014. L'écart de proportions entre le champ France métropolitaine et le champ France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) est de moins d'un point de pourcentage, pour les différents niveaux de diplôme présentés ici.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MEN-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2017 © DEPP

28.4 – Part des populations âgées de 25-34 ans et de 25-64 ans diplômées de l'enseignement secondaire de second cycle (2015) (en %)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2016 et 2017 (à partir des enquêtes sur les forces de travail).

L'état de l'École 2017 © DEPP

La part des jeunes de 18 à 24 ans qui ne sont pas en formation et n'ont aucun diplôme ou seulement le diplôme national du brevet a diminué régulièrement entre les années 1980 et 2000. La baisse est moins prononcée depuis le début des années 2000.

Par ailleurs, 7,7 % des élèves arrêtent leurs études avant d'atteindre la fin du second cycle du secondaire.

RÉDUIRE le nombre de personnes insuffisamment instruites et insuffisamment formées est une orientation politique en France, partagée avec les pays de l'Union européenne. Plusieurs indicateurs sont disponibles afin d'estimer le « faible niveau d'études ».

Sortir sans diplôme de formation initiale rend plus difficile l'entrée dans la vie active. *A contrario*, être diplômé et continuer à se former permettent une meilleure insertion professionnelle. À cet égard, les jeunes français sortent mieux armés du système éducatif initial aujourd'hui qu'hier. En effet, la proportion de « sortants précoces » (c'est-à-dire de jeunes âgés de 18 à 24 ans qui ne poursuivent pas d'études ou de formation et ne détiennent aucun diplôme ou uniquement le diplôme national du brevet) est passée de 40 % à la fin des années 1970 à 15 % à la fin des années 1990 (figure 29.1). La baisse sensible des années 1980 à 2000 est concomitante à l'objectif d'amener 80 % d'une génération au niveau du baccalauréat, ainsi qu'au développement de l'enseignement technologique et professionnel. Depuis 2010, l'indicateur est en légère baisse. En 2016, il atteint

8,8 %. Cette proportion modérée de sorties précoces situe la France en très bonne position dans l'Union européenne. L'Union vise pour 2020 une part de « sortants précoces » de moins de 10 %. Elle était de 16 % en 2003 et atteint 11 % en 2016 (figure 29.3).

On évalue aussi en France le niveau des études accomplies à la fin de l'enseignement secondaire à partir des statistiques scolaires. La part de jeunes qui ont interrompu leurs études secondaires avant la fin du second cycle, stable aux alentours de 7,8 % depuis 2005, a augmenté de 2 points en 2010 puis de 0,4 point en 2011 (10,3 %), avant de diminuer de 1,5 point en 2012. La forte augmentation en 2010 est liée au regroupement des sorties de première professionnelle avec celles de seconde puisque ces jeunes ne sont pas allés jusqu'au bout de leur formation. En 2015, comme en 2014, la part des sortants au niveau du baccalauréat augmente de + 1,3 point. Cette dernière hausse s'explique par l'augmentation des effectifs de terminales des séries générales et technologiques (7 300 élèves de plus qu'en 2014) et un meilleur taux de réussite aux épreuves du baccalauréat (+ 0,4 point) (figure 29.2). ■

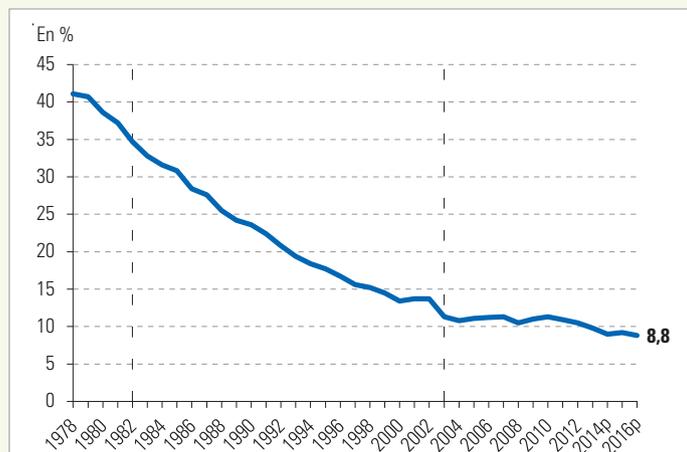
L'enseignement secondaire du premier cycle est dispensé dans les collèges et celui de second cycle dans les lycées ou en apprentissage.

Les « sortants précoces » sont les jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'ont pas suivi de formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête et n'ont pas terminé avec succès un enseignement secondaire du second cycle (ils détiennent au plus le diplôme national du brevet) et qui sont en dehors de tout système de formation (formelle et non-formelle).

L'enquête Emploi est réalisée un mois donné (mars) jusqu'en 2002, puis en continu depuis 2003.

Le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové en 2013, provoquant une rupture de série en 2013 et en 2014. La part de sortants précoces est ici corrigée de cette rupture pour les années 2003 à 2013 (estimation DEPP). En outre, le champ géographique de l'enquête Emploi a été élargi aux DOM (hors Mayotte) en 2014. Les données sur le champ France métropolitaine (de 2003 à 2013) sont ici extrapolées au champ France hors Mayotte (extrapolation DEPP).

29.1 – Proportion de sortants précoces de 1978 à 2016



p : données provisoires.

Lecture : en 2016, la proportion de sortants précoces, c'est-à-dire de jeunes de 18 à 24 ans qui ne sont pas en formation et qui n'ont aucun diplôme ou au plus le diplôme du brevet est de 8,8 % en France entière. Cette proportion était de 38,6 % en 1980 en France métropolitaine. Les ruptures de série sont indiquées en pointillés.

Note : suite au changement de questionnaire de l'enquête Emploi en 2013, la part de sortants précoces est corrigée de cette rupture de série pour les années 2003 à 2013 (estimation DEPP). Dans le même temps, les données sur le champ France métropolitaine (de 2003 à 2013) ont été extrapolées au champ France entière (hors Mayotte) (calculs DEPP).

Champ : France métropolitaine sur 1978-2002, France entière (hors Mayotte) à partir de 2003.

Sources : Insee, enquêtes Emploi ; estimations et extrapolations MEN-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2017 © DEPP

29.2 – Les sorties de l'enseignement secondaire par classe (en %)

	Année de sortie de l'enseignement secondaire						
	2008	2010	2011	2012	2013	2013a	2015
Classe atteinte							
Terminale générale et technologique	53,5	54,7	53,6	51,2	55,1	53,6	56,0
Terminale professionnelle (baccalauréat professionnel et BP)	16,1	17,8	23,4	28,1	24,6	27,4	26,3
Total sorties au niveau du baccalauréat	69,6	72,5	77,0	79,3	79,7	81,0	82,3
Première année de baccalauréat professionnel en deux ans et BP	2,6	0,7	0,4	0,4	0,2	0,2	0,2
Année terminale de CAP ou de BEP	20,0	16,9	12,3	11,6	10,8	10,2	9,8
Total sorties au niveau du CAP-BEP	22,6	17,6	12,7	12,0	11,0	10,4	10,0
Seconde ou première générale et technologique	1,9	1,3	1,0	1,1	1,2	1,1	1,0
Première professionnelle	0,0	2,3	3,8	2,5	2,9	2,6	2,5
Seconde professionnelle	0,0	2,4	2,6	2,4	2,2	2,1	2,0
Premier cycle, première année de CAP ou de BEP	5,9	3,9	2,9	2,7	3,0	2,8	2,2
Total sorties avant la fin du second cycle du secondaire	7,8	9,9	10,3	8,7	9,3	8,6	7,7
Total des élèves sortant de l'enseignement secondaire	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

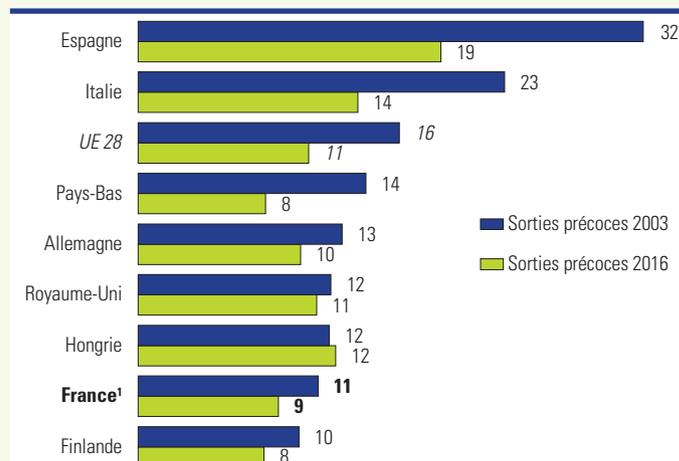
Note : les données de ce tableau ont été révisées par rapport à l'édition précédente du fait de l'extension aux DOM.

Champ : France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte à partir de 2011.

Sources : MEN-MESRI-DEPP, systèmes d'information Scolarité (effectifs scolaires du MEN) et SIFA (effectifs des CFA), système d'information SAFRAN (effectifs scolaires du ministère en charge de l'agriculture).

L'état de l'École 2017 © DEPP

29.3 – Proportion de jeunes de 18 à 24 ans en sortie précoce (en %)



1. La valeur France en 2003 est corrigée de la rupture de série par MEN-MESRI-DEPP (cf. figure 29.1).

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail 2003 et 2016, juin 2017.

L'état de l'École 2017 © DEPP

Les filles présentent de meilleurs acquis en français. Majoritaires parmi les bacheliers généraux, elles sont en revanche moins nombreuses que les garçons dans les filières scientifiques et industrielles. Elles sont davantage diplômées de l'enseignement supérieur.

LORS DES ÉVALUATIONS du socle commun de connaissances et de compétences, en CE1, les filles maîtrisent mieux la compétence 1 (maîtrise de la langue française) que les garçons (85 % contre 78 %) (*figure 30.1*). Elles sont aussi plus nombreuses à bien maîtriser la langue française en début de collège (86 % contre 78 %). Cette différence se resserre à la fin du collège (80 % contre 77 % des garçons). La maîtrise de la compétence 3 (principaux éléments de mathématiques et de la culture scientifique et technologique) est identique selon le sexe en CE1 (83 %), équivalente en début de collège (71 % contre 72 %), mais les garçons prennent légèrement l'avantage en fin de collège (78 % contre 76 % des filles).

Depuis plus de quatre décennies, les filles sont majoritaires parmi les bacheliers français. Leur présence tendait à diminuer avec l'essor de la filière professionnelle et le recul des séries L et STMG. Elle repart à la hausse en 2013. En 2015 et en 2016, bien qu'en recul de 1 point par rapport à 2014, elle reste supérieure à 2013. Les filles représentent plus de 52 % de l'ensemble des admis en 2016 et près de 57 % pour les seuls bacheliers généraux (*figure 30.2*).

La présence féminine reste très inégale selon les séries. Dans la voie générale, les filles sont majoritaires en série économique et sociale (61 %) et surtout en lettres (80 % des lauréats de la session 2016, soit un recul de 3,5 points par rapport au pic de 2002). Les filles restent en revanche minoritaires en série scientifique (48 % à la session 2016, soit 5,6 points de plus qu'en 1990). Dans la voie technologique, les spécialités industrielles restent masculines (93 % en

STI2D). Les spécialités tertiaires, toujours majoritairement féminines, comptent moins de filles qu'auparavant (54 % des bacheliers STMG et 90 % en ST2S, en baisse respectivement de 12,8 points et 8,0 points depuis 1990). Dans l'enseignement professionnel, la création de la spécialité « Accompagnement, soins et services à la personne » a entraîné une augmentation de la part des filles de 4,8 points dans la voie professionnelle et de 6,6 points dans le seul secteur des services entre 2013 et 2015. Les filles représentent presque la moitié des bacheliers professionnels à la session 2016 (45 %) et leur présence est largement majoritaire dans le secteur des services (70 %). Le secteur de la production est largement masculin (15 % de filles).

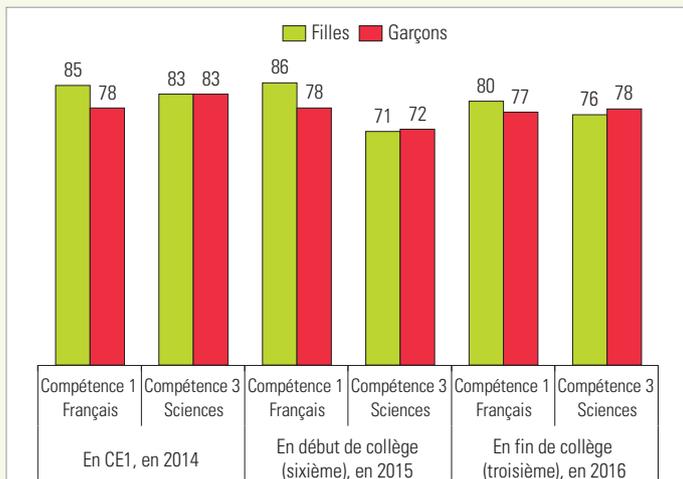
Les femmes sont davantage diplômées du supérieur que les hommes. L'écart s'est creusé depuis les années 1990 (*tableau 30.3*). En 2016, parmi les jeunes âgés de 25 à 34 ans, la moitié des femmes sont diplômées de l'enseignement supérieur contre 39 % des hommes. Elles sont également moins nombreuses à ne posséder aucun diplôme ou uniquement le brevet (12 % contre 15 % des hommes). Dans la plupart des pays développés de l'OCDE, les femmes sont plus diplômées d'une fin d'enseignement secondaire que les hommes. Elles ont davantage réussi un diplôme d'enseignement supérieur, tandis que les hommes ont, sauf en Espagne, plus souvent un diplôme d'enseignement secondaire professionnel (*figure 30.4*). L'Allemagne fait exception, les hommes de ces générations étant aussi souvent diplômés que les femmes de l'enseignement supérieur ou d'une formation secondaire professionnelle. ■

La compétence 1 du socle correspond à la maîtrise de la langue française ; la compétence 3 du socle à la maîtrise des principaux éléments de mathématiques et de la culture scientifique et technologique.

Le cadre de référence de ce dispositif d'évaluation est celui du socle commun de connaissances et de compétences, instauré par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005, qui désigne un ensemble de connaissances et de compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire pour poursuivre leur formation, construire leur avenir professionnel et réussir leur vie en société. L'acquisition du socle commun est progressive, elle se déroule en trois étapes : le palier 1 jusqu'en CE1, le palier 2 jusqu'en CM2 et le palier 3 au collège. Il s'agit de la dernière année ayant pour référence ce cadre puisque depuis la rentrée 2016, le nouveau socle de connaissances, de compétences et de culture est mis en place.

Les comparaisons entre pays sont fondées sur les enquêtes sur les forces de travail. Il s'agit pour la France de l'enquête Emploi de l'Insee. Le questionnaire de l'enquête Emploi relatif à la formation a été fortement remanié en 2013. Il a permis ainsi de mieux connaître les diplômés des enquêtes, en particulier des jeunes.

30.1 – Proportion d'élèves qui maîtrisent le français, les mathématiques et les sciences (compétences 1 et 3 du socle)



Lecture : en sixième, 71,2 % des filles et 71,9 % des garçons maîtrisent la compétence 3 du socle (principaux éléments de mathématiques, culture scientifique et technologique).

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, enseignement public et privé sous contrat.

Source : MEN-MESRI-DEPP, évaluation des compétences du socle à l'école et au collège.

L'état de l'école 2017 © DEPP

30.3 – Le niveau de diplôme des femmes et des hommes de 25 à 34 ans (en %)

Année de sortie des études initiales	1990		2000		2010		2016p	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Diplôme obtenu								
Diplôme du supérieur	18	21	30	35	38	47	39	49
Diplôme du secondaire	49	42	47	42	45	38	46	39
Pas de diplôme ou brevet des collèges	33	37	23	23	17	15	15	12

p : données provisoires.

Lecture : 39 % des hommes âgés de 25 à 34 ans sont diplômés de l'enseignement supérieur en 2016.

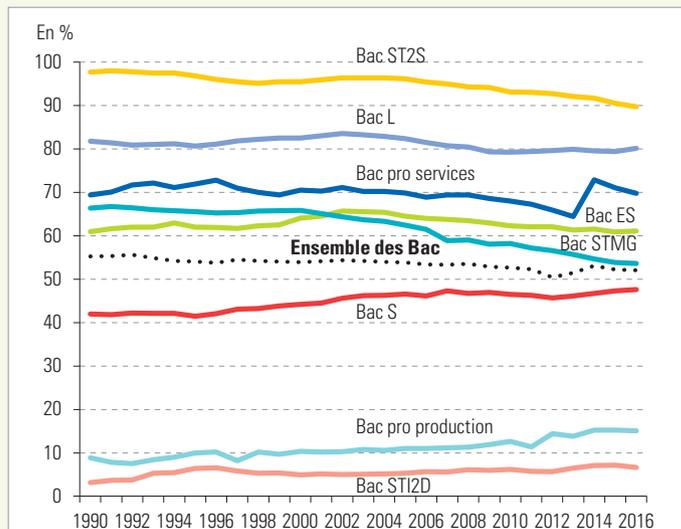
Note : le calcul des diplômes de 1990 et 2000 est obtenu à partir d'enquêtes Emploi annuelles, réalisées un mois donné (mars). Les autres le sont à partir d'enquêtes Emploi trimestrielles en continu. En raison du changement de questionnaire de l'enquête Emploi, la baisse du nombre de jeunes peu ou pas diplômés à partir de 2013 doit être interprétée avec précaution.

Champs : personnes âgées de 25 à 34 ans, appartenant à un ménage de France métropolitaine jusqu'en 2012, ou de France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) à partir de 2013.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs MEN-MESRI-DEPP.

L'état de l'école 2017 © DEPP

30.2 – Proportion de bacheliers par série de 1990 à 2016

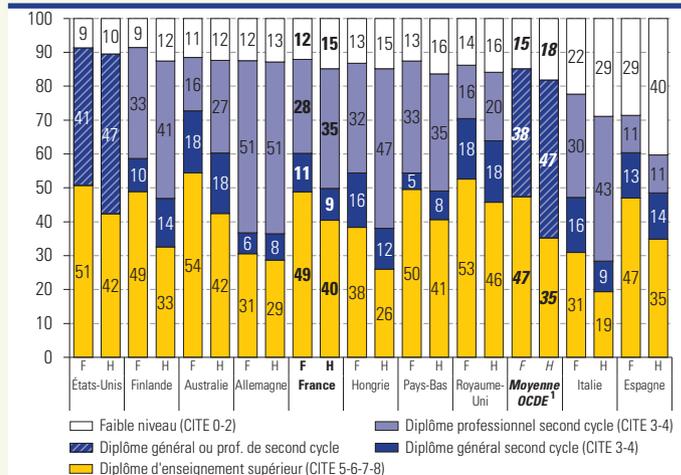


Champ : France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte à partir de 2011.

Source : MEN-MESRI-DEPP, système d'information OCEAN.

L'état de l'école 2017 © DEPP

30.4 – Niveau et orientation du diplôme des femmes et des hommes de 25 à 34 ans en 2015 (en %)



1. Moyenne des pays de l'OCDE sauf le Japon.

L'enseignement secondaire du premier cycle est dispensé dans les collèges et celui de second cycle dans les lycées ou en apprentissage.

Source : OCDE, Regards sur l'éducation (à partir des enquêtes sur les forces de travail 2015).

L'état de l'école 2017 © DEPP

Si l'accès à l'enseignement secondaire, puis supérieur, s'est généralisé à la fin du XX^e siècle pour l'ensemble de la population française, des disparités selon l'origine sociale de l'élève demeurent. Elles concernent en particulier l'obtention du baccalauréat, le type de baccalauréat obtenu et le niveau du plus haut diplôme obtenu.

OBSERVER les différences de réussite au baccalauréat d'une génération, de type de baccalauréat obtenu et de niveau de diplôme par catégorie sociale sont des manières d'estimer l'importance des inégalités scolaires selon le milieu social.

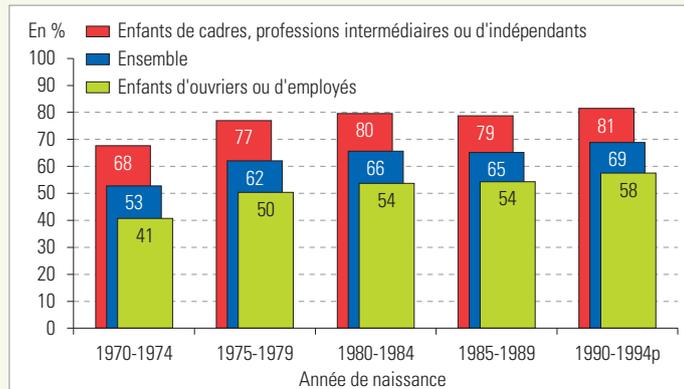
Les développements quantitatifs des enseignements secondaires, puis supérieurs, ont permis d'ouvrir l'École à une population plus large. La part des jeunes possédant le baccalauréat a fortement augmenté, passant de 53 % pour les générations nées entre 1970 et 1974 à 66 % pour celles nées entre 1980 et 1984 (figure 31.1). Cette part augmente ensuite légèrement sur les dernières générations (69 % pour les jeunes nés entre 1990 et 1994). Cette évolution d'ensemble masque cependant des disparités sociales qui restent importantes. Ainsi, un enfant de cadre, de profession intermédiaire ou d'indépendant obtient plus souvent le baccalauréat qu'un enfant d'ouvrier ou d'employé : 81 % contre 58 % pour la dernière génération. Moins élevée que pour les générations des années 1960, cette différence perdure toutefois et demeure stable depuis une décennie.

En 2016, 54 % des baccalauréats délivrés hors spécialités agricoles sont des baccalauréats généraux, 20 % des baccalauréats technologiques et 26 % des baccalauréats professionnels. Le type de baccalauréat obtenu diffère selon la catégorie socioprofessionnelle des parents (tableau 31.2). Si 77 % des lauréats enfants de cadres obtiennent un baccalauréat général, 14 % un baccalauréat technologique et 9 % un baccalauréat professionnel, la répartition est de respectivement 34 %, 22 % et 44 % pour les enfants d'ouvriers.

Par ailleurs, parmi les jeunes ayant terminé leur formation initiale en 2013, 2014 ou 2015, les enfants de cadres, de professions intermédiaires ou d'indépendants sont bien plus nombreux que les enfants d'ouvriers ou d'employés à posséder un diplôme du supérieur : respectivement 57 % contre 32 % (figure 31.3). Par ailleurs, ils sont moins nombreux à ne posséder aucun diplôme ou uniquement le brevet (8 % contre 18 %). ■

Le « niveau d'études » est mesuré ici par le diplôme le plus élevé déclaré par l'individu. « L'origine sociale » est appréhendée, classiquement, par la catégorie socioprofessionnelle des parents, en donnant la priorité au père. La PCS d'un retraité ou d'un chômeur est celle de son dernier emploi. La profession du père est privilégiée, celle de la mère y est substituée lorsque le père est absent, décédé, ou n'a jamais travaillé.

31.1 – Obtention du baccalauréat selon la génération et le milieu social



p : données provisoires.

Lecture : parmi les générations de jeunes nés de 1990 à 1994, 81 % de ceux dont le père occupe un emploi de cadre, de profession intermédiaire ou est travailleur indépendant sont bacheliers, contre 58 % des jeunes de père ouvrier ou employé.

Champ : France métropolitaine jusqu'à la génération 1985-1989 ; France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) pour la génération 1990-1994. Les données proviennent de l'enquête Emploi de l'Insee, on établit les résultats pour les générations nées de 1970 à 1974 à partir de l'enquête de 1996 et ceux des générations nées de 1990 à 1994 à partir de l'enquête de 2016.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs MEN-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2017 © DEPP

31.2 – Répartition par filière des bacheliers 2016 selon leur origine sociale (en %)

	Filière		
	Générale	Technologique	Professionnelle
Agriculteurs exploitants	59	17	24
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	52	20	29
Cadres, professions intellectuelles supérieures	77	14	9
Professions intermédiaires	60	22	18
Employés	54	25	21
Ouvriers	34	22	44
Retraités	42	18	39
Inactifs	45	28	27
Non renseigné	24	15	61
Ensemble	54	20	26

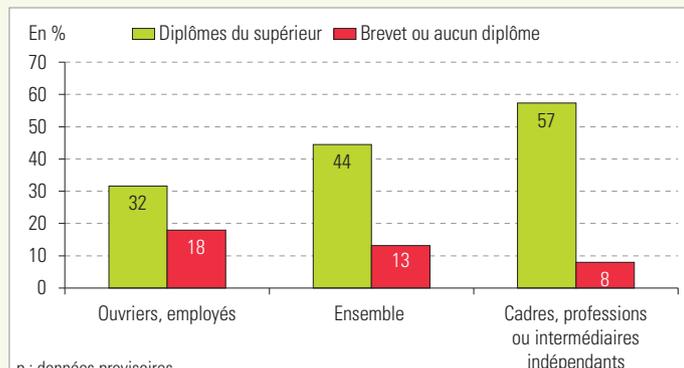
Lecture : en 2016, 59 % des bacheliers enfants d'agriculteurs ont obtenu un baccalauréat général, 17 % un baccalauréat technologique et 24 % un baccalauréat professionnel.

Champ : France métropolitaine + DOM, hors spécialités agricoles.

Source : MEN-MESRI-DEPP, Ocean.

L'état de l'École 2017 © DEPP

31.3 – Diplômes des jeunes sortants en fonction du milieu social (sortants en 2013-2014-2015)



p : données provisoires.

Lecture : 32 % des jeunes dont le père est employé ou ouvrier sortis du système scolaire en 2013, 2014 ou 2015 sont diplômés de l'enseignement supérieur, contre 57 % des enfants dont le père occupe soit un emploi de cadre, de profession intermédiaire ou est indépendant.

Note : les sortants de 2013, 2014 et 2015 sont observés respectivement à partir des enquêtes Emploi de l'Insee 2014, 2015 et 2016. L'analyse sur trois années consécutives permet d'avoir un nombre d'individus suffisamment important par catégorie socioprofessionnelle.

Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte).

Sources : Insee, enquêtes Emploi de 2014, 2015 et 2016 ; calculs MEN-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2017 © DEPP

En 2016, 57 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans ont terminé leurs études initiales. Le taux de chômage des jeunes récemment sortis de formation initiale augmente plus que pour le reste de la population en période de crise économique. Les jeunes sortants les moins diplômés sont nettement plus souvent au chômage.

EN 2016, en France, 43 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans poursuivent leurs études initiales, 6 % cumulant leurs études avec un emploi (figure 32.1). Ainsi, 57 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans ont terminé leur formation initiale : 38 % sont en situation d'emploi, 9 % de chômage et 10 % d'inactivité. Les jeunes sont davantage confrontés à une situation de chômage que le reste de la population. Le taux de chômage est de 10,1 % pour les 15-64 ans en France en 2016. Il atteint 18,4 % chez les 15-29 ans. Le risque de chômage est d'autant plus important que le niveau d'études atteint est faible. Ainsi, lorsqu'ils ont quitté leur formation initiale depuis un à quatre ans, 11,0 % des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont au chômage en 2016, contre 25,5 % de ceux ayant pour plus haut diplôme un CAP, un BEP ou un baccalauréat et 52,4 % des jeunes possédant le diplôme national du brevet ou aucun diplôme (figure 32.2).

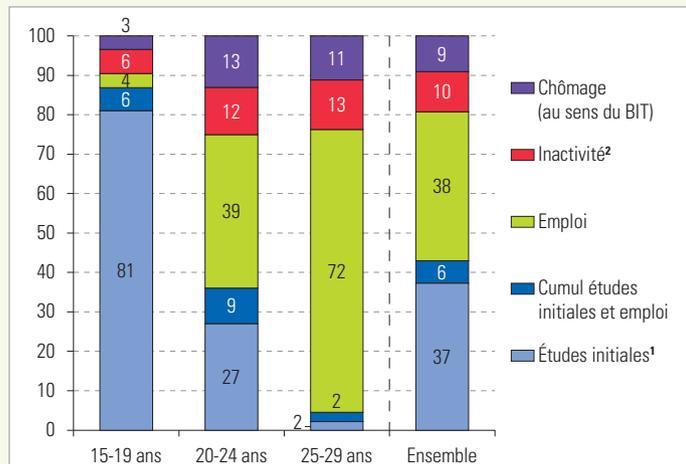
Le taux de chômage des jeunes est fortement réactif aux variations conjoncturelles. Entre 2008 et 2009, période de crise économique, il augmente de 6 points pour l'ensemble des sortants depuis un à quatre ans et de plus de 11 points pour les non-diplômés ou diplômés du brevet. Entre 2009 et 2011, période de reprise économique, le chômage des jeunes a baissé, essentiellement pour les jeunes sortis sans aucun diplôme ou avec au plus le diplôme national du brevet. Il est stable entre 2015 et 2016, quel que soit le niveau de diplôme.

À même niveau de diplôme, que le diplôme ait été obtenu ou non, les jeunes sortant d'apprentissage sont nettement plus souvent en situation d'emploi sept mois après leur sortie que les jeunes issus de la voie scolaire (figure 32.3). Cela peut aboutir à ce que des apprentis aient un meilleur taux d'emploi que des lycéens de niveau supérieur. Ainsi, en 2016, le taux d'emploi des apprentis diplômés de CAP s'élève à 59 % tandis que celui des lycéens diplômés de baccalauréat professionnel est de 46 %. Quels que soient la voie suivie et le niveau atteint, obtenir son diplôme garantit une meilleure situation d'emploi.

L'OCDE appréhende les différences nationales d'articulation entre études et activité professionnelle en comparant les situations des jeunes à l'égard des études et de l'emploi. Les jeunes âgés de 15 à 29 ans suivent davantage d'études aux Pays-Bas, en Allemagne ou en Finlande qu'au Royaume-Uni, en Hongrie ou aux États-Unis début 2015 (figure 32.4). Dans le même temps, ils occupent en plus fortes proportions un emploi aux Pays-Bas, en Australie, au Royaume-Uni et en Allemagne, qu'en Italie, Espagne, Hongrie ou en France. Aux Pays-Bas, en Australie et en Allemagne, études et emploi sont souvent concomitantes : les jeunes bénéficient d'opportunités adaptées en entreprise et dans l'enseignement. En Italie, au contraire, plus d'un jeune âgé de 15 à 29 ans sur quatre ne poursuit pas d'études et n'occupe pas d'emploi. ■

Le taux de chômage au sens du BIT (Bureau international du travail) d'une population est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs (chômeurs + personnes en emploi) de la population.

32.1 – La situation des jeunes âgés de 15 à 29 ans en 2016 (en %)

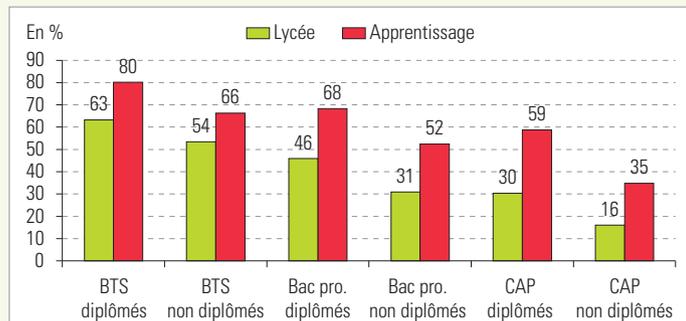


- 1.** Dont les jeunes en formation initiale qui sont au chômage au sens du BIT (1 % sur l'ensemble des 15-29 ans).
2. Dont les jeunes en reprise d'études (2 % sur l'ensemble des 15-29 ans).
Lecture : en 2016, 37 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans sont en études initiales sans cumul avec de l'emploi. 6 % des jeunes se déclarent à la fois en situation d'emploi et d'études initiales.
Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, données provisoires.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MEN-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2017 © DEPP

32.3 – Taux d'emploi au 1^{er} février 2016 des sortants de lycée et de centre de formation d'apprentis, en fonction de la classe de sortie



Lecture : au 1^{er} février 2016, 63 % des jeunes sortants d'un BTS en lycée ayant obtenu le diplôme en 2015, occupent un emploi. C'est le cas de 80 % des jeunes ayant suivi ce BTS en apprentissage. Parmi les jeunes sortants en fin de cursus de BTS en lycée n'ayant pas obtenu leur diplôme, 54 % occupent un emploi.

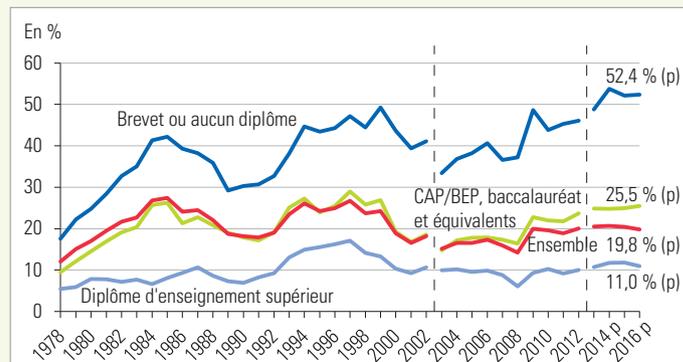
Note : l'enquête sur l'insertion dans la vie active (IVA-IPA) des sortants de lycée ou de CFA a lieu en février, soit 7 mois environ après la fin de leurs études. Cette enquête porte sur les sortants d'une année terminale de formation.

Champ : France métropolitaine + DOM (sauf Guadeloupe pour l'apprentissage).

Source : MEN-MESRI-DEPP, enquête IVA-IPA 2016.

L'état de l'École 2017 © DEPP

32.2 – Taux de chômage des jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans, en fonction du diplôme le plus élevé, de 1978 à 2016



p : données provisoires.

Lecture : en 2016, 19,8 % des jeunes actifs ayant terminé leur formation initiale depuis un à quatre ans sont chômeurs, au sens du BIT.

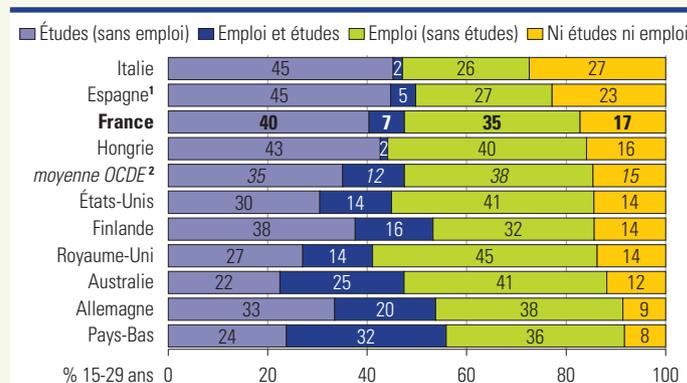
Note : jusqu'en 2002, les enquêtes Emploi étaient réalisées en début d'année, le plus souvent en mars. Depuis 2003, l'enquête est continue sur l'ensemble de l'année. Par ailleurs, il existe une rupture de série entre 2012 et 2013, due à un changement de questionnaire. La partie du questionnaire de l'enquête Emploi relative à la formation a été fortement remaniée en 2013. Cela permet ainsi de mieux capter les diplômés des enquêtes, en particulier des jeunes.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 2013, France métropolitaine + DOM hors Mayotte à partir de 2014. Les données 2013 à 2016 sont provisoires. Les jeunes ont quitté la formation initiale depuis un à quatre ans et sont actifs.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MEN-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2017 © DEPP

32.4 – Emploi et études de 15 à 29 ans (1^{er} trimestre 2015) (en %)



1. 16-29 ans. 2. Moyenne sans Japon ni Corée.

Note : pays classés par leur proportion de jeunes de 15 à 29 ans n'occupant pas d'emploi et ne poursuivant pas d'études. Les données reposent sur les enquêtes européennes et nationales sur les forces de travail. Les études considérées sont formelles, soit dispensées par des établissements reconnus et débouchant sur des diplômes.

Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2016.

L'état de l'École 2017 © DEPP

Plus un jeune en emploi est diplômé, plus sa catégorie socioprofessionnelle et son salaire sont élevés. Globalement, les jeunes femmes occupent des postes aussi qualifiés que les jeunes hommes. En revanche, ces derniers perçoivent des salaires supérieurs, à niveau de diplôme équivalent.

LA CATÉGORIE socioprofessionnelle d'un jeune sorti récemment de formation initiale est liée au niveau du diplôme qu'il possède. Ainsi, les sortants diplômés du secondaire occupent nettement moins souvent un poste de cadre ou de profession intermédiaire que les diplômés de l'enseignement supérieur : en 2016, 83 % des sortants diplômés du supérieur long (licence et au-delà) sont cadres ou de profession intermédiaire, contre la moitié des sortants du supérieur court (BTS, DUT) et 21 % des bacheliers (tableau 33.1). Plus de trois quarts des sortants possédant un baccalauréat occupent un poste d'employé ou d'ouvrier. C'est également le cas de 92 % des sortants diplômés d'un CAP ou d'un BEP. Les jeunes sortants sans aucun diplôme ou titulaires du seul diplôme national du brevet sont pour les deux tiers employés ou ouvriers non qualifiés.

Si le diplôme est déterminant pour accéder à une profession supérieure ou intermédiaire, l'origine sociale et le sexe jouent également un rôle. Ainsi, à diplôme donné, les enfants dont le père occupe un poste de cadre, de profession intermédiaire (y compris

pris enseignant) ou est travailleur indépendant sont plus souvent eux-mêmes cadre, de profession intermédiaire ou indépendant que les enfants d'ouvrier ou d'employé. En 2016, la différence est de 26 points sur l'ensemble des diplômés et de 8 points lorsque le jeune possède pour plus haut diplôme un baccalauréat (figure 33.2). D'autre part, les femmes diplômées du supérieur long occupent un peu moins souvent un poste de cadre, de profession intermédiaire ou d'indépendant que les hommes (figure 33.3).

Plus les diplômes des personnes en emploi sont élevés, plus leur rémunération est importante (tableau 33.4). Les salaires varient également sensiblement selon l'âge. Notamment, l'écart relatif du salaire net médian entre les hommes diplômés du supérieur long et ceux diplômés du supérieur court est bien plus élevé à l'âge de 45 à 54 ans qu'entre 15 et 24 ans. Si les jeunes femmes réussissent mieux à l'école que les hommes, elles sont moins bien rémunérées à niveau de diplôme équivalent. Si cette différence de salaire existe dès les premières années de sortie de l'école, elle tend à s'accroître avec l'âge. ■

L'« origine sociale » est appréhendée, classiquement, par la catégorie socioprofessionnelle des parents. La profession du père est privilégiée, celle de la mère y est substituée lorsque le père est absent, décédé, ou n'a jamais travaillé. La PCS d'un retraité ou d'un chômeur est celle de son dernier emploi.

Le salaire médian est le salaire pour lequel la moitié des individus gagne plus et la moitié moins.

33.1 – Catégorie socioprofessionnelle en 2016 des jeunes en emploi sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans (en %)

	Supérieur long	Supérieur court	Baccalauréat	CAP-BEP	DNB ou aucun diplôme
Indépendants	1	3	2	1	2
Cadres et professions intellectuelles	42	2	1	0	0
Professions intermédiaires	41	48	20	6	7
Employés qualifiés	9	21	19	21	12
Employés non qualifiés	4	9	24	25	31
Ouvriers qualifiés	1	9	20	23	16
Ouvriers non qualifiés	1	8	14	23	31
Total	100	100	100	100	100

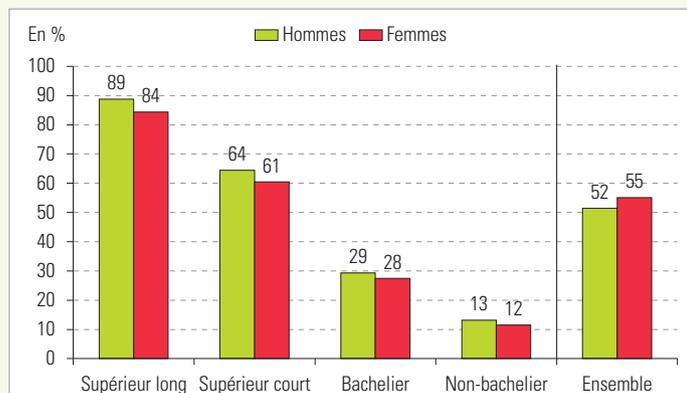
Lecture : en 2016, 48 % des jeunes sortis de formation initiale de l'enseignement supérieur court depuis 1 à 4 ans et qui travaillent occupent des emplois de professions intermédiaires.

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, données provisoires ; jeunes se déclarant en emploi en 2016 et ayant quitté la formation initiale depuis 1 à 4 ans. Ces regroupements d'ancienneté permettent d'avoir des échantillons suffisamment importants pour les analyses menées et sont cohérents avec la méthodologie utilisée dans le bilan Formations et Emploi de l'Insee.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MEN-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2017 © DEPP

33.3 – Part des jeunes ayant un emploi de cadre, de profession intermédiaire ou d'indépendant en 2016, selon le diplôme et le sexe (en %)



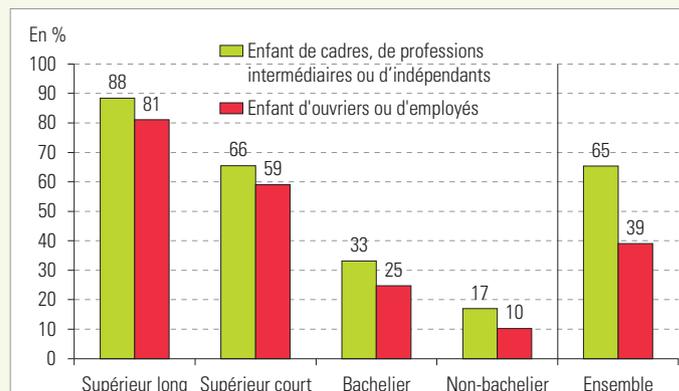
Lecture : en 2016, 29 % des jeunes hommes, bacheliers et en emploi, sortis de formation initiale depuis 1 à 10 ans, occupent des emplois de cadres, de professions intermédiaires ou d'indépendants.

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, données provisoires ; jeunes se déclarant en emploi en 2016 et ayant quitté la formation initiale depuis 1 à 10 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MEN-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2017 © DEPP

33.2 – Part des jeunes ayant un emploi de cadre, de profession intermédiaire ou d'indépendant en 2016, selon le diplôme et l'origine sociale



Lecture : en 2016, 33 % des jeunes sortis de formation initiale depuis 1 à 10 ans qui sont bacheliers, en emploi et dont le père occupe un emploi de cadre, de profession intermédiaire ou est travailleur indépendant, occupent eux-mêmes un tel emploi.

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, données provisoires ; jeunes se déclarant en emploi en 2016 et ayant quitté la formation initiale depuis 1 à 10 ans. Ces regroupements d'ancienneté permettent d'avoir des échantillons suffisamment importants pour les analyses menées et sont cohérents avec la méthodologie utilisée dans le bilan Formations et Emploi de l'Insee.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MEN-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2017 © DEPP

33.4 – Salaires mensuels nets déclarés en 2016 en fonction de l'âge et du diplôme (salaires médians à temps plein du secteur public et privé, en euros)

	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans
Hommes				
Supérieur long	1 500	2 250	2 950	3 400
Supérieur court	1 350	1 800	2 250	2 600
Bachelier	1 250	1 600	1 900	2 150
CAP, BEP	1 300	1 550	1 700	1 850
Brevet ou aucun diplôme	n.s.	1 450	1 500	1 700
Ensemble des diplômes¹	1 300	1 750	2 050	2 200
Femmes				
Supérieur long	1 450	1 850	2 200	2 550
Supérieur court	1 250	1 600	1 850	2 200
Bachelier	1 150	1 400	1 600	1 750
CAP, BEP	1 200	1 350	1 400	1 500
Brevet ou aucun diplôme	n.s.	1 300	1 350	1 400
Ensemble des diplômes¹	1 200	1 600	1 800	1 900

n.s. : non significatif.

1. L'ensemble des diplômes sont ceux du supérieur et du secondaire, le diplôme national du brevet n'est pas pris en compte.

Le salaire médian est arrondi aux 50 € les plus proches.

Lecture : en 2016, le salaire médian des hommes bacheliers âgés de 15 à 24 ans en emploi à temps plein est de 1 250 € par mois.

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, données provisoires.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MEN-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2017 © DEPP

34 L'insertion professionnelle des jeunes sortants de 2013

Dans un contexte de faible reprise économique, les jeunes de la Génération 2013 accèdent à peine plus à l'emploi que ceux de la Génération 2010, qui avaient vu leur insertion fortement contrariée par la crise. En 2016, soit trois ans après avoir quitté le système éducatif, 70 % des jeunes occupent un emploi. Seuls 40 % des non-diplômés sont dans cette situation, confirmant le caractère structurel des difficultés qu'ils rencontrent.

MALGRÉ une élévation sensible du niveau de diplôme et un contexte conjoncturel plus favorable, l'amélioration de l'accès à l'emploi pour l'ensemble de la Génération 2013 par rapport à la Génération 2010 reste modérée. Si les jeunes de la Génération 2013 sont un peu moins exposés au chômage (*tableau 34.2*), leurs conditions d'emploi ne sont pas meilleures, voire se dégradent légèrement sur certains indicateurs tels que l'emploi durable (*tableau 34.3*). Les disparités d'insertion entre niveaux de diplôme qui s'étaient creusées suite à la crise ne se résorbent pas.

En particulier, la situation des non-diplômés ne s'améliore pas. Moins nombreux que pour la Génération 2010, ils restent aux marges de l'emploi. Au printemps 2016, leur taux d'emploi atteint à peine 40 % et cela, en dépit d'un effort soutenu des politiques publiques en termes de contrats aidés (surtout des emplois d'avenir). Leur taux de chômage, proche de 50%, est supérieur de plus d'une vingtaine de points aux niveaux observés pour les générations qui se sont insérées avant la crise. Et lorsqu'ils sont en emploi, la part d'emploi durable est très faible. Par ailleurs, au cours des trois premières années suivant la fin de leur scolarité, seuls 12 % d'entre eux étaient en emploi plus de 90 % du temps, tandis que 38 % ont connu un parcours éloigné de l'emploi (moins de 10 % de leur temps en emploi) (*figure 34.1*).

Le taux de chômage des diplômés de l'enseignement secondaire baisse de trois points, soit la plus forte baisse par rapport à la Génération 2010. En revanche, la part de l'emploi durable diminue nettement tandis que celle des contrats aidés a plus que doublé par rapport à la génération précédente. Les effets de la généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans sont observables pour la première fois sur la Génération 2013 : l'insertion des nouveaux bacheliers professionnels est, dans son ensemble, bien meilleure que celle des anciens diplômés d'un brevet d'études professionnelles (BEP), suggérant un effet plutôt positif de la réforme sur leur insertion.

Pour l'ensemble des diplômés de l'enseignement supérieur, on ne constate pas d'évolution notable du taux d'emploi ou du taux de chômage par rapport à la Génération 2010. Néanmoins, les parts d'emplois en CDI ou de fonctionnaires et de cadres ou de professions intermédiaires reculent sensiblement, de même que le salaire mensuel net médian qui s'établit à 1 710 euros au printemps 2016. Les conditions d'insertion des diplômés du supérieur long (bac + 5 et plus) se dégradent légèrement. Pour autant, les sortants des grandes écoles et les docteurs conservent d'excellentes conditions d'insertion, parmi les meilleures de la génération : les taux d'emploi dépassent 90 % et ils bénéficient toujours des niveaux de salaires les plus élevés (salaire médian autour de 2 300 euros). ■

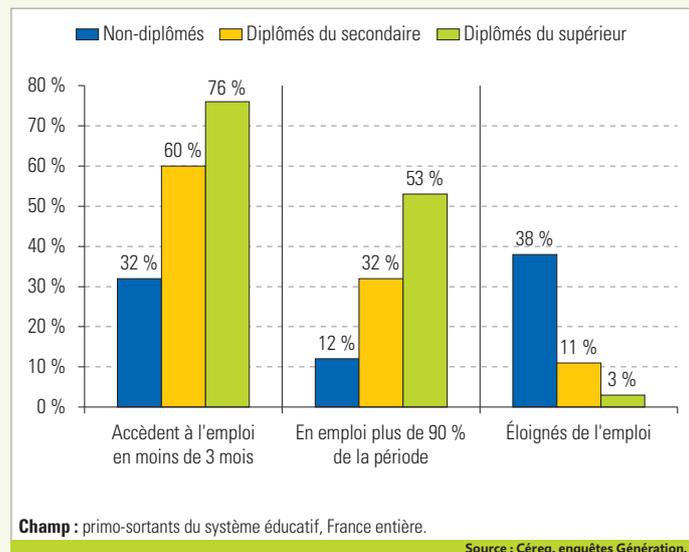
L'enquête Génération porte sur les débuts de parcours professionnels. Elle est réalisée par le Centre d'étude et de recherche sur les qualifications (Céreq) auprès de jeunes qui ont en commun d'être sortis du système éducatif la même année quel que soit le niveau atteint ou le domaine de formation suivi. La première enquête Génération a été menée en 1997 auprès de jeunes sortis du système éducatif en 1992. Depuis 2001, un dispositif régulier d'interrogation a été mis en place : une génération nouvelle de sortants est interrogée tous les trois ans. L'interrogation se fait sur les trois premières années qui suivent leur sortie de formation et une génération sur deux est ensuite réinterrogée à intervalles réguliers : après cinq ans, sept ans et jusqu'à dix ans de vie active pour la Génération 1998. En 2016, le Céreq a interrogé un échantillon de 19 500 jeunes sortants de tous niveaux de formation parmi les 693 000 jeunes ayant arrêté leurs études au cours ou à l'issue de l'année scolaire 2012-2013.

Le salaire médian est le salaire pour lequel la moitié des individus gagne plus et l'autre moitié gagne moins.

L'emploi durable est un emploi en contrat à durée indéterminée (CDI) ou un emploi de fonctionnaire.

Le taux de chômage des jeunes est ici la part de jeunes se déclarant en recherche d'emploi parmi les jeunes se déclarant actifs (en emploi et en recherche d'emploi).

34.1 – Parcours des jeunes durant les trois années suivant la fin des études initiales



34.2 – Taux d'emploi et de chômage trois ans après la fin des études initiales selon le diplôme (en %)

	Taux d'emploi		Taux de chômage ¹	
	Génération 2010	Génération 2013	Génération 2010	Génération 2013
Non-diplômés	40 %	40 %	50 %	49 %
CAP-BEP – Mentions complémentaires	61 %	65 %	32 %	28 %
Baccalauréat professionnel	74 %	72 %	20 %	20 %
Baccalauréat technologique	61 %	67 %	24 %	17 %
Baccalauréat général	54 %	58 %	22 %	19 %
Diplôme du supérieur	84 %	83 %	11 %	10 %
Ensemble	68 %	70 %	23 %	20 %

1. Jeunes actifs à la date de l'enquête.
Champ : primo-sortants du système éducatif, France entière.
Source : Céreq, enquêtes Génération.

34.3 – Caractérisation de l'emploi trois ans après la fin des études initiales selon le diplôme

	Part des jeunes en CDI ou fonctionnaires (en %)		Part des jeunes en emploi de cadres ou professions intermédiaires (en %)		Salaire net médian (en euros constants) ¹	
	Génération 2010	Génération 2013	Génération 2010	Génération 2013	Génération 2010	Génération 2013
Non-diplômés	33 %	29 %	14 %	17 %	1 140	1 200
CAP-BEP - Mentions complémentaires	51 %	45 %	10 %	13 %	1 270	1 300
Baccalauréat professionnel	59 %	53 %	26 %	25 %	1 310	1 330
Baccalauréat technologique	46 %	42 %	27 %	32 %	1 260	1 280
Baccalauréat général	45 %	39 %	39 %	40 %	1 270	1 280
Diplôme du supérieur	69 %	66 %	81 %	78 %	1 750	1 710
Ensemble	59 %	55 %	51 %	51 %	1 450	1 460

1. Jeunes salariés à la date de l'enquête.

Champ : primo-sortants du système éducatif, en emploi à la date d'enquête, France entière.

Source : Céreq, enquêtes Génération.

Table des sigles

ANR	Agence nationale de la recherche	Greta	Groupement d'établissements
ARS	Allocation de rentrée scolaire	IEP	Institut d'études politiques
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés	INP	Institut national polytechnique
ASS	(Personnels) administratifs, sociaux et de santé	Insee	Institut national de la statistique et des études économiques
ATTEE	Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	ITRF	Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation
Atsem	Agent territorial spécialisé d'école maternelle	IUT	Institut universitaire de technologie
AVS	Auxiliaire de vie scolaire	IPA	Insertion professionnelle des apprentis
BEP	Brevet d'études professionnelles	IVA	Insertion dans la vie active
BIT	Bureau international du travail	JDC	Journée défense et citoyenneté (ex-JAPD)
BMA	Brevet des métiers d'art	L	Littéraire (baccalauréat général)
BP	Brevet professionnel	LEGT	Lycée d'enseignement général et technologique
BTS	Brevet de technicien supérieur	LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
CAF	Caisse d'allocations familiales	LP	Lycée professionnel
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle	MAA	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées	MDPH	Maisons départementales des personnes handicapées
Cedre	Cycle d'évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon	MC	Mention complémentaire
Céreq	Centre d'études et de recherches sur les qualifications	MEN	Ministère de l'Éducation nationale
CFA	Centre de formation d'apprentis	MESRI	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
CIF	Congé individuel de formation	MFR	Maison familiale rurale
CNRS	Centre national de la recherche scientifique	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles	PCS	Professions et catégories socioprofessionnelles
CUFR	Centre universitaire de formation et de recherche	PIB	Produit intérieur brut
DARES	Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (ministère en charge du travail)	PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
DCG	Diplôme de comptabilité et gestion	RAP	Rapports annuels de performances
DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance	REP/REP+	Réseau d'éducation prioritaire
DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire	S	Scientifique (baccalauréat général)
DGESIP	Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle	Segpa	Section d'enseignement général et professionnel adapté
DGRI	Direction générale pour la recherche et l'innovation	SIFA	Système d'information sur la formation des apprentis
DIE	Dépense intérieure d'éducation	SIES	(Sous-direction des) systèmes d'information et des études statistiques
DIEO	(Personnels de) direction, d'inspection, d'éducation, et d'orientation	SISE	Système d'information sur le suivi des étudiants
DIF	Droit individuel à la formation	Sivis	Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire
DIMA	Dispositif d'initiation aux métiers en alternance	ST2S	Sciences et technologies de la santé et du social (ex-SMS)
DMA	Diplôme des métiers d'art	STAV	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant
DNB	Diplôme national du brevet	STD2A	Sciences et technologies du design et des arts appliqués (ex-STI)
DOM	Département d'outre-mer	STI2D	Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (ex-STI)
DRESS	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère en charge de la santé)	STL	Sciences et technologies de laboratoire
DSN	Direction du service national	STMG	Sciences et technologies du management et de la gestion (ex-STG)
DUT	Diplôme universitaire de technologie	STS	Section de technicien supérieur
Éclair	Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite	TICE	Technologies d'information et de communication pour l'enseignement
EP	Éducation prioritaire	TNI	Tableau numérique interactif
EPLÉ	Établissement public local d'enseignement	TMD	Techniques de la musique et de la danse
EPSCP	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel	ULIS	Unité localisée pour l'inclusion scolaire
EREA	Établissement régional d'enseignement adapté	UOE	Unesco-ISU, OCDE et Eurostat
ES	Économique et social (baccalauréat général)	UPE2A	Unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants
ETP	Équivalent temps plein	UT	Université de technologie
		VAE	Validation des acquis de l'expérience

Niveaux de formations

Nomenclature des niveaux fixée par la Commission statistique nationale de la formation professionnelle et de la promotion sociale.

Niveau VI : sorties des années intermédiaires du premier cycle du second degré (6^e, 5^e, 4^e) et des formations préprofessionnelles en un an.

Niveau V bis : sorties de l'année terminale du premier cycle (3^e) et des années intermédiaires du second cycle court (CAP, BEP).

Niveau V : sorties de l'année terminale du second cycle court (CAP, BEP) et des années intermédiaires du second cycle long (secondes et premières générales, technologiques et professionnelles).

Niveau IV : sorties des classes terminales du second cycle long et de l'enseignement supérieur sans diplôme.

Niveau III : sorties avec un diplôme de niveau bac + 2 ans (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.).

Niveaux II et I : sorties avec un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac + 3 ans.

CITE : Classification internationale type de l'éducation

Conçue par l'Unesco au début des années 1970, la Classification internationale type de l'éducation (Cite) permet de classer les programmes et les niveaux d'études de l'ensemble des pays selon une nomenclature unique. Il s'agit d'un outil indispensable aux comparaisons statistiques internationales dans le champ de l'éducation et de la formation. Les effectifs scolarisés, la dépense d'éducation, ou encore les flux de diplômés peuvent ainsi être comparés d'un pays à l'autre.

La Cite définit une échelle de degrés et de cycles d'enseignements progressant des niveaux élémentaires aux complexes. Les niveaux d'études pris en compte sont ceux qui ont été sanctionnés par un diplôme. Les personnes ayant au moins le niveau CITE 3 possèdent ainsi en France au moins un CAP, un BEP ou un baccalauréat. La CITE a été révisée en 2011 ; la CITE 2011 a commencé à s'appliquer à partir des données 2014.

Les cycles de la CITE 2011 sont :

- 0** : éducation de la petite enfance (01 : programmes éducatifs pour les moins de 3 ans ; 02 : enseignement préélémentaire)
- 1** : enseignement élémentaire
- 2** : premier cycle de l'enseignement secondaire
- 3** : second cycle de l'enseignement secondaire
- 4** : enseignement post-secondaire non-supérieur
- 5** : enseignement supérieur de cycle court
- 6** : licence ou niveau équivalent
- 7** : master ou niveau équivalent
- 8** : doctorat ou niveau équivalent

Pour en savoir plus, voir la méthode et les classements de chaque pays : <http://uis.unesco.org/fr/cartographies-de-la-cite>

L'état de l'École en ligne

Le ministère en charge de l'Éducation nationale participe au débat public général sur le système éducatif français en assurant l'accès des citoyens et des spécialistes aux informations et analyses qu'il détient. À ce titre, il encourage la meilleure utilisation et la plus large diffusion possibles des informations statistiques de cet ouvrage. Les contenus de *L'état de l'École* sont ainsi mis à disposition sur le site web institutionnel. Toute reproduction partielle est autorisée sans demande préalable ; l'utilisateur veillera toutefois à ce que la source soit bien mentionnée.

Consultez *L'état de l'École* en ligne à l'adresse :

www.education.gouv.fr/statistiques/etat-ecole

- téléchargez l'ouvrage **au format PDF** ;
- téléchargez les **tableaux et graphiques** au format Excel.

Retrouvez sur le site web du ministère en charge de l'Éducation nationale l'ensemble des **données publiques** couvrant tous les aspects structurels de l'éducation :

- les derniers résultats d'enquêtes ;
- les publications et rapports de référence ;
- des données détaillées et actualisées ;
- des répertoires, nomenclatures et documentation.

www.education.gouv.fr/statistiques

Pour toute remarque, suggestion ou question :

etat.ecole@education.gouv.fr

> > > vous recherchez une information statistique

Centre de documentation
61-65, rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15
Téléphone : 01 55 55 73 58
(les lundi, mercredi et jeudi de 14 h à 16 h 30)
Courriel : depp.documentation@education.gouv.fr

**> > > vous désirez obtenir des publications de la direction de l'évaluation,
de la prospective et de la performance**

DEPP / Département de la valorisation et de l'édition
61-65, rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15
Courriel : diffusion.vente@education.gouv.fr

Les publications de la DEPP

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale propose diverses publications présentant les données statistiques complètes résultant d'enquêtes systématiques, mais aussi des séries d'indicateurs analytiques, des articles méthodologiques ou de synthèse, des résultats d'études ou de recherches. Cette offre de publications de la DEPP permet une actualisation et différentes lectures du fonctionnement et des résultats de notre École.

Les **Notes d'Information** font le point sur un des aspects récurrents ou ponctuels du système éducatif et donnent sous forme synthétique l'essentiel des dernières exploitations d'enquêtes et d'études.



Repères & références statistiques

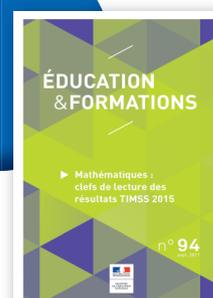
présente toute l'information statistique disponible sur le système éducatif et de recherche français, déclinée en plus de 180 thématiques. Ce vaste ensemble de données contribue à étayer le débat sur le fonctionnement et les résultats de l'École.



Géographie de l'École décrit le système éducatif en mettant en lumière les principales disparités territoriales à travers des indicateurs cartographiés et de courtes analyses.



Les articles de la revue **Éducation & formations**, au travers d'études menées par des spécialistes, traitent des grands enjeux de l'éducation, de la formation professionnelle ou de la recherche.



Tous les contenus sont accessibles gratuitement en ligne.

La plupart proposent le téléchargement d'un format imprimable et de tableaux de données chiffrées :

www.education.gouv.fr/statistiques-catalogue-publications

L'Europe de l'éducation en chiffres

propose une grande variété d'indicateurs permettant de confronter les multiples dimensions en jeu dans la réussite éducative, et ce pour chacun des pays de l'Union européenne face à des objectifs communs désormais portés par des cibles chiffrées.
En langue anglaise : *Education in Europe: key figures*.



Chaque année, le **Bilan social** dresse un portrait de l'ensemble des personnels, enseignants et autres personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. Il présente les indicateurs utiles au pilotage des ressources humaines contribuant au fonctionnement du système éducatif : effectifs détaillés et caractéristiques des personnels, carrières, conditions de travail.



Filles et garçons sur le chemin de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur

regroupe les principales statistiques sur les parcours scolaires comparés des filles et des garçons : résultats scolaires, choix d'orientation, poursuites d'études après le baccalauréat, insertion professionnelle. Des indicateurs internationaux situent la France au niveau européen et au sein de l'OCDE.



Atlas académique des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage

L'ouvrage décrit finement la situation de chaque académie d'un double point de vue : il analyse et cartographie, à l'échelon cantonal, les facteurs plus ou moins propices à la réussite scolaire et la difficulté scolaire qui peut conduire à l'abandon précoce des études.



L'Éducation nationale en chiffres

synthétise les caractéristiques et les tendances du système éducatif français et présente chaque année les chiffres-clés pour l'année scolaire écoulée.



Achévé d'imprimer en novembre 2017
Ateliers Modernes d'Impressions
19, rue Latérale - B.P.74 - 92404 Courbevoie Cedex

L'ÉTAT DE L'ÉCOLE 2017

Coûts • Activités • Résultats



Entièrement téléchargeable sur www.education.gouv.fr



IMPACT 2017



Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

16 €

ISBN 978-2-11-152120-9

